





# RAPPORT DU DEUXIEME FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

(11 – 14 Décembre 2019)

## **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES ACRONYMES3
AVANT-PROPOS4
PREFACE 6
INTRODUCTION2
I. OUVERTURE OFFICIELLE ET PLENIERE INAUGURALE13
I.1. Ouverture Officielle du 2 <sup>e</sup> Forum National sur la Décentralisation13
I.2. La Plénière Inaugurale14
II. LES TRAVAUX EN COMMISSIONS THEMATIQUES24
II.1. COMMISSION I: APPROPRIATION EFFECTIVE DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION24
II.2.COMMISSION II : TRANSFERT DES COMPETENCES30
II.3.COMMISSION III : RENFORCEMENT DES CAPACITES33
II.4.COMMISSION IV : DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION37
II.5.COMMISSION V : HARMONISATION ENTRE LA DECENTRALISATION ET LA
DECONCENTRATION41
II.6.COMMISSION VI : COORDINATION ENTRE L'ETAT CENTRAL ET LES PROVINCES49
II.7. COMMISSION VII: FINANCEMENT DE LA DECENTRALISATION ET TRANSFERT DES
RESSOURCES
II.8.COMMISSION VIII: RAPPORTS DE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS
PROVINCIALES61
II.9.COMMISSION IX: ORGANISATION DES ELECTIONS URBAINES, MUNICIPALES ET LOCALES. 66
II.10.COMMISSION X : EVALUATION DE L'ETAT DES LIEUX DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL ET
LOCAL, DE L'ADMINISTRATION, DE LA GOUVERNANCE ET BILAN DE LA DECENTRALISATION
DANS LES SECTEURS DECENTRALISES74
III. PANORAMA CONSOLIDE DES RESOLUTIONS, DES RECOMMANDATIONS ET DES IDEES
DE PROJETS77
III.1. Résolutions
III.2. Recommandations d'ordre général77
III.3. Recommandations spécifiques77
III.4. Idées de projets82
IV. PLENIERE FINALE ET CEREMONIE DE CLOTURE DES TRAVAUX DU 2ème FORUM
NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION85
V. PROPOSITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET RESOULTIONS DU 2e FORUM SUR LA DECENTRALISATION89
ALL ANNEYES

#### LISTE DES ACRONYMES

APRDC : Association des Provinces de la République Démocratique du Congo

BAD : Banque Africaine de Développement

B.M : Banque Mondiale

CADDEL : Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local

CGLUA : Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CIPCSD : Comité Interministériel de Pilotage, de Coordination et de Suivi de la mise en

œuvre de la Décentralisation

CNMD : Conseil National de Mise en œuvre et de suivi du processus de la Décentralisation

CNP : Caisse Nationale de Péréquation

COREF : Comité d'Orientation de la Réforme des Finances
CPACD : Cellule Provinciale d'Appui-Conseil à la Décentralisation

CPD : Conseil Provincial de la Décentralisation

CSMOD : Cadre Stratégique de Mise en Ouvre de la Décentralisation

CTAD : Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation

CTPAD : Cellule Technique Provinciale d'Appui à la Décentralisation

CTB : Coopération Technique Belge

DFID : Department for International Development

EPSP : Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

ETD : Entités Territoriales Décentralisées

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation non Gouvernementale

PA2D : Programme d'Appui au Démarrage de la Décentralisation PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNRC : Plan National de Renforcement des Capacités
PNSD : Plan National Stratégique de Développement

PRCG : Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance

PRRAP : Projet de Réforme et de Rajeunissement de l'Administration Publique

SENAREC : Secrétariat National de Renforcement des Capacités
USAID : Agence Américaine pour le Développement International

#### **AVANT-PROPOS**

# Soumis à l'amendement préalable puis à la signature de Monsieur le Représentant Résident du PNUD

A la fois complexe et polysémique, la décentralisation est un acte tout autant qu'un engagement politique fondamental. Elle suppose en effet une vision autant qu'une volonté politique déterminées à traduire dans les faits, l'essence même de la démocratie dans son acception primordiale qui est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Ainsi donc, plus qu'une simple nécessité, la participation inclusive des populations à la base est un incontournable *impératif catégorique* pour tout processus de décentralisation dont le but ultime est de faire des populations, non plus seulement de simples figurants, mais les acteurs principaux d'un scénario qu'ils contribuent à écrire et dans lequel ils jouent les rôles principaux aux côtés des représentants qu'ils se sont librement choisis.

La décentralisation, qu'elle soit selon la distinction classique, territoriale, technique ou par service, consiste à transférer des pouvoirs de décisions et les moyens appropriés d'action, à des collectivités ou organes dont les dirigeants sont élus. Dès lors, ces pouvoirs, naguère détenus au niveau central, dans la capitale, sont exercés au niveau provincial et local et les actions qui en découlent sont conçues et exécutées à ces mêmes niveaux.

De ce qui précède, on peut conclure que la décentralisation est une application du principe démocratique. Lorsqu'on y ajoute les critères indispensables d'équité et de probité, de solidarité nationale et d'inclusivité, on construit alors un cercle vertueux dont la principale qualité est l'assurance qu'aucun(e) citoyen(ne) n'est laissé(e) pour compte.

Dans la pratique et à l'épreuve des faits, la décentralisation se révèle être un exercice délicat et ardu, dans lequel la discipline, le strict respect des lois, principes et règlements en vigueur doit s'imposer à tous, aux organes et acteurs du pouvoir central comme à ceux des pouvoirs au niveau provincial et à celui des Entités Territoriales Décentralisées.

Il est important de garder à l'esprit que la décentralisation dans un Etat unitaire ne confère pas aux collectivités et entités décentralisées la possibilité de faire tout et n'importe quoi, même en supposant qu'elles en aient les moyens. Leurs actions doivent toujours s'inscrire dans le cadre de la constitution et des lois pertinentes en la matière.

La République repose sur les vertus du citoyen. Le devoir de redevabilité des dirigeants à tous les échelons de responsabilité est le meilleur gage pour s'assurer de la confiance des citoyens et de leur reconnaissance à l'intégrité de leurs dirigeants. Ce devoir de redevabilité permet également le fonctionnement vertueux des organes et des structures administratives mise en place pour rapprocher l'Administration des citoyens et mettre à leur portée les services de base indispensable au développement socioéconomique des communautés et à l'épanouissement des citoyens.

Bien mené, le processus de décentralisation permet à un pays d'intégrer la plupart des Objectifs du Développement Durable et de leurs cibles dans son processus de gouvernance.

En effet, par les effets combinés du ciblage rapproché de ses actions, la consultation et la participation citoyennes qu'elle requiert, la décentralisation touche à plusieurs des dix-sept ODDs dont principalement ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, de la faim, à l'éducation, à la santé, à l'urbanisation et à la gestion de l'eau et des terroirs, à la protection de la nature, à l'assainissement, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille, à la réduction des inégalités et la paix et la justice ainsi que le fonctionnement efficace des institutions et des services publics de proximité.

C'est pourquoi, le Système des Nations-Unies dans son ensemble, le PNUD en particulier sont prêts à apporter leurs appuis au Gouvernement dans cette œuvre combien salutaire que constitue le renouveau de la décentralisation en RDC.

#### **Dominic SAM**

Représentant Résident, Programme des Nations-Unies pour le Développement

#### **PREFACE**

Le deuxième Forum National sur la Décentralisation dans notre Pays a bien vécu du 11 au 14 décembre 2019.

Il a fallu attendre douze ans depuis le premier Forum organisé en 2007.

Ce premier Forum, à la suite des fondements constitutionnels de la réforme de l'Etat, particulièrement de son mode de gestion qu'est la Décentralisation, en a jeté les jalons de sa programmation, tracé les grandes lignes et en a fixé les contours de contenu.

Une décennie après, il était temps d'en faire l'évaluation, de critiquer la marche poursuivie et de se projeter dans l'avenir grâce à une vision renforcée en vue de réaliser le rêve du Constituant de 2006.

Ce rêve a pour portée de favoriser et de hâter le développement du pays et la prospérité de notre Nation, grâce à l'amélioration de la gouvernance locale, à la synergie des trois niveaux des pouvoirs, à savoir le niveau national, provincial et local ainsi qu'à la pratique de l'éthique et de la bonne gouvernance à ces trois niveaux de l'exercice du pouvoir, le tout reposant sur un **Leadership exemplaire**.

Ce besoin, je l'ai bien senti aussitôt désigné, en Décembre 2016, à la tête de ce Ministère stratégique pour atteindre le Développement équilibré de l'espace national.

Il fallait donc travailler avec les deux Gouvernements, la grâce que j'ai eue de faire partie, à savoir le Gouvernement TSHIBALA et le Gouvernement ILUNGA ILUNKAMBA, pour mettre sur pied et rendre opérationnelle la Caisse Nationale de Péréquation, outil indispensable pour atteindre cet objectif de salut national.

Aujourd'hui, c'est chose faite, même si le fonds de péréquation tarde à venir, mais la marche devrait être irréversible.

Avec l'avènement de l'alternance pacifique dans notre Pays en Janvier 2019, le Président la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, dans l'expression de sa vision, aussi bien dans son discours d'investiture, dans sa communication devant les deux Chambres du Parlement réunies en Congrès, et même devant les Gouverneurs de Province, est revenu sur la nécessité de rendre effective la Décentralisation.

Par ailleurs, le Président de la République, Chef de l'Etat, s'est engagé à poursuivre et à parachever les réformes institutionnelles en cours et initiées par son prédécesseur, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE.

Cet engagement de développer le pays à la suite de la réussite des réformes étatiques passe nécessairement par la réussite de la mise en œuvre de la Décentralisation, qui se veut être un des acquis majeurs de la Troisième République.

De son côté, le Premier Ministre, son Excellence Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA, a eu de mots justes pour qualifier le credo de son Gouvernement, à savoir, le Redressement du Pays à partir de la base, déclaration contenue dans le Programme du Gouvernement présenté à l'Assemblée Nationale.

Aussi, devant les participants au deuxième Forum National sur la Décentralisation, auditoire composé essentiellement des invités, soit au total 600 personnes, à savoir les représentants de deux Chambres du Parlement, du Pouvoir Judiciaire, du Gouvernement de la République, les Présidents des Assemblées Provinciales, les Gouverneurs de province, les représentants des Députés et des Ministres provinciaux, des Maires de Ville, des Bourgmestres, de Chefs Coutumiers et de l'Organisation de la Société Civile, Son Excellence Monsieur le Président de la République à l'ouverture, et Son Excellence Monsieur le Premier Ministre à la clôture, ont livré chacun, des communications historiques sur la Décentralisation, donnant ainsi un cachet spécial à cet événement qui restera un grand rendez-vous décennal entre le Sommet de notre Pays et sa Base.

Le vœu des participants est de répéter cet exercice aussi régulièrement que possible.

En tant que Ministre ayant en charge l'organisation de ce Forum, je me dois de remercier la Très haute hiérarchie du Pays, mes collègues ainsi que tous les invités de rang national, provincial et local pour leur participation qui a produit une moisson abondante dont le Pays avait besoin.

L'honneur également est dévolu au PNUD, ce partenaire privilégié dont le mérite aura été son appui technique et surtout financier, déterminant, pour l'organisation de ce Forum. Mes remerciements vont également en direction d'autres partenaires internationaux qui ont répondu à notre invitation ainsi que des invités spéciaux venus des pays amis à tradition «décentralisée» comme le Sénégal dont la contribution a été majeure.

Grâce aux Experts quasi « réquisitionnés » de plusieurs Ministères, notamment décentralisés, et services, et en particulier mes propres collaborateurs de l'Administration/Secrétariat Général de la Décentralisation et Secrétariat Général des Réformes Institutionnelles, de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD), de la Caisse Nationale de Péréquation, ce cadet dont mon Ministère assure la tutelle, et de mon Cabinet, qui ont travaillé d'arrache-pied, l'œuvre fut achevée dans 4 jours.

La présente publication des Actes du deuxième Forum National contient le discours du Chef de l'Etat, le discours du Premier Ministre, les mots du Ministre d'Etat et Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, de mes collègues Membres du Gouvernement, de Gouverneurs de Province, de Professeurs d'Universités et autres Technocrates de haut niveau chargés de communiquer sur des matières faisant l'objet de l'ordre du jour du Forum.

Les communications thématiques suivies des débats approfondis en sous-commissions ont conduit à des échanges enrichis qui ont produit des Résolutions visant à rendre effective la Décentralisation, vision du Chef de l'Etat, et à redresser le Pays, à partir de la base, credo du Programme du Gouvernement.

Il a été aussi rappelé avec force, le respect des principes, des valeurs, de l'éthique, des règles de bonne gouvernance ; ingrédients incontournables du succès du leadership à tous les niveaux.

A présent, la République Démocratique du Congo dispose d'un outil important, d'un recueil des communications valant Vision et des Résolutions qui ravivent l'âme de la Décentralisation, cette réforme-clé sans laquelle le développement de notre Pays aux dimensions continentales ne pourrait se concevoir aisément.

La réussite de la réforme tient à la combinaison de réussites de cette trilogie de trois D, à savoir le -Développement- équilibré du Pays qui est l'objectif majeur de la -Décentralisation- et qui ne peut bien réussir que dans un contexte de la -Démocratie- cet autre défi majeur pour notre pays du fait particulièrement du retard de la tenue des élections urbaines, municipales et locales que nous appelons de tous nos vœux.

Avec les efforts de chacun, de la base au sommet et surtout de la volonté politique, et grâce à Dieu, nous parviendrons à sortir le pays de l'extrême pauvreté en passant par l'émergence, jusqu'à la prospérité de notre peuple.

Kinshasa, le 26 Juin 2020

Maître Ruberwa Manywa Azarias

Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles

#### INTRODUCTION

Initié par le Ministère d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, le 2<sup>e</sup> Forum National sur la Décentralisation s'est tenu à Kinshasa du 11 au 14 décembre 2019, sous le très haut patronage du Président de la République, Chef de l'Etat.

Le présent rapport rend compte de la quintessence des communications présentées lors de ses assises, des travaux effectués en plénière et en commissions et des recommandations issues dudit forum.

Ce 2<sup>e</sup> Forum dont les Termes de Référence sont joints en annexe avait pour principal objectif « d'évaluer les résultats du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation au cours des 10 années de son implémentation et d'élaborer la feuille de route pour les prochaines années ».

Des travaux préparatoires ont précédé la tenue du 2° Forum, notamment une vaste étude sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation effectuée dans 21 provinces sur les 26 que compte le pays, 17 de ces provinces ayant été couvertes par des équipes multisectorielles mises en place sous l'égide du Ministère en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles à raison de 4 personnes par une équipe d'experts nationaux mobilisée par le PNUD.

La préparation du 2<sup>e</sup> Forum sur les aspects à la fois conceptuel et matériel a nécessité la mobilisation d'une équipe multisectorielle de 44 membres provenant de différents départements ministériels, créée par arrêté du Ministre d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, appuyée par une équipe de 3 consultants mis à disposition par le PNUD en plus du back-up logistique assuré par les différents services techniques du Bureau Pays.

Cette équipe de la grande commission préparatoire de 47 membres a été subdivisée en 4 souscommissions comme suit :

- Sous-Commission thème,
- Sous-Commission logistique,
- Sous-Commission communication/médias et
- Sous-Commission finances.

Fonctionnelles et opérationnelles dès la première semaine de décembre, toutes ces Sous-Commissions se sont acquittées honorablement de leurs tâches et ont permis à l'équipe de préparation du 2<sup>e</sup> Forum de déposer à bonne date, le 9 décembre 2019, son rapport de mission auprès du Ministre d'Etat.

La Sous-Commission thème a construit et soumis aux autorités l'architecture, l'articulation et la méthodologie des travaux du Forum ainsi que le règlement intérieur devant y présider. Elle a proposé une structuration des travaux en dix commissions, basée sur les sept axes stratégiques du CSMOD, auxquels ont été ajoutées trois autres thématiques spécifiques portant sur les rapports de collaboration entre les institutions provinciales, l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales, l'évaluation de l'état des lieux du développement provincial et local.

L'équipe des consultants mis à disposition par le PNUD, a produit un rapport synthèse de l'état des lieux de mise en œuvre du processus de décentralisation dans les provinces. Ce rapport a permis de dégager des pistes d'orientation qui ont été partagées lors des assises nationales et ont constitué la trame qui servira à l'élaboration d'une feuille de route de mise en œuvre des recommandations issues des travaux du Forum. Bien plus tard, l'actualisation du cadre stratégique du CSMOD devra également s'en inspirer pour rendre effective une décentralisation focalisée sur le développement local avec une prise en compte adéquate des quatre Objectifs du Développement Durable ciblant le développement local ainsi que les préconisations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La sous-commission Communication/médias a conçu et déployé une stratégie de communication multimédias. L'objectif recherché était de sensibiliser et d'informer la population sur la convocation de ce grand forum d'importance stratégique pour le développement du pays à partir de la base. Elle a commencé par l'organisation d'une conférence de presse de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles sur les enjeux actuels de la décentralisation en RDC. Elle s'est poursuivie par la diffusion d'un spot publicitaire sur l'organisation du Forum ainsi que l'impression et le déploiement de banderoles, de kakemonos ou roillas.

Cette stratégie de communication a été fort utile dans la mobilisation des parties prenantes au processus de la décentralisation. Elle devra être capitalisée dans la conception et l'implémentation d'un nouveau plan de communication sociale avec plusieurs cibles afin d'impulser et booster le développement à la base en RDC, en essayant de promouvoir de nouveaux rôles tant au niveau institutionnel qu'à celui de la société civile.

Les sous-commissions Logistique et Finances ont, de concert avec les services techniques appropriés du PNUD, de l'ONU FEMMES et du Ministère d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, pris en charge tous les aspects liés au matériel et à l'équipement, au transport, à l'hébergement et à la restauration des participants.

Le forum a rassemblé un peu plus de 600 participants en provenance des institutions au niveau central, provincial ainsi qu'à celui des ETD (voir liste des participants en annexe).

Le contenu du présent rapport-synthèse est constitué de trois grandes parties. La première se penche sur l'économie des travaux du forum proprement dits. La deuxième partie récapitule les principales recommandations issues des travaux du 2° Forum et la troisième et dernière partie est l'ébauche d'une feuille de route pour la mise en œuvre de ces recommandations. En annexe sont joints l'ensemble des documents de travail ainsi que les formulaires d'analyse des thèmes traités par les commissions.

PREMIERE PARTIE : OUVERTURE OFFICIELLE ET PLENIERE INAUGURALE

## I. OUVERTURE OFFICIELLE ET PLENIERE INAUGURALE

#### I.1. Ouverture Officielle du 2<sup>e</sup> Forum national sur la décentralisation

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée de la présence de Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat. Cette cérémonie a connu la participation de toutes les parties prenantes au processus de la décentralisation, notamment :

- le Sénat et l'Assemblée Nationale;
- le Gouvernement national sous la conduite Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- les Missions diplomatiques et les organisations du Système des Nations Unies ;
- les membres des Corps Constitués ;
- l'Association des Maires de la République du Sénégal;
- les Assemblées provinciales ;
- les Gouvernements provinciaux ;
- l'Administration publique centrale et territoriale;
- les Pouvoirs traditionnels ;
- les organisations de la Société civile.

Trois temps forts ont marqué cette cérémonie. Il s'agit des allocutions prononcées tour à tour par Monsieur le Représentant Résident du PNUD, Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, et Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Intervenant en premier lieu, le Représentant Résident du PNUD, **Monsieur Dominic SAM**, a relevé, d'entrée de jeu, la pertinence d'une synergie d'actions dans la mise en œuvre de la décentralisation en RDC, telle que reflétée dans les conclusions des travaux du premier forum en 2007. C'est cela, dira-t-il, qui a conduit le PNUD à s'aligner dans la vision du gouvernement renvoyant au type de développement désiré par le pays.

Il a ensuite noté la parfaite congruence du thème du deuxième forum, qui fait écho à la vision et aux attentes de Son Excellence Monsieur le Président de la République par rapport à la décentralisation telles qu'affirmées lors de son discours d'investiture et lors du séminaire de cadrage et de mise en train des Gouverneurs et des Vice-Gouverneurs.

Le deuxième forum étant une possibilité de se projeter dans l'avenir, il a suggéré trois pistes de réflexion, à savoir :

- la réussite de la décentralisation repose sur la dynamique à impulser des actions de changement et de mobilisation des ressources à partir de la province sur base d'un plan de développement comme outil de coordination;
- (ii) la nécessité de renforcer les capacités des provinces en accordant une attention soutenue aux attentes liées aux ODD,

# (iii) l'amélioration de la gouvernance locale participative en renforçant les voies de dialogue avec la population;

Pour finir, il a réaffirmé la disponibilité du PNUD dans l'accompagnement de l'agenda de la décentralisation.

Dans son allocution, Son Excellence **Azarias RUBERWA**, Ministre d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles tenue d'abord à saluer la présence, dans une même salle, des délégués venant des entités de base et ceux des institutions nationales jusqu'au Chef de l'Etat. Cette présence de l'ensemble de la base nationale ce 11 décembre 2019, consacre ainsi la « journée de la décentralisation ». Il a exprimé toute sa gratitude aux PTF qui ont participé à la préparation du forum, notamment le système des Nations-Unies et tout particulièrement PNUD et ONU-FEMMES.

Il a ensuite axé son intervention sur le contexte, les enjeux et les défis de la décentralisation. Après 13 ans de mise en œuvre de la décentralisation, il a estimé qu'il était plus que temps de s'interroger sur l'impact qualitatif et quantitatif de cette réforme en termes d'amélioration de la desserte en eau potable, en électricité, de l'offre des services dans les secteurs sociaux de base, de nourriture, etc

D'où la nécessité de poser un diagnostic franc et précis pour se donner de meilleures chances de s'engager frontalement dans le combat contre la pauvreté à travers la trilogie des trois **D** :

### Décentralisation + Démocratie = Développement !

Son Excellence, Monsieur **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République, Chef de l'Etat a, dans son discours d'ouverture, réitéré sa volonté de consolider l'Etat de droit à travers des institutions centrales et de proximité solides, responsables et complémentaires pour assurer le plus rapidement possible une amélioration des conditions de vie des congolais dans les secteurs vitaux que sont la santé, l'éducation et l'emploi dont la mise en œuvre est reconnue aux provinces et aux ETD par la Constitution. Cependant, a-t-il souligné, l'absence prolongée d'organes locaux élus est un frein à la mise en œuvre de l'ensemble de ces politiques publiques.

S'appesantissant sur le rôle de la Caisse Nationale de Péréquation comme instrument de solidarité nationale, le Chef de l'Etat a suggéré quelques thématiques supplémentaires à soumettre à la réflexion des participants au forum pour innover et aller davantage vers l'action et l'efficacité. Sur ce, il a déclaré ouverts les travaux du deuxième forum de la décentralisation.

## I.2. La Plénière Inaugurale

Après le retrait des invités, les travaux du 2<sup>e</sup> Forum ont commencé par une plénière inaugurale qui a été l'occasion d'expliciter le thème du Forum et d'entendre les communications des praticiens nationaux, des experts et des invités extérieurs venus partager leurs expériences de la décentralisation.

Cette plénière inaugurale a débuté par la communication du Professeur **Venance OPANGA** qui a introduit et présenté en détail le thème central du Forum à savoir, « **Evaluation de la mise en œuvre de la décentralisation, treize ans après** ». Le Professeur **OPANGA** a ensuite explicité les objectifs visés et les résultats attendus du traitement de ce thème.

Spécialisé en Gouvernance et développement économique local, le Professeur **OPANGA**, Consultant National mis à disposition par le PNUD, a indiqué que cette évaluation, s'inscrivait en droite ligne dans le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation, « CSMOD » élaboré à la suite du 1<sup>er</sup> Forum National sur la Décentralisation, ayant établi et défini les grandes orientations, les principes directeurs, les axes majeurs, les structures et les mécanismes institutionnels servant de fil conducteur pour la période allant de 2009 à 2019.

Ce Cadre Stratégique a été complété par un plan d'actions prioritaires, 2011-2013 prévoyant des évaluations annuelles suivant les sept axes ci-dessous :

- (i) L'appropriation effective du processus de décentralisation,
- (ii) Le transfert des compétences et des ressources suivant une démarche de progressivité ;
- (iii) Le renforcement des capacités ;
- (iv) Le développement des outils de planification et de gestion ;
- (v) L'harmonisation des processus de décentralisation et de déconcentration ;
- (vi) La coordination efficace entre l'Etat central et les provinces, et
- (vii) Le financement de la décentralisation.

Pour ce faire, une batterie de 126 indicateurs avait été sélectionnée et pour servir de référence dans le cadre de cette évaluation.

S'adressant, aux Gouverneurs et Vice-gouverneurs lors de la clôture du séminaire de cadrage des missions des Gouvernements provinciaux tenu à Kinshasa, du 13 au 15 mai 2019, le Président de la République et Chef de l'Etat avait présenté les quatre axes stratégiques de sa vision : l'homme, la croissance économique, la décentralisation (premier élément de la bonne gouvernance) et la société solidaire.

De même, le programme du Gouvernement a traduit cette vision du Chef de l'Etat, par le credo : « le redressement national à partir de la base » et a inscrit parmi les priorités des actions gouvernementales de rendre viable et effective la décentralisation.

C'est ainsi, que s'inscrivant dans la vision du Président de la République, sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, trois autres préoccupations sont jointes à cette évaluation dont celles portant sur les rapports de collaboration entre les institutions provinciales, l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales, et l'évaluation de l'état des lieux du développement provincial et local.

Pour conclure sa présentation, le Professeur **OPANGA** a précisé les objectifs et les résultats du 2<sup>ème</sup> Forum national, tels que contenus dans les Termes de référence et rappelé aux participants que la méthodologie proposée est fortement participative, inclusive et dynamique. Elle exige que chacun des participants soit actif, engagé à atteindre les résultats fixés et motivé à marquer d'une pierre blanche sa participation à ce forum.

Ce fut ensuite le tour de **Mr MBAYE Dione**, Secrétaire Général de l'Association des Maires du Sénégal et Maire de la commune de Ngoudiane, de livrer sa communication intitulée « **Parcours du Sénégal dans la Décentralisation : Expérience de Gouvernance locale, de la relation avec le pouvoir central et les collectivités territoriales et mécanismes de financement de la décentralisation ».** 

Cette communication a présenté l'exaltante expérience du Sénégal qui date de près d'un siècle et demi, depuis l'érection de la ville de **Saint Louis**, première capitale des colonies françaises de l'Afrique Occidentale en commune, dès 1872. Pour revenir à une période plus contemporaine, celle d'après les indépendances de 1960, Monsieur MBAYE a indiqué que trois étapes majeures ont marqué l'évolution de cette expérience : Il s'agit tout d'abord de celle de 1972, avec la création de 320 communes rurales à qui il revenait dorénavant d'assurer la prise en charge notamment des secteurs de l'éducation, de la santé, de la jeunesse, du sport, des affaires foncières, de l'urbanisme et la planification.

Il s'agira ensuite de celle de 1996 qui a consacré la régionalisation en considérant les 100 régions créées comme collectivités territoriales, appelée en RDC Entités Territoriales Décentralisées (ETD). Il est à noter cependant, que cette deuxième étape s'est distinguée par la faiblesse de l'aménagement du territoire et par la multiplication des acteurs. Pour remédier à cette situation, deux mesures ont été prises : Il s'est agi en un premier temps de considérer dorénavant la décentralisation comme moteur de la mise en œuvre des politiques publiques et d'inscrire l'évaluation de ses effets comme marqueurs du développement durable et pour ce faire, d'organiser dans un deuxième temps, des conseils des ministres décentralisés qui se tiendraient à tour de rôle dans chacune des régions du pays afin d'examiner les problèmes de la région abritant ces conseils.

La troisième étape est celle du projet de l'Acte 3 de la décentralisation qui a organisé le pays en territoire viable, compétitif et viser ainsi l'atteinte du niveau de pays émergent à l'horizon 2030, sur la base d'un développement construit sur une cohérence territoriale viabilisant les différentes régions selon leur potentiel et identifiant les acteurs et les compétences à transférer à chacune des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le pays a mis en place 42 Conseils de département, dont la moitié des membres sont élus au suffrage direct et l'autre à la proportionnelle, et 557 communes dont les maires sont élus directement leur accordant ainsi plus de légitimité.

Le pays a alors privilégié l'approche de développement économique local basé sur l'aménagement du territoire en tenant compte des potentialités des entités, le partenariat public-privé et l'organisation de pools de développement. Ainsi ont été créés le Fonds de Dégagement à la Décentralisation, et le Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales qui obligent les entreprises voulant s'installer dans une région, à participer au développement local de cette région. De même, la coopération décentralisée a été valorisée et a permis de fixer les axes de partenariat à développer avec tous les potentiels acteurs.

La communication de Monsieur **MBAYE** a été suivie par celle de Monsieur **LELE PERO**, Secrétaire Général du Ministère d'Etat à la Décentralisation qui portait sur le degré d' « Appropriation effective du processus de la Décentralisation » par les différents acteurs.

Faisant ressortir l'importance de ce thème pour la mise en œuvre effective de la décentralisation dans tous ses compartiments par des acteurs conscients et engagés, le Secrétaire Général a indiqué combien le processus de décentralisation peut être impacté grâce à la profondeur de son appropriation par les principaux acteurs et par l'ensemble de la population. Il a ainsi révélé que la plupart des problèmes, obstacles et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la décentralisation s'expliquent par le faible degré d'appropriation du concept, de ses principes fondamentaux et surtout du rôle particulier de chacun des acteurs de ce processus.

Prenant la parole à la suite du Secrétaire Général de la Décentralisation, Mme Awa NDIAYE SECK, Représentante Résidente de ONU-FEMMES en République Démocratique du Congo a planché sur le thème « Genre *et décentralisation* ».

Elle a indiqué, d'entrée de jeux que la thématique de la décentralisation en général et le thème de ce 2ème Forum en particulier intéressent ONU-FEMMES d'autant plus qu'ils touchent à ses priorités d'action. En effet, révèle-t-elle, ONU-FEMMES a accompagné la RDC à se doter d'un document de politique genre. Ce document, dans l'acception transversale de la notion de genre, touche également à la décentralisation. ONU-FEMMES cible ainsi trois axes : (i) l'autonomisation économique des femmes et l'accès à la terre et à l'information, (ii) la participation des femmes aux instances de prise de décisions, (iii) la redevabilité.

Elle a conclu en rappelant que le genre se réfère aux rôles et tâches qui sont socialement accordés aux individus selon leurs appartenances catégorielles.

Aussi fait-elle remarquer que son agence conçoit la décentralisation comme une des meilleures démarches de valorisation de la voix des femmes comme citoyennes agissantes et bâtisseuses de développement.

Le thème sur le « **Transfert des compétences** » a été développé par Mr **MAKOLO Jibikilayi,** Coordonnateur National de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation, CTAD.

Le Coordonnateur de la CTAD a, dans son introduction, signalé que ce transfert concerne à la fois les compétences, les ressources, les responsabilités et les charges. Ainsi, la Constitution en son article 204 décrit les compétences exclusives des provinces ; elle prévoit une réconciliation en son article 205 qui prévoit que l'Assemblée provinciale peut déléguer ces compétences au Gouvernement central. L'article 206 stipule que le Gouvernement central et la province sont chargés de l'application des Lois. En cas de violation, la Province, comme le Gouvernement, s'adresse à la Cour Constitutionnelle.

Pour assurer ce transfert des compétences, la Constitution a prévu un ensemble de profondes réformes dont la réforme de l'organisation de l'administration publique, l'organisation du pouvoir politique et judiciaire, le rôle de l'Etat par rapport à ces compétences qui sont réparties de manière impérative (art. 201). La Constitution, en effet, assigne à chaque échelon de gouvernance les tâches spécifiques et qui nécessitent l'implication de la population dans le processus de prise de décision.

Ce transfert, a-t-il précisé, obéit aux principes de progressivité, de la concomitance (compétences et ressources) et de subsidiarité.

La stratégie nationale de transfert des compétences a été adoptée et vise un premier groupe de matières qui permet à la population de comprendre la décentralisation et mesurer ses effets, à savoir : l'Agriculture, la Santé, l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), et le Développement Rural.

Il signale en conclusion que les Lois sectorielles ont été prises, mais violent le processus de transfert des compétences, ce qui exige que les textes juridiques soient révisés et finalisés.

Succédant au coordonnateur de la CTAD, **Son Excellence Monsieur Willy KITOBO SAMSONI,** Ministre des Mines, est intervenu sur le thème du « **Transfert des ressources et le financement de la décentralisation** ».

Le Ministre des Mines a d'abord rappelé que la RDC a promulgué le nouveau code minier qui a apporté des innovations majeures dans les investissements de ce secteur. Il salue ainsi le courage politique du Président Honoraire, Joseph KABILA KABANGE, qui a résisté aux pressions externes diverses pour que ce code soit d'application.

Parmi ces innovations on retrouve la contribution des entreprises minières au développement des communautés en consacrant notamment 0,3% du chiffre d'affaires à des projets sur base d'un cahier des charges préalablement établi, la répartition de la redevance minière en concurrence de 25% à la province et 15% à l'ETD dans le ressort duquel se réalise l'exploitation.

Cependant, la question de chevauchement du recouvrement des redevances entre entités devrait être résolue, en urgence, par un arrêté interministériel impliquant les portefeuilles gouvernementaux de la Décentralisation et des Mines. En définitive, il s'impose de bien identifier les assujettis.

Prenant la parole à son tour sur cette même thématique, Maître **Françoise KENA**, Présidente du Conseil d'Administration (PCA) de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP), a d'abord donné des informations utiles sur la Caisse en ce qui concerne son objet, les entités bénéficiaires du Fonds de péréquation et les modalités de leur répartition.

A ce sujet, elle a insisté sur le fait que la Caisse vise à assurer la solidarité nationale et à corriger le déséquilibre de développement en finançant les projets ou programmes d'investissement public des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées qui émargent de leurs plans de développement, à travers une répartition inversement proportionnelle au fonds de rétrocession. Ainsi, ce sont les Provinces et les ETD à faible rétrocession qui seront privilégiées.

Succédant au PCA de la Caisse Nationale de Péréquation, S.E. Mme **Elysée MUNEMBWE**, Vice Premier Ministre, Ministre du Plan a\_développé le thème du « **Développement des Outils de planification et de gestion** ».

Son Excellence Madame la Vice-premier Ministre a d'abord rappelé les missions de son ministère qui sont de traduire la politique de développement du pays en plan stratégique de développement, accompagner les ministères sectoriels dans le processus de planification, coordonner les ressources extérieures, renforcer l'application statistique, coordonner le renforcement des capacités de l'administration publique.

Où en sommes-nous au stade actuel s'est-elle interrogée? Le ministère a conçu quatre documents de stratégies de développement dont le DSRP-I qui a permis d'atteindre le point de décision de l'I-PPTE, le DSCRP de 1ère génération qui a permis au pays d'atteindre le point d'achèvement et voir sa dette de 14 milliards de dollars réduite de 90%, le DSCRP de 2ème génération qui a conduit à la stabilisation de l'économie, et le PNSD élaboré en 2015, et révisé en 2018 pour permettre l'alignement des interventions des PTF, la prise en compte des ODD.

Le PNSD comporte un cadre stratégique annuel, un cadre opérationnel, une architecture institutionnelle de mise en œuvre et un dispositif de suivi-évaluation. Le PNSD vise l'atteinte du niveau de pays à revenu intermédiaire en 2030, pays émergent en 2040 et pays développé en 2050.

Le ministère a également accompagné et permis à sept provinces de se doter de leurs plans de développement. Il dispose de deux structures dont le PRONAREC et SENAREC. En somme, il est nécessaire de responsabiliser les provinces, de partager les outils de planification et de gestion, et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la définition des priorités de développement centrées sur les concernés.

Mr SHABANI, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur est intervenu sur le thème de « l'Harmonisation des Processus de Décentralisation et de déconcentration ». Il a commencé par indiquer qu'il n'y a pas de décentralisation sans déconcentration, tel qu'il ressort de l'esprit de la loi organique n°08/016 du 07 Octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces. Cependant, on observe des conflits entre les Chefs de Division en provinces et les Ministres Provinciaux. Ces conflits sont liés à des incohérences relevées dans les textes sectoriels et de la décentralisation. Il importe donc de mettre en place une commission ad hoc pour proposer les modifications nécessaires. En attendant, il recommande vivement aux membres des Exécutifs provinciaux de recourir autant que faire se peut à l'expertise des agents des services déconcentrés qui sont à leur disposition.

Le Gouverneur de la Province de Lualaba, **Mr MUYEJ MANGEZ**, quant à lui, s'est penché sur les préoccupations entourant la « **Coordination efficace entre l'Etat central et les provinces et entre les provinces et les ETD avec pour référentiel, l'expérience de la Province de Lualaba dans le domaine du développement et de la gouvernance au niveau provincial et local ».** 

A l'entame de son exposé, le Gouverneur a indiqué que la décentralisation *n'est pas un déni de l'Etat central,* mais bien au contraire le prolongement de son action par la mise en place *d'un nouveau pacte politique, social, fiscal.* Il a renchéri en disant que pour « être effective et impacter positivement la vie des populations, il est important pour la décentralisation de considérer que les rapports entre les différents niveaux de pouvoir sont de type partenarial.

Il a ensuite mis en relief le fait qu'il revient aux acteurs d'utiliser la loi organique n°08/016 pour construire leurs entités conformément à ses articles 2 et 3 des lois 08 et 016 sur la décentralisation. Mais auparavant, la culture de redevabilité doit être le leitmotiv de tous, y compris des animateurs des ETD bénéficiaires des redevances minières.

Pour ce faire, s'inspirant de l'exemple sénégalais de création d'un fonds de Dégagement à la Décentralisation et d'un fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales, le Gouverneur a salué la mutualisation des responsabilités sociales des entreprises dans une caisse commune qui a permis de créer de la prospérité dans sa province et de valoriser la culture de la redevabilité. Ainsi, a-t-il conclu, l'existence d'organes de contrôle et de suivi-évaluation efficaces a été déterminante.

Intervenant sur le thème du « Renforcement des Capacités comme moteur de la décentralisation, Mr **Félix Loïtéohin YE** Expert International en Politiques Publiques de Développement, Consultant du PNUD, a présenté l'expérience du **Burkina Faso** en matière de renforcement des capacités.

Le consultant a particulièrement insisté sur la nécessité de ne pas réduire le renforcement des capacités à sa seule dimension de formation, de perfectionnement ou de spécialisation des ressources humaines. En effet dira-t-il, les capacités nécessaires à l'accomplissement d'une tâche sont multiples et variées et vont bien au-delà de la seule technicité qui dans un environnement non adéquat ne peut suffire à elle seule à relever les défis.

Le Consultant International a ainsi rappelé que les capacités sont multiples : capacités managériales, infrastructurelles, fonctionnelles, organisationnelles, institutionnelles. Se basant sur l'expérience du Burkina Faso qui a débuté son processus en 1992, il a révélé que ce pays a pu recentrer ses actions avec de meilleurs résultats lorsqu'il a intégré dans le renforcement des capacités des notions comme la gestion du temps, le budget programme, la gestion axée sur les résultats, toutes choses qui ont conduit à revoir, non seulement l'organisation des structures administratives, les méthodes de management, les postes de travail, les missions, responsabilités et objectifs, mais aussi l'horizon temporel et la nécessaire vision prospective qui permet de regarder plus loin et d'anticiper les risques, les menaces et les conséquences néfastes de certaines pratiques et tendances lourdes en les corrigeant à temps.

Il s'agit de s'interroger sur ce qu'on fait par rapport à ce qu'on devrait faire, et considérer la décentralisation sous l'angle prospective en se posant la question: où serions-nous d'ici 20-25 ans si nous continuons à agir comme nous le faisons présentement ? Que faut-il changer dans nos méthodes présentes pour espérer un futur désirable et meilleur à celui vers lequel nous conduisent nos actions actuelles ?

L'ancien Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le **Professeur LUMANU BWANA SEFU** a traité du thème des « **Rapports de collaboration entre les institutions provinciales: Assemblées Provinciales et Exécutifs Provinciaux** »

Pour ne pas être redondant, l'intervenant a orienté son exposé en s'interrogeant s'il n'est pas plus opportun d'explorer d'autres voies pouvant permettre de réduire les coûts de mise en place des organes provinciaux et locaux issus des élections.

En effet, la RDC va compter jusqu'à 9657 conseillers urbains, municipaux et locaux dont le budget de l'Etat ne saurait seul assumer une prise en charge adéquate. Que faire face à cette évidence ? Il dit n'avoir pas de recette miracle mais, le débat reste ouvert et devra être approfondi dans ce Forum et dans bien d'autres rencontres ultérieures.

La communication suivante, celle de **Mr Jérôme BONSO**, Président de la Ligue Nationale des Elections Libres Transparentes (LINELIT) a porté sur la problématique de « *l'Organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales* »

Le Président de la **LINELIT** a d'abord souligné qu'un Etat de droit se mesure, entre autres, par sa capacité de faire participer la population à la gestion à travers les élections. Cependant, en RDC, l'organisation des élections rencontre des problèmes liés au manque de volonté politique. Bien que quelques perspectives s'ouvrent pour les élections urbaines, municipales et locales dont le budget est pris en compte dans l'exercice 2020, le défi du fichier électoral demeure.

En outre, l'impact humain, technique et logistique de ces élections est énorme. La RDC compte 97 villes, 474 secteurs, 259 Chefferies. Ce qui conduira à la mise en place de 40.000 conseillers et près de 16.000 agents d'appui.

En attendant, il importe de fiabiliser le fichier électoral, de rendre disponibles les moyens financiers, d'auditionner les membres et d'auditer la CENI. Pour rendre tout cela possible, il faut investir dans la politique de décentralisation.

Pour conclure, l'orateur a rappelé que la Société Civile, en tant qu'instrument de lutte contre la centralisation du pouvoir, se mobilise autour de ces défis et enjeux électoraux.

Revenant une seconde fois sur le podium, Mr MAKOLO Jibikilayi, Coordonnateur de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation a abordé cette fois-ci la problématique de « l'Evaluation de l'état des lieux du développement provincial et local au niveau de l'administration, de la gouvernance et le bilan de la décentralisation dans les secteurs décentralisés » (Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage; de la Santé; du Développement Rural; de l'Enseignement Primaire et Secondaire; de la Formation Professionnelle; des Arts et Métiers).

Il a d'abord rappelé que l'administration provinciale est composée des services provinciaux et des services déconcentrés. Cependant, si avant la réforme de la décentralisation en RDC, toutes les provinces étaient dotées des mêmes administrations, les états des lieux des administrations actuelles révèlent notamment une perte d'uniformité: certaines provinces sont dotées en guichet unique, d'autres fonctionnent avec des administrations érigées en bureau et qui n'ont pas été élevées au rang de division; des commissaires provinciaux ont été nommés dans certaines provinces en violation de la Loi, alors qu'aujourd'hui on devrait avoir des services décentralisés qui fonctionnent aux côtés des services déconcentrés; les rapports entre les provinces et le gouvernement central souffrent de la faible information des acteurs sur les réformes de l'administration.

Ainsi, non seulement il y a absence d'une fonction publique provinciale, mais aussi celle déconcentrée qui est en place souffre de la vétusté des infrastructures immobilières abritant les services. Bref, certaines provinces ne disposent d'aucune administration viable et leur autonomie n'est que factice, non réelle. L'administration comme instrument de conception et d'élaboration des politiques cède la place à une administration d'exécution.

Fermant la liste des communications, le Coordonnateur spécial de l'Aide Internationale du groupe des partenaires **Mr Michel CHAMPREDON**, a entretenu les participants au Forum sur « **L'importance** de la Coopération décentralisée dans le processus de la mise en œuvre de la décentralisation ».

La coopération décentralisée, a-t-il rappelé, est un mode de coopération internationale au développement qui procède par jumelage, échanges et entraides pragmatiques de développement entre interlocuteurs de même niveau. Elle touche à des enjeux sociaux, économiques, politiques, diplomatiques des villes et aborde tous les niveaux territoriaux. Ses domaines concernent le développement urbain, rural, culturel, social, économique, le transfert des connaissances. Elle permet un gain de temps, stimule la responsabilité, l'ouverture d'esprit, de réfléchir sur ses pratiques et se remettre en cause.

Les écueils à éviter sont nombreux et divers. Il s'agit par exemple de résister à la tentation de piocher à toutes les opportunités car les modèles de développement différents sont difficiles à concilier, ou encore, éviter les outils non exploitables, trop complexes et difficiles à entretenir, les règlementations complexes alors que la pratique locale ne permet pas leur bonne application. Il est préférable de se positionner en donnant quelque chose et en obtenant d'autres en échange.

Pour conclure, il a indiqué, qu'il est plus riche de développer une coopération à trois : Sud-Sud-Nord d'autant que les problèmes peuvent être similaires entre pays du Sud et certaines solutions au Nord peuvent aider à les adresser même s'il faut toujours garder à l'esprit que la transposition brute de mode de vie n'est ni faisable ni même souhaitable.

DEUXIEME PARTIE : LES TRAVAUX EN COMMISSIONS THEMATIQUES

## **II. LES TRAVAUX EN COMMISSIONS THEMATIQUES**

Les travaux en commissions ont consisté à relever les préoccupations en rapport avec la thématique du 2<sup>e</sup> Forum, à consolider les constats et les observations et à formuler les recommandations adéquates en réponse aux problèmes relevés. En plus ces commissions devaient identifier les responsables devant assurer la prise en charge des actions recommandées et les échéances de leurs mises en œuvre.

Ces travaux ont permis également de dégager quelques idées de projets structurants pouvant conduire à la relance et à la redynamisation de la décentralisation.

Ainsi, chacune des dix commissions a consigné dans un tableau synthétique ses constats, ses observations, ses recommandations ainsi que les responsables à impliquer pour mener les actions proposées. Ces différents tableaux sont reproduits en fin de chapitre consacré au résumé des discussions et des échanges ainsi que les recommandations formulées au niveau de chaque commission.

Pour la cohérence et l'efficacité des travaux, chaque commission a mis en place un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un rapporteur-adjoint.

II.1. COMMISSION I:	APPROPRIATION EFFECTIVE DU PROCESSUS DE
	DECENTRALISATION

- Président : LELE PERO Guillaume/

Secrétaire Général à la Décentralisation

- Vice-Président : **Hon. MATUSILA**/

Président de l'Assemblée Provinciale du Kongo-Central

- Rapporteur : Sylvain LUBAMBA/

Gouverneur de la Province de Lomami.

- Rapporteur Adjoint : BOLOMBI ONYOMBI Cornelie/

Société Kwilu.

### Introduction:

La Commission I a analysé l'état des lieux de l'appropriation des concepts, principes et textes législatifs et règlementaires de la décentralisation. Ainsi, elle a établi le constat d'un faible niveau d'appropriation aussi bien au niveau central qu'à celui des provinces et des ETD. Elle s'est ensuite penchée sur les causes des insuffisances, des limites et des difficultés rencontrées. Enfin, la commission a proposé une série de recommandations susceptibles de lever les obstacles et permettre une décentralisation effective, opérationnelle et pleinement orientée sur le rapprochement de l'administration des administrés et la pleine participation des populations à la prise de décision, à l'exécution des projets et programmes définis avec son accord et à l'évaluation finale des résultats pour capitalisation.

Au terme des nombreux échanges, la **Commission I** a formulé ses recommandations dans le tableau ci-dessous.

## COMMISSION I: APPROPRIATION EFFECTIVE DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

N°	PREOCCUPATIONS	OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES
1	Implication effective des acteurs (étatiques et non étatiques) dans le processus de décentralisation	<ul> <li>Faible implication des acteurs de la décentralisation lors des campagnes de sensibilisation</li> <li>Faible appropriation et engagement concerté dans la mise en œuvre du processus</li> </ul>	- Organiser les élections municipales et locales pour légitimer les acteurs des ETD afin de favoriser le principe de redevabilité (rendre compte).	CENI, Ministère de la Décentralisation
		de décentralisation - Ignorance des textes légaux qui transfèrent les	<ul> <li>Accompagner des provinces et des ETD dans l'élaboration du Budget participatif</li> </ul>	Ministères (Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Budget, Finances), PTF, Provinces et ETD
		compétences et les ressources tant dans le chef des administrés que dans celui de certains dirigeants	Mettre en place un cadre de concertation Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles et CENI	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles, et PTF
			<ul> <li>Redynamiser le dispositif de suivi- évaluation du processus de décentralisation</li> </ul>	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles, et PTF
			<ul> <li>Organiser des sessions de formation et accompagner les assemblées provinciales dans l'élaboration des édits</li> </ul>	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles, et PTF
			<ul> <li>Opérationnaliser le Conseil national de la décentralisation, le Conseil Provincial de la Décentralisation, les Comités de développement au niveau des ETD</li> </ul>	Primature, Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Provinces, ETD, et PTF

			Mettre en place une cellule     interministérielle de vulgarisateurs     par Arrêté Ministériel	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles
			- Renforcer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux et règlementaires en diversifiant les approches : médias, télévisions	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles, et PTF
			Actualiser la stratégie nationale de communication sociale en tenant compte des minorités (peuples autochtones, personnes vulnérables)	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles et PTF
		-	Organiser périodiquement     l'évaluation à mi-parcours du     processus de décentralisation	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles et PTF
			Intégrer les notions de la décentralisation dans le programme d'Enseignement Primaire et Secondaire	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Ministère de l'EPST, et PTF
			Impliquer suffisamment les acteurs provinciaux et locaux dans la sensibilisation et vulgarisation de la décentralisation	Ministère Décentralisation et Réformes Institutionnelles et PTF
2	Sensibilisation des acteurs de décentralisation	<ul> <li>Faible couverture de la campagne de sensibilisation et de vulgarisation</li> <li>Marginalisation des groupes minoritaires</li> </ul>	- Revisiter la stratégie de communication sociale sur la décentralisation (Thèmes, cibles et outils de communication et chronogramme)	CTAD/Secrétariat Général à la Décentralisation, PTF

		- L'information n'a pas atteint	- Organiser des émissions radio-	Ministère de la Décentralisation et
		toutes les couches.	télévisées sur la décentralisation	Réformes Institutionnelles, Médias
			- Initier l'élaboration des mesures	Ministère Décentralisation et
			d'application des textes légaux sur	Réformes Institutionnelles, et PTF
			la décentralisation	
			- Redynamiser et créer des fora des	ETD, Société civile
			quartiers, des Comités locaux de	
			paix et de développement	
			- Traduire les textes légaux et	CTAD/Secrétariat Général à la
			règlementaires dans les 4 langues	Décentralisation, PTF
			nationales	
			- Redynamiser le réseau de	Ministère de la Décentralisation et
			communicateurs en	Réformes Institutionnelles et PTF
			décentralisation	
3	Vulgarisation des principes	- Faible connaissance des	- Traduire et diffuser les principes	Ministère Décentralisation et
	fondamentaux de la	principes fondamentaux de la	fondamentaux et les textes légaux	Réformes Institutionnelles, et PTF
	décentralisation et des textes	décentralisation	de la décentralisation en 4 langues	
	légaux et règlementaires de la	(Principes directeurs):	nationales	
	décentralisation	sauvegarde de l'unité, continuité	- Mettre en place un centre de	Ministère de la Décentralisation et
		de la vision partagée et	documentation sur la	Réformes Institutionnelles et PTF
		recherche des solutions	décentralisation	
		consensuels, la subsidiarité		
		entre l'administration et les ETD,		
		solidarité entre les provinces,		
		fongibilité des ressources,		
		participation de la population		
		dans la gestion de		
		développement, le bon		
		fonctionnement des institutions		

		provinciales, obligation de rendre compte		
4	Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le processus de décentralisation	Faible utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le processus de décentralisation Faible capacité des acteurs	<ul> <li>Favoriser l'intégration des NTIC dans le processus de décentralisation</li> <li>Créer un centre de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation</li> <li>Renforcer les capacités des acteurs dans l'utilisation de NTIC</li> </ul>	CTAD/Secrétariat Général à la Décentralisation
5	Question genre, jeunes et personnes avec handicap	Non prise en compte des questions genre, jeunes, des personnes avec handicap	- Motiver les femmes, les jeunes, les personnes avec handicap à la participation au processus de décentralisation.	Ministères (de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Genre, famille et Enfant, de la Jeunesse, chargé des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables) et PTF

### II.2. COMMISSION II: TRANSFERT DES COMPETENCES

Président : Georges KAZADI MIZEKA,

Coordonnateur National Adjoint de la CTAD.

Vice-Président : MAKAMBO OVIL'OSHE,

Président de l'Assemblée Provinciale de Maï-Dombe.

- Rapporteur : Jean-Marie Vianney LONGONYA,

Directeur de Cabinet du Ministre près le Premier Ministre

- Rapporteur Adjoint : Madame Prisca LUANDA MAMALA,

Ministre Provinciale de l'Education du Nord Kivu.

### Introduction:

La Commission II a tout d'abord relevé que les compétences identifiées pour être transférées ne l'ont été que très peu, très partiellement sinon pas du tout, dans l'ensemble des cas. La Commission II a alors procédé à un diagnostic des causes de cet état de fait et constaté que la source du problème se situe au niveau de l'insuffisante clarté des textes, de l'insuffisante appropriation des principes qui les sous-tendent, tant par les destinateurs que par les destinataires et conséquemment, la non mise en place des structures et procédures devant traduire dans les actes la mise en œuvre de nouvelles compétences.

La Commission II a ensuite listé l'ensemble des compétences transférées, celles qui devraient l'être. Et elle a enfin dressé, sous forme de tableau général l'ensemble des recommandations qu'elle propose aux différents acteurs pour la mise en œuvre effective de nouvelles compétences qui devraient être exécutées au plus près du terrain par les structures et les acteurs au niveau local.

Ci-joint le tableau récapitulant les préoccupations analysées, et les recommandations formulées par la commission ainsi que les différents acteurs et intervenants identifiés.

## COMMISSION II : TRANSFERT DES COMPÉTENCES

N°	PREOCCUPATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS	INTERVENANTS
1	Parmi les 6 secteurs décentralisés transférés (Agriculture, Santé, Développement rural, EPST, Fonction Publique, Formation professionnelle Art et Métier, Pêche et Elevage) insuffisamment exercés et inférence des ministères centraux sectoriels	Exercice effectif par les Provinces de ces secteurs transférés	Elaborer les mesures d'application des lois sectorielles	Ministère de la Décentralisation et les Ministères sectoriels (Fonction Publique, Agriculture, Santé, Développement rural, EPST, Formation professionnelle Art et Métier, Pêche et Elevage)
2	Non effectivité de l'exercice de 29 matières à compétence exclusive des provinces (Cf. art. 204 de la constitution)	- Transfert progressif de 6 nouvelles matières à compétences exclusives des provinces (Environnement, Urbanisme et Habitat, Affaires foncières, Aménagement du Territoire, Commerce frontalier coopération décentralisée)	<ul> <li>Actualiser la feuille de route de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD</li> <li>Elaborer les mesures d'application des lois sectorielles</li> </ul>	Ministère de la Décentralisation et les Ministères prochainement sectoriels (Environnement, Urbanisme, Affaires foncières, Aménagement du Territoire, Commerce frontalier, coopération décentralisée)
3	Absence des administrations décentralisées propres aux provinces et ETD	Mise en place des administrations appropriées au niveau provincial et local	<ul> <li>Elaborer les édits sur la fonction publique provinciale et locale</li> <li>Elaborer les organigrammes et manuels de procédures y relatifs</li> </ul>	Assemblée Provinciale  Ministères (Fonction Publique, Décentralisation), Provinces et ETD
4	Insuffisance d'infrastructures adéquates pour les écoles et les centres de santé, en Provinces et dans les ETD	Exécution du budget d'investissement y relatif	Construire les écoles et les centres de santé	Ministères (Budget, Finances, Plan, ITPR), Ministères provinciaux (santé et Education), ETD, CNP et PTF
5	Accès difficile à l'eau potable et à l'électricité	Exécution du budget d'investissement y relatif	<ul><li>Procéder au forage;</li><li>Construire de bornes fontaines;</li></ul>	Ministères (Budget et Finances)

		Recours à d'autres sources de financement	- Construire des mini-barrages; - Construire les parcs solaires.	Ministère provincial du Development Rural et ETD SNHR, CNP et PTF
6	Baisse de la production agricole et de la pêche	<ul> <li>Soutien à l'agriculture et à la pêche</li> <li>Formation d'agriculteurs et des pêcheurs aux techniques modernes</li> <li>Aménagement des routes de desserte agricole</li> </ul>	<ul> <li>Former des cantonniers;</li> <li>Disponibiliser les outils modernes d'agriculture et de pêche;</li> <li>Assurer l'encadrement technique des fermiers et des paysans.</li> </ul>	CNP, PTF, ETD et PTF

#### II.3. COMMISSION III: RENFORCEMENT DES CAPACITES

Président : Félix L. YE/Consultant International/PNUD

Rapporteur Principal : FATUMA HASSAN SHEILLA/

Ministre Provincial en charge de la Fonction Publique, Jeunesse, Genre et Enfant de la Province du Nord-Kivu.

- Rapporteur Adjoint : Pierre Parfait BOFETE/

Député Provincial de la Province de la Tshuapa.

Rapporteure Adjointe : Liliane BIBOMBE/

Chargée de Formation à l'Ecole Nationale de la Territoriale.

- Rapporteur Adjoint: Gilbert BOKUNGU/

Président de l'Assemblée Provinciale de la Tshopo.

#### Introduction:

La commission III était composée d'une soixantaine de membres dont notamment un (o1) Gouverneur de province, onze (11) députés provinciaux, dont trois (o3) questeurs et des responsables des exécutifs des ETD.

En anticipation de l'abondance des échanges et de la richesse des contributions et pour en assurer une capture fidèle, la commission III a décidé d'asseoir une équipe paritaire de quatre (o4) rapporteur(e)s.

**La commission III** a entamé ses travaux le jeudi douze décembre à dix heures et quinze minutes dans la salle de conférence du **8**° étage de l'Immeuble de l'hôtel du Gouvernement Central.

Le président de la commission a introduit les débats en annonçant ce qui est attendu des membres de la commission. A sa suite, les membres de la commission ont insisté sur la définition du concept de renforcement des capacités qui ne saurait être limitée à sa seule dimension de formation, de spécialisation, de mise à niveau ou d'acquisition de nouvelles compétences techniques, de savoirfaire et de savoir être, inculqués aux travailleurs pour une meilleure exécution de leurs tâches professionnelles.

Le renforcement des capacités s'étend bien au-delà et incorpore l'ensemble de l'environnement de travail, au plan institutionnel, organisationnel et infrastructurel y compris les aspects liés aux méthodes, aux outils, au social et à l'équipement en matériels adéquats.

## Echanges des membres de la Commission sur le thème.

Les membres de la commission ont longuement échangé sur le thème en examen enregistrant un total de plus d'une centaine de prise de parole sur l'ensemble des points de réflexion, allant de l'évaluation de l'état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation depuis sa conception

jusqu'à date, en passant par la revue exhaustive des difficultés de toutes natures expliquant le faible niveau des résultats atteints, la proposition d'actions et des mesures correctives et la suggestion de projets à développer et éventuellement à financer.

La commission a été honorée de la visite de son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat en charge de la Décentralisation, venu échanger avec elle et lui prodiguer ses encouragements. La Commission a également reçu la visite du Représentant des Partenaires Techniques et Financiers qui apportent des appuis multiformes à l'action de décentralisation. Celui-ci a réitéré à la Commission, la disponibilité de ses pairs à soutenir toutes initiatives qui leur seront soumises dans le sens de l'approfondissement et de l'élargissement du processus de la décentralisation.

En résumé, après une analyse approfondie des contraintes, des risques et des opportunités tant au plan national que régional et international, les participants ont convenu qu'il est indispensable de mieux profiler la vision du « redressement par la base » du Président de la République, Chef de l'Etat afin qu'elle soit claire pour tous et ainsi la transformer en une véritable expression de la trilogie **Démocratie, Décentralisation, Développement.** 

Au titre des difficultés relevées dans la mise en œuvre du Plan stratégiques, en plus de la nonvalidation du Plan National de Renforcement des Capacités, les participants ont surtout noté :

- Le manque de coordination entre le gouvernement central, provincial, local et les partenaires, ainsi que la violation intentionnelle ou non des lois et principes de la décentralisation.
- Le manque d'infrastructures dans la plupart de provinces notamment celles nouvellement créées ainsi que l'enclavement de certaines d'entre elles ;
- L'instabilité politico-administrative de certains acteurs clés de la décentralisation.
- L'interférence et la confusion des compétences entre le niveau central et le niveau provincial ainsi qu'entre le niveau provincial et les ETD.

Concernant la non-validation du Plan National de Renforcement des Capacités, les participants ont estimé indispensable qu'un saut qualitatif soit réalisé dans la mise en place d'un modèle stratégique de renforcement des capacités accompagnée d'une étude prospective sur une période de 20 à 25 ans, soit à l'horizon 2040.

Cet exercice de projection dans le temps sur la base d'hypothèses prend en compte les principaux déterminants socio-économiques du pays et tous les référentiels de la politique nationale de développement économique et social tel le PNDS (Plan National Stratégique de Développement).

La procédure de la mise en place **d'un modèle stratégique national** accompagnée d'une étude prospective et l'élaboration de la vision prospective de la décentralisation en République Démocratique du Congo à l'horizon 2040 devront reposer notamment sur :

- La valorisation des résultats des riches travaux de ce 2º Forum sur l'état des lieux de la décentralisation menés sur la base de l'évaluation du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD 2006-2019);
- une prise en compte adéquate des textes légaux et réglementaires sur la décentralisation.

- une exploitation des enseignements issus des expériences capitalisées dans d'autres pays africains et des travaux de l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA) et de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local (CADDEL);
- une prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD);
- Une prise en compte de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;
- une prise en compte des effets potentiels liés aux financements issus des partenaires techniques et financiers, de la diaspora, mais aussi des fondations privées et des institutions de financement participatif.

Les documents de vision stratégique et prospective de la décentralisation prendront en compte l'ensemble des problématiques couvertes par les champs d'action et des perspectives de la décentralisation. Ils fixent, à partir de l'établissement de scénarios, les orientations et les situations attendues dans un horizon d'environ 10 à 15 ans d'une part et de 20 à 25 ans d'autre part. Ceci afin d'aider les décideurs et partenaires à prendre des décisions et des orientations dans un cadre convenu sans précipitation et sans improvisation. Le document de «Vision prospective de la décentralisation » en République Démocratique du Congo à l'horizon 2040 constituera alors le principal référentiel d'orientation de la décentralisation du pays, dans le cadre de la redynamisation de ce processus. Il servira de base pour l'élaboration de la Politique nationale de décentralisation, la Stratégie décennale de décentralisation et son plan d'actions quinquennal.

La vision prospective ainsi établie constituera un pari raisonnable pour construire l'avenir, en minimisant les incertitudes qui demeurent sur le parcours.

Les principaux points de préoccupations examinés et les recommandations, les acteurs et intervenants identifiés par **la Commission III** se trouvent récapitulés dans le tableau joint ci-dessous

## COMMISSION III: RENFORCEMENT DES CAPACITES

N°	PREOCCUPATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS	INTERVENANTS
1	La mise en œuvre inappropriée de la	Mettre en place <b>un modèle</b>	Engager et conduire à son terme dans	Ministère de la
	décentralisation due au manque de de	stratégique et prospectif	des délais raisonnables la réflexion	Décentralisation et les
	capacité de coordination et de	accompagné d'une <b>étude</b>	pour la production d'un document de	Ministères sectoriels
	programmation concertée entre le	prospective devant définir la vision	«Vision prospective de la	(Agriculture, Santé,
	gouvernement central, provincial, local	prospective de la décentralisation	décentralisation » en République	Développement rural, EPST,
	et les autres partenaires ainsi que la	en République Démocratique du	Démocratique du Congo à l'horizon	Formation professionnelle Art
	violation intentionnelle ou non des lois	Congo à l'horizon <b>2040</b>	2040	et Métier, Pêche et Elevage)
	et principes de la décentralisation			
2	L'absence d'infrastructures dans la	Revisiter et élargir le concept de	Mobiliser et concentrer les	Les Ministères des finances, de
	plupart de provinces notamment celles	renforcement des capacités pour y	financements issus des partenaires	la Décentralisation et les autres
	nouvellement créées ainsi que	inclure, en plus des compétences et	techniques et financiers, de la	Ministères sectoriels
	l'enclavement de certaines d'entre	aptitudes techniques, tous les	diaspora, mais aussi des fondations	(Environnement, Urbanisme,
	elles	autres aspects de la	privées et des institutions de	Affaires foncières,
		décentralisation, aux plans	financement participatif pour une	Aménagement du Territoire,
		institutionnels, organisationnels,	mise à niveau de toutes les	Commerce frontalier,
		infrastructurels, matériels et	« nouvelles provinces » au plan des	coopération décentralisée)
		financiers.	infrastructures pour la délivrance	
			effective sur place des services de	
			proximité	
3	L'instabilité à leurs postes de certains	Assurer une application stricte des	Instituer le principe	Assemblée Nationale et
	acteurs clés de la décentralisation.	textes légaux et réglementaires	d'organigrammes types, ainsi que les	Assemblées Provinciales
		pertinents en matière de répartition	profils des éventuels occupants et de	Ministères (Fonction Publique,
		des compétences des acteurs de la	leur mode de nomination et de	Décentralisation et Réformes
		décentralisation.	remplacement.	Institutionnelles), Provinces et
				ETD.

## II.4. COMMISSION IV: DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION

Président : **Pierrot KASONGA**/Directeur au Ministère du Plan.

- Vice-Président : NIMBA MPELE/

Min. Provincial du Plan/Maï-Ndombe.

- Rapporteur : **MUMA Zéphirin**/Min. Prov. du Plan/Kwilu.

- Rapporteur Adjoint : NGANTURU KINDEMBO/

Expert Ecole Nationale de la Territoriale.

## Introduction:

Très techniques, les échanges de la **Commission IV** ont porté sur la faisabilité, la production et l'impact d'outils appropriés de planification et de gestion du processus de décentralisation. Ces échanges ont ainsi permis de faire la nomenclature des outils adaptés, de la manière adéquate pour en assurer la production mais aussi et surtout leur maîtrise par les acteurs ciblés en vue d'une meilleure application sur terrain.

Les échanges ont suivi le schéma ci-dessous :

## Objectif.

L'objectif de l'axe 4 est de développer les outils performants de planification et de gestion et favoriser leur usage dans les provinces et ETD, en dotant ces dernières des référentiels de gestion et de planification (les outils de planification, de budgétisation et de gestion des services publics locaux et provinciaux) et en renforçant les capacités de planification et de gestion des acteurs.

a) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Développer les outils de planification, de programmation, de budgétisation et de gestion des services publics provinciaux et locaux;
- Elaborer et diffuser les manuels et guide d'aide à la gestion financière des provinces et des ETD;
- Elaborer et diffuser les manuels de gestion des fonds locaux de développement ;
- Renforcer les capacités en planification et en gestion ;
- Promouvoir des systèmes de suivi et d'évaluation des plans provinciaux et locaux de développement.
- b) Résultats attendus
- Instruments de planification provinciale et locale élaborés ;
- Manuels d'élaboration des budgets locaux élaborés et diffusés ;

- Guide du maire élaboré;
- Guide de passation des marchés locaux élaboré et diffusé ;
- Guide de gestion des fonds locaux de développement élaboré et diffusé ;
- Manuels d'exécution budgétaire élaborés ;
- Etat annuel d'exécution des budgets élaboré.

# c) Les acquis

L'élaboration des documents ci-après :

- Guide méthodologique de planification provinciale et locale ;
- Guide du budget citoyen de la province et de l'ETD;
- Guide de la citoyenneté et de la participation citoyenne
- Guide du contrôle citoyen de l'action publique
- Guide pratique de l'exercice de la tutelle
- Guide de l'Elu local
- Manuel de maîtrise d'ouvrage locale ;
- Manuel du budget participatif de la province et de l'ETD
- Manuel du budget citoyen
- Lexique commenté des compétences exclusives des provinces
- Plans Quinquennaux de Croissance et d'Emploi dans les anciennes provinces
- Plans de Développement Locaux dans plusieurs ETD.

Le tableau ci-dessous rend compte des propositions formulées par la Commission IV.

# COMMISSION IV: DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION

Constats	Recommandations	Responsables	Échéance <mark>s</mark>
Les instruments de planification et de gestion élaborés au niveau national sont disponibilisés partiellement dans certaines provinces et ETD, et manque totalement dans d'autres; Les services n'appliquent pas une approche de gestion axée sur le résultat de développement par manque de maitrise d'outils de planification et de gestion  Sur les six outils de planification et de gestion prévus dans le CSMOD, dix ont été élaborés (10)  Guide méthodologique de planification provinciale et locale; Guide de la citoyenneté et de la participation citoyenne; Guide pratique de l'exercice de la tutelle; Guide de l'Elu local; Manuel de maîtrise d'ouvrage local; Lexique commenté des compétences exclusives des Provinces et des attributions des ETD; Manuel de budget citoyen de la Province et de l'ETD; Guide du budget citoyen de la Province et de l'ETD;	<ul> <li>Accélérer de l'organisation des séances de sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.</li> <li>Doter les Provinces et les ETD de tous les 9 outils de planification et de gestion;</li> <li>Vulgariser les différents outils dans les Provinces et ETD;</li> <li>Faire appel aux PTF pour le renforcement des capacités.</li> <li>Réviser le Guide de Planification Provinciale et Locale en intégrant les ODD à la place des OMD, et en l'adaptant aux questions de genre, de changements climatiques et de New Deal.</li> <li>Reproduire les 10 outils élaborés en quantité suffisante avant leur vulgarisation;</li> </ul>	- Gouvernement Central; - Les provinces; - Les ETDS; - La Société civile; - Les confessions religieuses; - Les Partenaires Techniques et Financiers.	1 <sup>er</sup> trimestre 2020 1 <sup>er</sup> semestre 2020
él el	aborés au niveau national sont disponibilisés artiellement dans certaines provinces et ETD, et anque totalement dans d'autres; es services n'appliquent pas une approche de estion axée sur le résultat de développement par anque de maitrise d'outils de planification et de estion  ur les six outils de planification et de gestion prévus ens le CSMOD, dix ont été élaborés (10) uide méthodologique de planification provinciale clocale; uide de la citoyenneté et de la participation toyenne; uide pratique de l'exercice de la tutelle; uide de l'Elu local; anuel de maîtrise d'ouvrage local; exique commenté des compétences exclusives des rovinces et des attributions des ETD; anuel de budget participatif de la Province et de	sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  Doter les Provinces et les ETD de tous les 9 outils de planification et de gestion;  Vulgariser les différents outils dans les Provinces et ETD;  Faire appel aux PTF pour le renforcement des capacités.  Réviser le Guide de Planification Provinciale et Locale en intégrant les ODD à la place des OMD, et en l'adaptant aux questions de genre, de changements climatiques et de New Deal.  Reproduire les 10 outils élaborés en quantité suffisante avant leur vulgarisation;	sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.  - Gouvernement Central; - Les provinces; - Les ETDS; - La Société civile; - Les Confessions religieuses; - Les Confessions religieuses; - Les Confessions religieuses; - Les Confessions religieuses; - Les Provinces et ETD; - Faire appel aux PTF pour le renforcement des capacités Réviser le Guide de Planification Provinciale et Locale en intégrant les ODD à la place des OMD, et en l'adaptant aux questions de genre, de changements climatiques et de New Deal Reproduire les 10 outils élaborés en quantité suffisante avant leur vulgarisation;

✓ Plans de développement provinciaux et locaux.  - Parmi les 10 outils élaborés, seul le guide méthodologique de Planification Provinciale et Locale a été, validé techniquement et endossé par le Gouvernement.		
- Politique nationale de coopération décentralisée a été techniquement élaborée, mais non validée ;	<ul> <li>Organiser un Atelier National (avec les provinces et les ETD) pour la Validation finale, avant son endossement par le gouvernement;</li> </ul>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
- Faible formation des utilisateurs de ces différents outils	<ul> <li>Organiser des séances de coaching des acteurs de la décentralisation dans leurs services</li> <li>Faire appel aux partenaires pour le renforcement des capacités en matière de planification et gestion du développement'</li> <li>Intensifier les formations en faveur des utilisateurs de ces différents outils.</li> <li>Assurer le suivi de l'applicabilité et de la mise en œuvre des outils à la base.</li> </ul>	Continue

# II.5. COMMISSION V : HARMONISATION ENTRE LA DECENTRALISATION ET LA DECONCENTRATION

- Président : **Leonard NGINDU**,

Chef de Section Finances à la CTAD.

Vice-Président : KASEYA TSHINGAMBO,

Président PAJ/Lualaba.

- Rapporteur : MUNGITO BABANDANA,

Administrateur de Territoire de Dungu/ Haut-Uélé

- Rapporteur Adjoint: BAHELANI KOMOY,

Chef de Division de la Décentralisation/

Province de la Tshopo.

### Introduction:

Les membres de **la commission V** ont admis, comme préalable, que pour être pertinente, la décentralisation doit toujours être accompagnée d'une déconcentration conséquente. Cela implique, de facto, la complémentarité entre les services décentralisés et ceux déconcentrés conformément aux normes édictées et aux lois promulguées.

A cet effet, le législateur congolais à travers la loi n°16/013 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du pouvoir central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, a consacré l'harmonisation entre la décentralisation et la déconcentration, afin que dans les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées, les services décentralisés et déconcentrés fonctionnent concomitamment.

L'harmonisation des processus de décentralisation et déconcentration au regard du CSMOD visait ainsi à :

- Rendre effective la réorganisation des ministères et de leurs services déconcentrés conformément aux options stratégiques de la décentralisation ;
- Opérer les mutations nécessaires de la fonction publique pour mettre en place la fonction publique provinciale dès 2010;
- Adapter le découpage territorial des ministères techniques aux réalités des provinces ;
- Mettre en place des espaces de concertation et coordination entre les services déconcentrés et les services provinciaux.

Les textes relatifs à la réforme de la fonction publique devraient s'inscrire dans cette démarche d'harmonisation en vue de créer les synergies nécessaires à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La nature et la portée des relations entre les services déconcentrés, les provinces et les ETD devraient définir également dans le sens d'une combinaison de multiples options : mise à disposition, convention de services, maitrise d'ouvrage déléguée...

## a) Objectif général

L'objectif de l'axe 5 est de rendre les missions de toutes les administrations complémentaires.

## b) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Harmoniser les textes juridiques ;
- Développer des nouveaux rapports de partenariats.

### c) Résultats attendus

- Organigrammes harmonisés et conformes aux nouveaux textes de la décentralisation élaborés;
- Décrets d'application portant organisation des administrations territoriales signés et publiés ;
- Conventions de mise à disposition des capacités techniques entre les services déconcentrés et les ETD conclues.

#### d) Les acquis

Au titre des acquis, la commission a relevé l'existence de lois et structures suivantes :

- La loi n°16/013 du 03 mai 2016 fixant l'Organisation et le Fonctionnement des Services publics du Pouvoir central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées;
- La loi organique n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de Carrière des Services publics de l'Etat.
- Les points focaux de la décentralisation dans l'administration centrale.

# e) Les insuffisances et lacunes

La commission a noté comme cause principale de dysharmonie, le non-respect par les acteurs du contour défini et des limites prescrites en matière de compétences partagées entre les structures de l'Administration Centrale et celles décentralisées.

Le tableau ci-dessous récapitule les recommandations que formule la **Commission V** pour corriger les tares constatées et rétablir un fonctionnement et des rapports harmonieux entres les institutions centrales, provinciales et celles des ETD.

# COMMISSION V. Harmonisation de la décentralisation et la déconcentration

Résultats attendus	Constats	Recommandations	Responsables	Échéances
Organigrammes harmonisés et conformes aux nouveaux textes de la décentralisation élaborés	<ul> <li>Aucun service ne dispose d'un organigramme harmonisé et conformes aux nouveaux textes de la décentralisation</li> <li>La non-redéfinition des missions, des structures et des postes dans certains Ministères impliqués au processus de transfert des compétences</li> <li>Aucun Edit et texte organique n'a été pris en la matière</li> </ul>	<ul> <li>Appuyer l'élaboration et l'actualisation des cadres organiques aussi bien des services décentralisés</li> <li>Restructurer de ces Ministères permettra d'éviter les conflits des compétences.</li> </ul>	Le Gouvernement central (Ministères de la Décentralisation, de la Fonction publique, le Gouvernement provincial province et les ETD	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
Décrets d'application portant organisation des	<ul> <li>Faible harmonisation du processus de décentralisation et de déconcentration due à l'inexistence de certains textes des lois régissant l'harmonisation des missions et attributions des services du pouvoir central, des provinces et des ETD</li> </ul>	- Elaborer les textes des lois manquants ainsi que les mesures d'application des lois relatives à la décentralisation harmonisant les attributions des services du pouvoir central, des provinces et des ETD.	Gouvernement central (Ministère de la Décentralisation, de la Fonction Publique), Ministères sectoriels, Provinces, ETD, PTF	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
administrations territoriales signés et publiés	- Faible harmonisation du processus de décentralisation et de déconcentration	<ul> <li>Diffuser et vulgariser les textes des lois en matière de la décentralisation</li> </ul>		
	remarquée par : - Conflit des compétences entre : - Ministères provinciaux et les services déconcentrés	<ul> <li>Mettre en place des espaces de concertation et de coordination entre les services déconcentrés et les services décentralisés</li> </ul>	- Gouvernement central (Ministère de la Décentralisation et Réformes	

	- Inexistence des synergies en vue d'harmoniser des vues entre services décentralisés et les déconcentrés	- Mettre en place des mécanismes de complémentarité entre les services décentralisés et les déconcentrés pour harmoniser les vues	Institutionnelles, Les Ministères sectoriels), Gouvernement provincial, ETD et PTF.	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
l.	L'incohérence de certaines dispositions légales est à la base des conflits des compétences.	- Recommander que cette législature soit essentiellement consacrée aux modifications de certaines dispositions juridiques actuelles et antérieures pour les conformer aux nouvelles options levées par le constituant de 2006 pour ce faire, constituer un groupe de travail des Experts Interministériels.	<ul><li>Parlement</li><li>Gouv. Central.</li><li>Assemblées Provinciales.</li><li>Gouvernements.</li><li>Provinciaux.</li></ul>	Continue

	COMMISSION V : Harmonisation de la décentralisation et la déconcentration (suite)						
Résultats attendus	Constats	Recommandations	Responsable	Échéance			
	<ul> <li>Inexistence des synergies en vue d'harmoniser des vues entre services décentralisés et les déconcentrés</li> </ul>	<ul> <li>Mettre en place des commissions ad hoc chargées d'élaborer les mesures d'application de textes de lois dans les ministères sectoriels</li> </ul>	- Le Gouvernement central (Ministères de la Décentralisation, de la Fonction publique, la province et les ETD	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020			
Décrets d'application portant organisation des	<ul> <li>Existence d'une administration à double vitesse (les guichets uniques dans les nouvelles provinces et des Divisions provinciales dans les anciennes).</li> </ul>	- Harmoniser le système de fonctionnement des administrations des services déconcentrés dans les provinces	- Gouvernement central (Ministères de la Décentralisation, de la Fonction publique, les Ministères sectoriels) et la province	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020			
administration s territoriales signés et publiés	<ul> <li>l'abus et excès de pouvoir de la part des certains agents déconcentrés allant au-delà de leurs attributions</li> </ul>	- Réorganisation des services déconcentrés en provinces	- Gouvernement central (Ministères de la Décentralisation, de la Fonction publique, les Ministères sectoriels) et la province	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020			
	<ul> <li>l'absence d'édits     provinciaux notamment l'édit     portant la fonction publique     provinciale et locale dans la quasitotalité des provinces</li> </ul>	<ul> <li>Accompagner les assemblées et les gouvernements provinciaux dans l'élaboration des édits spécialement l'édit sur la Fonction Publique Provinciale et Locale.</li> </ul>	- Assemblées provinciales ; Gouvernements provinciaux				
	- Conflits de compétences entre le Gouvernement central et les provinces dues à :	<ul> <li>Respecter les textes des lois</li> <li>Encadrer l'exercice de pouvoir des         Assemblées provinciales en assujettissant le vote d'une motion de censure ou de défiance si elle porte sur la gestion financière ou matérielle de la province, à     </li> </ul>	<ul><li>Gouvernement National</li><li>Cour des Comptes</li><li>PTF.</li></ul>	Continue			

l'avis conforme de la Cour des Comptes.		
•		
conforme, la procédure s'arrête. Pour		
cela, il faudra que les chambres de la		
Cour des Comptes soient installées dans		
toutes les Provinces		
Dospost de Vartisle a de la Constitution		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
• •		
par un Pariementaire.		
	Si la Cour des Comptes donne un avis non conforme, la procédure s'arrête. Pour cela, il faudra que les chambres de la Cour des Comptes soient installées dans	Si la Cour des Comptes donne un avis non conforme, la procédure s'arrête. Pour cela, il faudra que les chambres de la Cour des Comptes soient installées dans toutes les Provinces  - Respect de l'article 3 de la Constitution; - Modification et abrogation qui peuvent être l'œuvre soit des assemblées provinciales par voie d'édit; - Soit au Gouvernement par voie de Projet de loi organique; - Soit par voie de proposition de loi faite

	T		1	т —
	<ul> <li>La confusion sur les rapports juridiques entre les autorités provinciales (Gouverneur, Ministres Provinciaux) et les Chefs de Division.</li> <li>Multiplicité de services déconcentrés au niveau des Entités Territoriales Décentralisées.</li> </ul>	<ul> <li>Harmoniser les rapports entre les         Ministres provinciaux et les Chefs de         Division à travers les circulaires précisant         la nature de leurs relations         professionnelles;</li> <li>Préciser l'autorité hiérarchique de Chef         de Division en Province (entre les         Gouverneurs et les Secrétaires         Généraux); ou laisser le Gouverneur dans         son rôle de coordination et de         supervision;</li> <li>Demander aux Ministres Centraux         d'adresser leurs instructions aux Chefs de         Service Provinciaux par l'entremise du         Gouverneur de Province</li> </ul>	- Gouv. Nat. - Gouv. Prov.	
	- Défis et contraintes de l'installation des guichets uniques :  ✓ Défi financier parce qu'il y a augmentation des charges ;  ✓ Défi infrastructurel : il n'y a pas d'infrastructures pour abriter les bureaux et des résidences officielles de ces Administration.	Gouverneur de Province.  - Standardiser les structures de l'Administration à travers toutes les 25 provinces de la République Démocratique du Congo;  - La création de Guichet Unique ne fait pas l'unanimité même au sein du Gouvernement Central.  L'affectation des Chefs de Division par certains Ministres centraux aux nouvelles provinces constitue une preuve.	<ul> <li>Gouv. Central</li> <li>Gouv. Provinciaux</li> <li>Caisse Nationale de Péréquation</li> <li>PTF.</li> </ul>	
Conventions	- Aucune convention conclue entre	- Négocier et signer des conventions de	Le Gouvernement	
de mise à	les services déconcentrés et les ETD	mise à disposition des capacités	central (Ministères de la	
disposition des	- Les textes fixant les attributions	techniques des services déconcentrés en	Décentralisation, de la Fonction	
capacités	des différents services	faveur des ETD	publique, la province et les ETD	

techniques	déconcentrés et ceux des ETD ne	- Déclencher effectivement le processus	
entre les	sont pas disponibles	de la mise en œuvre d'une fonction	
services	- Conflits récurrents entre les ETDs et	publique provinciale.	
déconcentrés	les déconcentrées suite au non-	- Mettre à disposition des services les	
et les ETD	respect des attributions des uns et	textes fixant les attributions des uns et	
conclues	des autres ;	des autres	
	- Absence d'un cadre de	- Développer des nouveaux rapports de	
	concertation permanent entre la	partenariats entre les services	
	province, les ETDs et les services	déconcentrés et décentralisés	!
	déconcentrés pour l'harmonisation	- Nous suggérons la mécanisation de tous	
	des vues sur la décentralisation en	ces Agents en fonction des ressources	
	vue du développement de la	financières disponibles au Budget 2020.	
	province ;	- Nous demandons au Gouvernement	
	- Manque de collaboration entre les	National d'achever la mise à la retraite	
	services déconcentrés et les ETDs	honorable des Agents en âge de retraite	
	pour de mise à disposition des	et d'allouer effectivement tous les	!
	capacités au profit des ETDS ; bien	avantages pécunieux à ceux déjà	
	qu'il y a des cas d'intervention	retraités depuis 2009 – 2010 en vue de	
	techniques au niveau provincial en	rajeunir l'Administration.	
	en ce qui concerne le budget, les		!
	finances etc.		!
	- Nombreux Agents admis sous		
	statut mais non mécanisés aux		
	niveaux provincial et central.		
	- Le processus de mise à la retraite		
	non achevé.		

### II.6. COMMISSION VI: COORDINATION ENTRE L'ETAT CENTRAL ET LES PROVINCES

Président : Prof. Venance OPANGA
Vice-président : Maire ALOSO BOSELEKOLO
Rapporteur : Bourgmestre Honoré MODUGBA
Rapporteur Adjt : Expert Alexis MBOKOLA

## Introduction:

La commission VI a admis d'entrée de jeux que, l'effectivité de la coordination entre l'Etat central et les provinces est le véritable moteur de la cohérence de l'attelage du processus de décentralisation et permet ainsi de donner le tempo et d'impulser le rythme de la mise en œuvre effective de la décentralisation.

La commission VI a alors procédé à une revue approfondie des exigences et de la chronologie d'une telle démarche en repérant les étapes indispensables et le chemin critique à suivre pour une cohérence d'ensemble et une uniformité du parcours sur l'ensemble des provinces. Cet exercice a suivi le plan ci-dessous.

## a) Objectif général

Création (par l'Etat) de toutes les conditions politiques et juridiques pour favoriser le dialogue et les échanges sur les grandes questions touchant à la concrétisation des orientations de la constitution en matière de la décentralisation et le développement des provinces.

## b) Objectifs spécifiques :

- Promotion de la Conférence des Gouverneurs des Provinces;
- Mise en place le Conseil National de Mise en Œuvre du processus de la Décentralisation (CNMD):
- Création du Comité Interministériel de pilotage de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Décentralisation (CIPCSD);
- Création de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD):
- Mise en place des Cellules d'Appui Conseil à la Décentralisation ;
- Mise en place d'un Conseil Provincial de Décentralisation au niveau de chaque province ;
- > Promotion d'espaces de dialogue au niveau provincial et au niveau des territoires.

## c) Résultats attendus

- La Conférence des Gouverneurs des Provinces promue ;
- Le Conseil National de Mise en Œuvre du processus de la Décentralisation (CNMD) mis en place :
- Le Comité Interministériel de pilotage de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Décentralisation (CIPCSD) créé;

- La Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD) créé :
- Les Cellules d'Appui Conseil à la Décentralisation mises en place ;
- Le Conseil Provincial de Décentralisation au niveau de chaque province mis en place ;
- > Les espaces de dialogue au niveau provincial et au niveau des territoires promus.

# d) Acquis

- Le Conseil National de Mise en Œuvre et de Suivi du Processeurs de la Décentralisation créé par Décret n° 08/06 du 26 mars 2008;
- Le Comité Interministériel de pilotage de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Décentralisation (CIPCSD) créé par Décret n° 08/06 du 26 mars 2008 ;
- La Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (Décret n° 08/06 du 26 mars 2008, articles 3 et 11);
- La Conférence des Gouverneurs des Provinces prévue par l'article 200 de la Constitution et régie par la loi n° 08/015 du 07/10/2008 portant modalité d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs.

Les recommandations de la Commission VI sont reproduites dans les tableaux des pages suivantes.

# COMMISSION VI: COORDINATION ENTRE L'ETAT CENTRAL ET LES PROVINCES

N°	RESULTAT / PREOCCUPATION	ETAT DES LIEUX	DIFFICULTES	ACTIONS	ECHEANCES	RESPONSABLES
01	La Cour Constitutionnelle et les juridictions administratives	<ul> <li>Absence de saisine des cours constitutionnelle et administratives en matière respectivement de conflit des compétences entre l'Etat central et les provinces, ainsi que de contrôle de légalité</li> <li>Le Pouvoir central préfère le rappel à Kinshasa de Gouverneurs de Province pour consultation ou comme punition au lieu de saisir la Cour constitutionnelle.</li> <li>Manque de confiance en la justice.</li> </ul>	- Exercice complexe de la mission d'arbitrage des conflits opposant l'Etat et la province, la province et l'ETD - Ignorance de la procédure ou résignation	- Recommandons l'Etat, les institutions provinciales et les ETD de recourir à l'arbitrage à la cour constitutionnelle ou la cour administrative/ d'Appel chaque fois qu'ils estiment que l'un ou l'autre outrepasse les compétences respectives - Renforcer les capacités des Institutions nationales, provinciales et locales à saisir les juridictions d'arbitrage des conflits de compétence - Journée d'échanges et d'information sur le rôle des cours dans la résolution des différends et conflits de compétence entre les différents niveaux de gouvernance.	Continue	- Assemblée nationale, Senat, Assemblées provinciales, Cour constitutionnelle, administrative et de Comptes; - Premier ministre, gouverneurs, Responsables ETD
02.	La Conférence des Gouverneurs	- Tenues irrégulières de la Conférence des Gouverneurs : 6 réunions sur 22 prévues, soit 25%	<ul> <li>Agendas surchargés</li> <li>Le caractère non contraignant des avis et suggestions de la conférence des</li> </ul>	<ul> <li>Organiser les assises de la Conférence des gouverneurs au moins deux fois par an conformément à la loi</li> <li>Réviser la Loi pour intégrer le Ministre de la Décentralisation et</li> </ul>	Continue	- Président de la République, Premier Ministre, Ministre de la Décentralisation et

			gouverneurs des	Réformes Institutionnelles et		Réformes
			provinces	restructurer le bureau		Institutionnelles
			- Absence de restitution			
			aux gouvernements			
			provinciaux des			
			résolutions de la			
			conférence des			
			Gouverneurs			
03.	Conseil National de la Décentralisation	- Créé mais non opérationnel	- Agendas surchargés	- Opérationnaliser le Conseil	1 <sup>ER</sup> trimestre 2020	<ul> <li>Le Premier Ministre</li> <li>Ministre de la</li> <li>Décentralisation et</li> <li>Réformes</li> <li>Institutionnelles</li> </ul>
04	Comité mixte de Coordination et de dialogue sur la décentralisation	- Créé mais non opérationnel	<ul> <li>Agendas surchargés</li> <li>les provinces ne sont pas notifiées sur les conclusions des réunions de ce comité</li> </ul>	- L'opérationnaliser le Comité	1 <sup>ER</sup> trimestre 2020	- Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles
05	Conseil Provincial de la Décentralisation	- N'est pas mis en place	- Absence de l'acte le créant	- Mettre en place les structures de dialogue en tenant compte du genre	1 <sup>ER</sup> trimestre 2020	- Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Gouverneur de province, Assemblée Provinciale
06	Comité de développement provincial	- N'est pas mis en place dans certaines provinces	- Absence de l'acte le créant	- Instituer les CDP	1 <sup>ER</sup> trimestre 2020	<ul><li>Gouverneur,</li><li>Ministre provincial du plan,</li></ul>

						- Chef de Division du
						Plan
07	Comité de développement Local	- Mis en place dans certaines ETD	- Moyens de fonctionnement très limités	Mettre en place les comités dans les ETD restantes     Insérer dans les budgets leurs fonctionnalités	1 <sup>ER</sup> trimestre 2020	- Chef de l'exécutif local - Conseil de l'ETD
08	Comité Interministériel de pilotage, de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la décentralisation	<ul> <li>Des réunions très irrégulières : par exemple, de 2016 à 2019, une (1) réunion sur 16 prévues en raison de 4 par an, soit 6,3%</li> <li>Tenue du 2ème Forum sur la Décentralisation</li> </ul>	- Agendas surchargés	<ul> <li>Organiser le Forum d'évaluation tous les deux ans et les inscrire dans le budget de l'Etat</li> <li>Organiser les évaluations annuelles en province</li> </ul>	1 <sup>er</sup> Forum à Lubumbashi Choix à tour de rôle du prochain	- Premier - Ministre, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles
09	Les Cellules d'Appui Conseil à la Décentralisation mise s en place	- La cellule n'est pas encore mises en place en province	Implanter la CTAD en province (CTPAD)	Ministère de la Décentralisation « CTAD »	z <sup>ème</sup> trimestre 2020	Ministère de la décentralisation
10	Rapport fonctionnel entre le pouvoir central et les provinces	- Rapports parfois tendus dus à:  ✓ des injustices liées aux investissements en infrastructures dans certaines provinces et pas dans d'autres  ✓ Paiement des redevances tirées de l'exploitation minière et pas de l'exploitation des hydrocarbures (pétroles	- Les décisions qui auraient dû être prises de manière consensuelle, le sont unilatéralement (cas de la répartition de la quotité de 40 %) - Empiètement flagrant de Kinshasa sur les compétences exclusives des provinces	<ul> <li>Organiser des séances entre le niveau central et provincial pour harmonisation et appréciation de la nature et l'étendue des rôles et responsabilités dévolues à chaque niveau.</li> <li>Solliciter l'implication du Chef de l'Etat dans l'application de la constitution en matière de retenu à la source du 40 % en mettant en place un mécanisme automatique</li> </ul>	Continue	- Assemblée nationale, Senat, Assemblées provinciales, Cours constitutionnelle, administrative et de Comptes; - Premier ministre, gouverneurs, les Responsables des ETD, PTF

	producteurs et recettes	- La Coordination est plus	- Favoriser une justice distributive	- Ministères de
	FONER), du bois, de	difficile lorsqu'elle	dans l'affectation des	l'Intérieur, de la
	l'élevage du gros bétail	touche aux aspects	investissements	Décentralisation,
	✓l'irrégularité de la	financiers	- Que les leaders politiques	Affaires foncières,
	rétrocession	- Les textes des lois liés à	nationaux cessent leurs	Recherche
	- Conflits récurrents des	la coordination ne sont	intrusions et instrumentalisation	Scientifiques,
	limites entre les provinces et	pas connus	des institutions provinciales, en	
	entre ETD	- Les animateurs sont	s'assurant notamment de la	
		réticents à intégrer la	traçabilité des fonds alloués à la	
		décentralisation comme	province	
		mode de gestion	- Organiser et multiplier des	
		- La qualité des	formations conjointes des	
		animateurs pose	députés et des membres des	
		problème et fait qu'on	gouvernements provinciaux	
		n'a pas toujours	- Créer une commission	
		l'homme qu'il faut à la	interministérielle de résolution	
		place qu'il faut	des conflits des limites entre	
		- Insubordination des	provinces et entre ETD	
		représentants de l'Etat	- Mette en place la commission	
		en province (Divisions	interministérielle de résolution	
		provinciales) vis-à-vis	des limites entre provinces et	
		des Ministres	entre ETD	
		provinciaux (cas de		
		refus de mise à		
		disposition des outils de		
		travail dont les listes de		
		paie)		
		- Ressources énormes à		
		mobiliser		

10	Rapport fonctionnel	- Absence de coordination par	- Les mêmes difficultés du	- Créer un Comité mixte de		- Assemblée
	entre Provinces et	manque des plans intégrés	rapport entre l'Etat	coordination et de dialogues sur		nationale, Senat,
	ETD	de développement	central et les provinces	la décentralisation en province		Assemblées
		- Les correspondances	sont, mutatis mutandis,	- Recycler ou renforcer les		provinciales, Cours
		administratives des ETD	observées à ce niveau	capacités du personnel des ETD		constitutionnelle,
		restent sans suite et les		et les provinces sur l'étendue de		administrative et de
		échanges s'effectuent par		leurs compétences ;		Comptes;
		téléphone, avec incidence		- Encourager le pouvoir central à		- Premier ministre,
		négative sur l'archivage		mettre en œuvre intégralement		gouverneurs,
		- La logique familiale et des		la retenue à la source et la Caisse		maires,
		partis politiques prévalent		Nationale de Péréquation et		bourgmestres, PTF
		sur les critères de		surtout s'assurer que les	CONTINUE	
		compétences dans la		autorités provinciales		
		nomination des animateurs		rétrocèdent à leur tour des		
		des ETD		moyens dévolus aux ETD pour		
		- Animateurs pas souvent à la		leurs projets de développement		
		hauteur des tâches		- Organiser des rencontres entre		
		d'administration		l'exécutif provincial, l'assemblée		
		- Absence d'instance de		provinciale et les responsables		
		coordination et de dialogue		des ETD pour harmoniser les		
		avec les PTF et leurs actions		points de vue, apprécier des		
		de développement en		compétences de chacun et créer		
		province		des synergies.		
11	Rapport fonctionnel	- Les maires des villes ont	IDEM	- Renforcer les capacités du		- Parlement,
	entre les Villes et les	tendance à ignorer		personnel des ETD sur l'étendue		Ministère de la
	Communes	l'autonomie des communes		et les limites de leurs	CONTINUE	Décentralisation,
		(cas des Maires qui ont		compétences.	CONTINUE	Gouvernements
		nommé des bourgmestres)		- Établir dans les villes une		Provinciaux
				meilleure coordination des		TTOVITICIAUX

- Ministre de
stre l'Intérieur
- Ministre de la
Décentralisation
- Ministre de
l'Intérieur
e - Ministre de la
Décentralisation
- 1 <sup>er</sup> Ministre
- Assemblée
provinciale
stre - Ministre de
l'Intérieur
- Ministre de la
Décentralisation
_

# II.7. COMMISSION VII: FINANCEMENT DE LA DECENTRALISATION ET TRANSFERT DES RESSOURCES

Président : François RUBOTA/

DG Caisse Nationale de Péréquation,

Rapporteur : Jean-Luc KAYOKO/Société Civile/Haut-Katanga ;

Rapporteur Adj : Madame BOFAYA BONTULA Elisée,

Ministre Provincial des Finances, Economie, Commerce, Industrie, Genre, Famille et Enfant/Province Equateur.

## Introduction:

La Commission VII s'est réunie au 6ème Niveau dans la salle de réunions du Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelle. Elle a planché sur la thématique du financement de la décentralisation en essayant de répondre aux questions relatives aux modalités et procédures, aux sources, aux volumes adéquats et à tous les autres aspects au contrôle et au suivi des décaissements et des réalisations sur le terrain.

Les contours de la question du financement de la décentralisation et de son suivi est à la fois complexe et multisectoriel car touchant à la fois aux capacités et compétences des acteurs, aux infrastructures à créer ou à mettre à niveaux, aux fournitures diverses et aux procédures et normes de gestion, de suivi et d'évaluation.

La Commission VII s'est penchée sur l'état des lieux du financement et a analysé les flux, les volumes, les sources et provenances ainsi que les écueils et les points de blocage qui expliquent les limites et la faiblesse des réalisations concrètes sur le terrain et fait des recommandations.

Les tableaux des pages suivantes dressent l'inventaire des principales insuffisances et des recommandations formulées pour les corriger.

# COMMISSION VII: FINANCEMENT DE LA DECENTRALISATION ET TRANSFERT DES RESSOURCES

DES PROVINCES ET DES ETD sur pied de l'Article 202 de la constitution  - Dysfonction des finance directemen - Les agents grandes res - Trafic d'infl - Non implica mobilisatio - Retard ou a - Corruption des taxes e - Mauvaise c	des agents des régies provinciales de compétences entre les régies et provinciales onnement entre le Ministre provincial es et les régies qui dépendent et du Gouverneur des régies non formés occupant des sponsabilités suite à leur provenance	<ul> <li>Concevoir un organigramme clair avec un personnel compétent</li> <li>Identifier et réformer les ressources porteuses d'espoir</li> <li>Recenser les recettes à forte potentialité</li> <li>Classer les recettes par ordre d'importance</li> <li>Mettre en œuvre des réformes subséquentes</li> <li>Organiser les comités budgétaires dans toutes</li> </ul>	Provinces ETD
impôts et n - Manque de - Ignorance o réalités inh - Mauvaise s	canalisation et affection des recettes de la population du rôle des taxes et manque de la culture fiscale e statistiques des assujettis de potentiel fiscal de l'entité et de ses	les ETD et les forums des citoyens ; en bref mettre en marche le Budget participatif (BP)  - Faire le recyclage des percepteurs ;  - Valoriser, rendre disponible et sécuriser à temps les imprimés de valeurs ;  - Organiser des campagnes de sensibilisation de proximité sur le civisme fiscal et vulgariser les lois en collaboration avec la société civile en y impliquant aussi les députés selon leurs circonscriptions  - Organiser des tribunes d'expression populaire et publier les résultats de la perception globale (par trimestre) raison de redevabilité et de transparence ;	
- Pas de rede - Mauvaise c - Le manque	nerentes structuration des régies provinciales		

- L	_e	mano	ue	de	justice
-----	----	------	----	----	---------

- L'interférence des Assemblées provinciales dans la perception des taxes
- L'utilisation des recettes perçues à la source par certaines autorités
- Identifier les vrais percepteurs et écarter les fictifs ;
- Informatiser et numériser le système d'identification des assujettis en général
- Mener une campagne sur la culture fiscale persuasive
- Valoriser les ressources humaines avec un contrat de performance
- Stabiliser le personnel des régies financières
- Evaluer les prévisions budgétaires après chaque trimestre
- Mettre sur pied un cadre de collaboration entre les services provinciaux et les services d'assiettes et entre les entités pour éviter les interférences
- Dépolitiser les régies financières
- Mettre sur pied un mécanisme de contrôle et de contre contrôle
- Organiser des semaines fiscales de mobilisation des recettes
- Numériser la chaine des recettes
- Echanger les expériences entre les anciennes provinces et les nouvelles par la coopération interprovinciale
- Clarifier la nomenclature des taxes et impôts, les compétences des uns
- Harmoniser la perception des taxes dans les ETD (Ville, commune, secteur et chefferie
- Afficher et vulgariser les différentes taxes et impôts ;

- Respecter la chaine des dépenses et interdire
toute compensation, retenue et /ou
consommation à la source des recettes
- Sanctionner positivement et négativement le
personnel
- Auditer les régies financières sur leur volet
fonctionnel et structurel
- Adapter les administrations des régies
financières nationales (DGRAD, DGI ET DGDA) au
nouveau découpage territorial
- Actionner un ordre permanent de paiement à la
banque pour la Caisse Nationale de Péréquation.
- Renforcer les capacités de toutes les régies
financières des provinces

### II.8. COMMISSION VIII: RAPPORTS DE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS PROVINCIALES

Président : **Professeur Adolphe LUMANU BWANA SEFU,** Député National.
Rapporteur : **Honorable Prince KIHANGI KYAMWAMI,** Président PAJ/Nord-Kivu

Rapporteur adj. : Honorable Roger KABEYA TSHIMBUNDU.

### Introduction:

Dans le souci de promouvoir la bonne gouvernance et le développement de proximité, le constituant a réparti les responsabilités entre les Assemblées provinciales et les Exécutifs provinciaux. L'Assemblée provinciale en tant que législateur provincial est habilitée à délibérer dans les matières qui relèvent de la compétence de la Province. En même temps, elle exerce le contrôle sur le Gouvernement provincial, les services provinciaux et locaux. Le Gouvernement provincial agit en corps et détient, à travers le gouverneur de province, l'autorité règlementaire. En sa qualité de chef de l'exécutif provincial, il assure l'exécution des lois, des règlements des autorités supérieures, et des édits de l'Assemblée provinciale.

L'histoire récente dans la gestion des provinces congolaises est marquée par une succession de motions de censure prises à l'encontre des gouverneurs de province. Plus de 4 gouverneurs se sont succédé au Sud-Kivu entre 2007 et 2015, autant en Équateur pendant la même période et juste un peu moins au Kasaï Occidental. Cette instabilité empêche de mener à bien les programmes de développement attendus par la population.

# Objectifs

Cette situation a retenu toute l'attention du deuxième forum national sur la décentralisation, qui a chargé une commission de se pencher sur :

- L'application des principes et mécanismes institutionnels de fonctionnement des institutions provinciales ;
- L'effectivité du cadre de concertation interinstitutionnel provincial.

### Résultats des travaux de la commission

La commission a relevé les principales causes de l'instabilité observée au niveau des institutions provinciales, parmi lesquelles on peut citer :

- La non-application, ou la mauvaise application des dispositions légales et réglementaires ;
- Les capacités et compétences limitées de certains animateurs des institutions provinciales ;
- La méfiance et l'intolérance ; le transfert irrégulier des fonds de rétrocession ;
- Les conflits d'intérêts, et règlement de comptes entre les acteurs politiques,
- Les réflexes et relents de tribalisme et de clientélisme dans la gestion de la chose publique, etc.

La Commission VIII a formulé les recommandations reproduites dans le tableau figurant dans les pages ci-dessous afin que des actions correctives adéquates soient engagées dans les meilleurs délais.

# COMMISSION VIII: RAPPORTS DE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS PROVINCIALES

N°	Préoccupations/ Problèmes	Causes	Recommandations	Période	Responsable
I.		Ignorance et mauvaise application de la Constitution, des lois, textes et règlements de la République en matière de la décentralisation, ainsi que capacités et compétences limitées des animateurs des institutions provinciales	<ul> <li>Vulgariser les instruments juridiques en matière de la décentralisation</li> <li>Assurer le renforcement des capacités des animateurs des institutions provinciales sur les lois, textes et règlements de la République en matière de la décentralisation</li> </ul>	Permanent	École Nationale de la Territoriale PTF Autres
	Instabilité des institutions provinciales	Absence de culture de redevabilité dans le chef des animateurs des exécutifs provinciaux vis-à-vis des assemblées provinciales et, les députés vis-à-vis des électeurs	<ul> <li>Susciter l'appropriation des lois, textes et règlements en matière de la décentralisation</li> <li>Assurer le contrôle parlementaire et politique</li> <li>Développer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle citoyen</li> </ul>	Permanent	Assemblées provinciales  Exécutifs provinciaux  Société civile
		Faible collaboration entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux	<ul> <li>Créer, au sein des exécutifs provinciaux, un portefeuille des relations avec les assemblées provinciales</li> <li>Encourager les réunions interinstitutionnelles entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux</li> <li>Organiser, d'une manière permanente, le dialogue entre les animateurs des institutions politiques provinciales</li> </ul>	Permanent	Assemblées provinciales  Exécutifs provinciaux  Ministères de la décentralisation et de l'intérieur

	Méfiance et intolérance entre les animateurs des institutions politiques provinciales	<ul> <li>Encourager les réunions interinstitutionnelles entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux</li> <li>Impliquer le Comité des sages des assemblées provinciales dans le règlement des différends</li> </ul>	Périodiquem ent	Assemblées provinciales  Exécutifs provinciaux
	Faible transparence dans la gestion des ressources des Provinces	<ul> <li>Renforcer les mécanismes de contrôle administratif, juridictionnel, parlementaire et citoyen</li> <li>Assurer le renforcement des capacités sur les pratiques de bonne gouvernance</li> <li>Accélérer le processus d'installation de la cour des comptes dans les provinces (cf. loi des finances)</li> <li>Former en règles et pratiques de bonne gouvernance.</li> </ul>	Permanent	Assemblées provinciales  Exécutifs provinciaux  Inspection Générale des Finances (IGEF), Cour de comptes, Inspection Générale de la Territoriale (IGTer), Société civile
	Insuffisance d'éthique et de la morale dans le chef de certains animateurs des institutions politiques provinciales	<ul> <li>Vulgariser le Code de bonne conduite de l'agent public de l'État</li> <li>Faire respecter le Code de bonne conduite de l'agent public de l'État</li> <li>Appliquer une sanction administrative, politique ou pénale en cas de violation</li> </ul>	Permanent	Assemblées provinciales  Exécutifs provinciaux  École Nationale de la Territoriale SENARC  OCEP (Observatoire de Code d'Éthique Professionnelle

				Cours et Tribunaux
	Modicité et irrégularité de la rétrocession du gouvernement central aux provinces et de ces dernières aux ETD	<ul> <li>Appliquer, avec régularité, la rétrocession en tenant compte de l'équité et de la solidarité nationale</li> <li>Appliquer et assurer la régularité de la rétrocession des provinces aux ETD</li> </ul>	Permanent	Autres,  Gouvernement central  Exécutifs provinciaux
	Modicité et irrégularité de la dotation des exécutifs provinciaux aux assemblées provinciales	- Améliorer la dotation des assemblées provinciales, au prorata des recettes provinciales et en assurer la régularité	Permanent	Exécutifs provinciaux
	Conflits d'intérêts et règlement des comptes entre les acteurs politiques, tribalisme et clientélisme dans la gestion de la chose publique	<ul> <li>Vulgariser, auprès des animateurs des institutions politiques provinciales, le Code de bonne conduite de l'agent public de l'État</li> <li>Faire observer les statuts de partis et regroupements politiques</li> <li>Respecter le Règlement intérieur des assemblées provinciales</li> <li>Privilégier l'intérêt général</li> </ul>	Permanent	Assemblées provinciales  Exécutifs provinciaux  École Nationale de la Territoriale SENARC OCEP (Observatoire de Code d'Éthique Professionnelle PTF

	- Encourager les réunions interinstitutionnelles entre les assemblées provinciales et les exécutifs		Autres
	provinciaux		
Influence et pressions des notables et milieux politiques de Kinshasa	- Harmoniser les rapports entre les notabilités et acteurs politiques au niveau provincial et, entre ceux-ci et les notabilités et acteurs politiques des provinces vivant à Kinshasa. Et, entre ces derniers	Permanent	Notables et acteurs politiques
Outrage aux assemblées provinciales par les exécutifs provinciaux, notamment par le refus de répondre aux invitations des assemblées provinciales et de donner suite à leurs recommandations et résolutions	- Activer les mécanismes de contrôle parlementaire par respect des procédures et formes prescrites par la loi et le règlement.	Permanent	Assemblées provinciales
Interprétation confuse des dispositions légales qui régissent les rapports entre les services déconcentrés et les institutions politiques provinciales	- Inviter les ministères de l'intérieur, de la décentralisation et de la fonction publique à harmoniser l'interprétation des dispositions légales qui régissent les rapports entre les services déconcentrés et les institutions politiques provinciales	Immédiat	Gouvernement central

### II.9. COMMISSION IX : ORGANISATION DES ELECTIONS URBAINES, MUNICIPALES ET LOCALES

Président : **Jérôme BONSO**, Président de la LINE

Vice-Présidents : Charlotte MEYA, Bourgmestre de la Commune de

Kanzala/Tshikapa /Kasaï-Central

Rapporteur : Ivan KAZADI, Conseiller au Mécanisme National de Suivi

de l'Accord Cadre d'Addis-Abeba.

Rapporteur Adj : **Godefroid MBULI**, Société Civile/Tshopo.

### Introduction:

Parmi les acquis de la mise en œuvre de la décentralisation au cours des treize dernières années, le forum a relevé l'organisation des élections générales en 2006/2007 et en 2018/2019, qui ont permis de mettre en place les institutions provinciales et leurs animateurs. Les premières élections générales ont été organisées sur base de l'accord politique de Sun City et de la Constitution de la transition tandis que les deuxièmes l'ont été à la suite des accords politiques de la Cité de l'Union Africaine, ceux dits de la Saint Sylvestre et de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour.

Mais ces consultations présentent un air d'inachevé car ne s'étant jamais poursuivies par les élections urbaines, municipales et locales. Ce faisant, les organes propres pour gérer les ETD prévues par la Constitution n'ont toujours pas été mis en place. Ainsi, les animateurs des villes, communes et secteurs continuent à être désignés par nomination.

## Déroulement des travaux de la commission

La commission IX s'est penchée sur cette question en considérant les aspects suivants :

- Quelle évaluation peut-on faire des élections provinciales de 2006 et de 2018 ?
- Comment remédier aux failles constatées ?
- Quelles sont les chances pour la tenue des élections urbaines, municipales et locales en 2020 ?
- Quelle conséquence à tirer du trop grand nombre de membres des organes délibérants au niveau des ETD ?
- Quelles sont les actions à mener et les recommandations ?

### Résultats des travaux de la commission

## Evaluation des élections provinciales de 2006, forces et faiblesses

#### Forces

- Unité du pays retrouvée;
- Consensus électoral dégagé;
- Identification et enrôlement des électeurs ;
- Mise en œuvre du cadre juridique des élections ;
- Avènement du pluralisme politique dans le processus électoral ;
- Forte implication des partenaires techniques et financiers dans le processus électoral ;
- Production du fichier électoral biométrique acceptable ;
- Mise en place des premières institutions provinciales et leurs animateurs ;
- Apprentissage de la culture démocratique ;
- Déroulement des élections dans un climat apaisé et le résultat accepté ;
- Engouement et participation massive de la population.

#### Faiblesses

- Amateurisme dans l'organisation des élections dans le chef de la CEI;
- Faible culture démocratique;
- Non-respect du délai en matière de contentieux électoraux ;
- Election organisée sur fond de conflit;
- Fraude électorale et corruption;
- Faible sécurisation électorale;
- Non-respect de l'aspect genre et personne à mobilité réduite par les Partis politiques ;
- Fichier électoral n'ayant pas connu d'audit externe ;
- Vote basé sur des clivages tribalo-ethniques ;
- Non-respect du délai de la gestion du contentieux électoraux ;
- Faible représentativité des femmes et personnes à mobilité réduite dans le processus électoral.

# Evaluation des élections provinciales de 2018, forces et faiblesses

Il y a lieu de noter quelques innovations :

- Introduction de la nouvelle technologie électronique : la machine à voter.
- Seuil électoral d'éligibilité.

# Forces

- Elections financées entièrement par le Gouvernement de la RD Congo;
- Renouvellement des institutions provinciales (Gouvernement et Assemblée Provinciale) et des membres du Sénat après un dépassement des mandats de 2006 ;
- Fichier électoral biométrique et audité;

- Temps de vote réduit ;
- Réduction de nombre de candidatures ;
- Création des grands regroupements politiques.

## Faiblesses

- Déficit du consensus en amont autour de la machine à voter (MAV);
- Politisation à outrance de l'utilisation de la MAV;
- Faible sensibilisation autour de l'utilisation de la MAV;
- Amateurisme dans l'utilisation et l'explication du contenu de la MAV;
- Défaillance technique et logistique des centaines MAV;
- Détention des cartes d'électeurs par les mineurs suite à leur enrôlement ;
- Faible sensibilisation sur le seuil d'éligibilité;
- Nombre élevé de cas de contentieux électoraux ;
- Coût élevé des frais de caution électorale par candidat et non par liste ;
- Opacité dans les opérations de compilation et de transmission des résultats physiques et virtuels.

### Comment remédier aux failles constatées ?

Pour remédier aux failles constatées, il faut une implication des parties prenantes au processus électoral en passant par la réforme des cadres légaux et la restructuration de la CENI.

Il y a lieu de tenir compte aussi du renforcement de la culture démocratique et électorale.

# Quelles sont les chances pour la tenue des élections urbaines, municipales et locales en 2020 ?

Les chances sont considérables du fait de :

- l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat pour l'organisation des élections urbaines, municipales et locales en 2020 ;
- la budgétisation de l'organisation desdites élections pour 2020 ;
- l'existence d'un fichier électoral audité.

Il y a lieu de tenir compte aussi pour la tenue effective desdites élections de :

- la restructuration et installation du nouveau bureau de la CENI;
- la re-visitation de la législation électorale.

# Quelle conséquence à tirer du nombre trop grand de membres des organes délibérants au niveau des ETD ?

### Les conséquences sont :

- la lenteur dans la mise en œuvre ou installation effective des organes délibérants et exécutifs des ETDs : Ministères de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- le coût élevé à prévoir pour la prise en charge des organes issus des élections urbaines, municipales et locales (rémunération des personnels politiques et administratifs des organes délibérants et des charges de fonctionnement au niveau des ETDs: Finances et Budget).

### Les actions à mener :

- Education civique et électorale de proximité : Société Civile ;
- Convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale sur la restructuration et l'installation du Bureau de la CENI;
- Sensibilisation sur la loi électorale révisée : Société Civile et CENI ;
- Cooptation des personnes à mobilité réduite dans les organes délibérants au niveau des provinces et ETDs: Parlement;
- La levée de la mesure reportant le fonctionnement des nouvelles communes rurales : Décret du Premier Ministre.

### Les recommandations

- S'investir dans la pacification du pays pour l'assainissement de l'environnement électoral apaisé.
- Respecter son engagement formel pour la tenue des élections urbaines, municipales et locales.
- Convoquer une session extraordinaire pour statuer sur le renouvellement des membres de la CENI et installation de nouveau bureau.
- De revisiter la législation électorale en intégrant la dimension genre et les personnes vivants avec Handicap.
- Procéder au renouvellement des membres de la CENI et l'installation du nouveau bureau.
- Valoriser l'usage de la machine à voter dans la législation électorale.
- Exécuter des mesures contraignantes à l'égard des doublons : Justice et CENI ;
- Election des Gouverneurs, maires et Bourgmestres au suffrage direct : Parlement ;
- Fonctionnement effectif des villes créées ainsi que des communes : Décentralisation ;
- Application de la loi sur le financement des partis politiques en règle avec la loi : Parlement;
- Mobiliser et rendre disponibles les fonds avec un plan de décaissement précis pour l'organisation des élections : Gouvernement ;
- Pacification du pays : Gouvernement ;
- Harmonisation des listes des chefs de chefferie et secteur, groupements de fait et de droit ;
- Programmation de contribution, réhabilitation et équipement du cadre de travail des animateurs des ETDs: Décentralisation;
- Installation effective des juridictions compétentes pour connaître du contentieux électoral municipal, urbain et local: Justice.

- Implication des gouverneurs et cadres provinciaux dans le processus électoral en collaboration avec les organisations de la société civile ;
- Appuis technique, logistique et financier au processus électoral
- Alléger les critères de financements des organisations de la Société Civile
- Financement des organisations de la Société Civile par le Gouvernement de la RDC.

## Projets finançables

- Programme national d'éducation à la culture de paix, tolérance et réconciliation nationale : Société Civile, Ministère Initiation à la Nouvelle Citoyenneté ;
- Projet d'éducation civique et électorale : Société Civile, Gouvernement et PTF (Partenaires Techniques et Financiers);
- Rentre effective la Caisse Nationale de Péréquation pour la dotation des ETD en moyens financiers, logistiques et communicationnels
- Projets d'autonomisation des femmes et personnes à mobilité réduite : Gouvernement, Organisation de la Société Civile (OSC) et PTF.

Les grandes préoccupations traitées et les recommandations de **la Commission IX** sont récapitulées dans le tableau suivant.

# COMMISSION IX : ORGANISATION DES ELECTIONS URBAINES, MUNICIPALES ET LOCALES

N°	PREOCCUPATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS	INTERVENANTS
1	Quelle est l'évaluation des élections provinciales de 2006 et de 2018 ?	S'investir dans la pacification du pays pour l'assainissement de l'environnement électoral en vue d'un climat apaisé.	Multiplier les cadres de dialogue et les échanges sur tous les sujets de discorde politique	Présidence de la République Parlement (Assemblée Nationale et Sénat Partis Politiques/Société Civile
2	Amateurisme dans l'organisation des élections dans le chef de la CEI, faible culture démocratique des citoyens, non-respect du délai en matière de contentieux électoraux, élections organisées sur fond de conflit, fraude électorale et corruption, faible sécurisation électorale.	Convoquer au niveau de l'Assemblée Nationale une session extraordinaire pour statuer sur le renouvellement des membres de la CENI et l'installation de son nouveau bureau.  Procéder à une révision profonde du fichier électoral	éducation civique et électorale de proximité en association avec les acteurs de la Société Civile, Convocation urgente d'une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale sur la restructuration et l'installation d'un nouveau Bureau de la CENI, Sensibilisation sur la loi électorale révisée, Cooptation des personnes à mobilité réduite dans les organes délibérants au niveau des provinces et ETDs, Lever la mesure reportant le fonctionnement des nouvelles communes rurales contenue dans le Décret du Premier Ministre.	Exécutif et Législatif nationaux, Société Civile et CENI ;

3	Non-respect de l'aspect genre et personne à mobilité réduite par les Partis politiques ; Fichier électoral n'ayant pas connu d'audit externe ; Vote basé sur des clivages tribaloethniques ; Non-respect du délai de la gestion du contentieux électoraux ; Faible représentativité des femmes et personnes à mobilité réduite dans le processus électoral.	Procéder à la révision de la législation électorale en intégrant la dimension genre et les personnes vivants avec Handicap.		Parlement national
4	Crédibilisation des élections par l'amélioration du cadre et de l'environnement des élections	Valoriser l'usage de la machine à voter dans la législation électorale.  Exécuter des mesures contraignantes à l'égard des doublons : Justice et CENI ; Election des Gouverneurs, maires et Bourgmestres au suffrage direct : Parlement Fonctionnement effectif des villes créées ainsi que des communes : Décentralisation ; Application de la loi sur le financement des partis politiques en règle avec la loi : Mobiliser et rendre disponibles les fonds avec un plan de	Corriger les imperfections et sécuriser davantage la fonctionnalité de cet appareil et généraliser la formation à son utilisation par le grand public en renforçant les capacités des encadreurs/formateurs/acteurs de la société civile à tous les niveaux.	CENI/Société Civile

décaissement précis pour	
l'organisation des élections ;	
Harmoniser les listes des chefs	
de chefferies et secteurs,	
groupements de fait et de droit,	
réhabiliter et pourvoir en	
équipement les cadres de travail	
des animateurs des ETDs	
Procéder à l'installation effective	
des juridictions compétentes	
pour connaître du contentieux	
électoral municipal, urbain et	
local.	

# II.10. COMMISSION X : EVALUATION DE L'ETAT DES LIEUX DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL ET LOCAL, DE L'ADMINISTRATION, DE LA GOUVERNANCE ET BILAN DE LA DECENTRALISATION DANS LES SECTEURS DECENTRALISES

(Ministères Agriculture, Pèche et Elevage, Santé, Développement Rural, Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et Formation Professionnelle, Arts et Métiers)

Président : MAKOLO JIBIKILAYI, Coordonnateur CTAD

V/Président : Georges KAZADI, Coordonnateur-adjoint CTAD

Rapporteur : Jean Marie Vianney LONGONYA,

Directeur de Cabinet du Ministre près le Premier Ministre

Rapp-Adjoint : Prisca Luanda,

Ministre provinciale de l'Education du Nord Kivu.

#### Introduction:

La nouvelle Constitution promulguée le 18 février 2006 attribue de manière exclusive, aux termes des dispositions de l'article 204, vingt-neuf compétences aux provinces. Vingt-cinq autres sont exercées concurremment par celles-ci et le Pouvoir central. La stratégie déclinée dans le CSMOD décentralise prioritairement les secteurs ci-après : Agriculture, Pêche & Elevage, Santé, Développement Rural, Enseignement Primaire & Secondaire et Formation Professionnelle, Arts et Métiers.

L'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation 13 ans après consiste aussi à s'interroger sur l'impact desdites réformes sur le développement du pays à partir de la base ainsi que, consécutivement, sur l'organisation administrative et de la gouvernance en province, à cet effet. Y a-t-il eu quantitativement et qualitativement une offre plus importante en matière d'eau potable, d'électricité, de routes carrossables, d'aliments, de soins de santé, d'éducation ?

Les constats faits et les recommandations formulées pour améliorer la situation sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Il convient de noter que sous un angle différent, les thèmes traités en deux sessions distinctes par la Commissions II et X au cours de travaux supervisés par le même bureau pour les deux commissions.

### COMMISSION X : Tableau synthétique de l'évaluation de la mise en œuvre

N°	PREOCCUPATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTIONS	INTERVENANTS
1	Insuffisance d'infrastructures	Exécution du budget	Construire les écoles et les	Ministères (Budget, Finances,
	adéquates pour les écoles et les centres	d'investissement y relatif	centres de santé	Plan, ITPR), Ministères
	de santé, en Provinces et dans les ETD			provinciaux (santé et
				Education), ETD, CNP et PTF
2	Accès difficile à l'eau potable et à	Exécution du budget	- Procéder au forage;	Ministères (Budget et
	l'électricité	d'investissement y relatif	- Construire de bornes fontaines;	Finances)
			- Construire des mini-barrages;	Ministère provincial du
		Recours à d'autres sources de	- Construire les parcs solaires.	développement rural et ETD
		financement		SNHR, CNP et PTF
3	Baisse de production Agricole et de la	- Soutien à l'agriculture et à la	- Former des cantonniers;	CNP, PTF, ETD et PTF
	pêche	pêche	- Disponibiliser les outils	
		- Formation d'agriculteurs et	modernes d'agriculture et de	
		des pêcheurs aux techniques	pêche;	
		modernes	- Assurer l'encadrement	
		- Aménagement des routes de	technique des fermiers et des	
		desserte agricole	paysans.	

TROISIEME PARTIE: PANORAMA CONSOLIDE DES RESOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS

# III. PANORAMA CONSOLIDE DES RESOLUTIONS, DES RECOMMANDATIONS ET DES IDEES DE PROJETS

### Introduction:

Conformément aux préoccupations soulevées lors du Forum, les participants ont formulé des résolutions, des recommandations d'ordre général des recommandations spécifiques à l'endroit des différents acteurs et des projets ci-dessous, susceptibles d'être développés et soumis à financement auprès de l'Etat et/ou de ses partenaires techniques et financiers.

#### III.1. Résolutions

- 1) Organiser périodiquement l'évaluation à mi-parcours du processus de décentralisation
- Instituer et inscrire dans le budget de l'Etat la tenue biennale du Forum national d'évaluation de la décentralisation
- 3) Organiser les évaluations annuelles de la mise en œuvre de la décentralisation en province.

### III.2. Recommandations d'ordre général

Les recommandations d'ordre général sont les suivantes :

- 1) Le respect et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de décentralisation ;
- 2) Le renforcement des capacités de tous les acteurs-clé de la décentralisation ;
- 3) L'affectation d'un budget conséquent en faveur de la Décentralisation;
- 4) La concertation permanente entre les trois paliers de gouvernance à savoir, le pouvoir central, la province et l'Entité Territoriale Décentralisée pour une mise en œuvre harmonieuse du processus de la décentralisation;
- 5) L'irréversibilité du processus de décentralisation en République Démocratique du Congo.
- 6) Le 11 Décembre de chaque année sera la Journée Nationale de la Décentralisation.
- Solliciter l'appui de partenaires techniques et financiers pour le financement des projets retenus au cours de ce Forum.
- 8) S'investir dans la pacification du pays pour l'assainissement de l'environnement électoral apaisé.
- 9) Respect par le Président de la République de l'engagement formel pour la tenue des élections urbaines, municipales et locales.

### III.3. Recommandations spécifiques

### 1. Commission « Appropriation effective de la décentralisation »

- Renforcer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux et règlementaires en exploitant les nouvelles approches;
- 2) Intégrer les notions de la décentralisation dans le programme d'Enseignement Primaire et Secondaire;
- 3) Actualiser la stratégie nationale de communication sociale en tenant compte des minorités (peuples autochtones, personnes vulnérables);

- Impliquer suffisamment les acteurs provinciaux et locaux dans la sensibilisation et vulgarisation sur la décentralisation.
- 5) Mettre en place une équipe nationale des vulgarisateurs
- 6) Renforcer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux et règlementaires en diversifiant les approches.
- 7) Intégrer dans le programme d'Education civique les notions de la décentralisation
- 8) Assurer l'application effective des lois sur la décentralisation
- Renforcer les capacités et responsabiliser les acteurs provinciaux et locaux dans la sensibilisation et vulgarisation de la décentralisation.
- 10) Traduire les textes pertinents de la décentralisation dans les 4 langues nationales
- 11) Créer un centre national de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
- 12) Mettre à la disposition des acteurs les textes légaux et réglementaires et autres documents relatifs à la décentralisation.
- 13) Assurer l'effectivité de la prise en compte des questions de genre dans le processus de décentralisation;
- 14) Reproduire les supports de communication (dépliants, monter et enregistrer des émissions sur CD dans toutes les langues)
- 15) Cibler les radios, trouver des partenaires d'accompagnement et pérenniser les contacts
- 16) Redynamiser le réseau des communicateurs en décentralisation.

#### 2. Commission « Transfert des compétences »

- Transférer progressivement six (6) prochaines nouvelles matières à compétences exclusives des provinces (Environnement, Urbanisme et Habitat, Affaires foncières, Aménagement du Territoire, petit commerce frontalier, coopération interprovinciale);
- Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale validée de transfert des compétences et des ressources aux Provinces et aux ETDs
- 3) Réaliser une étude d'évaluation du patrimoine de l'Etat et transférer celui relevant des compétences exclusives des provinces et des attributions des ETD
- 4) Réviser les lois sectorielles (santé, EPST, Agriculture, pèche et élevage et Développement rural (Eau et Electricité) et la loi n°16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics
- 5) Accompagner le transfert des compétences par le renforcement des capacités
- 6) Mettre en place les administrations propres des provinces et des ETD.

### 3. Commission « Renforcement des capacités »

- 1) La réactualisation, la reformulation et la validation du plan national pluri sectoriel de renforcement des capacités au regard de la vision prospective et en adéquation avec le nouveau référentiel des capacités.
- 2) La Mise à niveau urgente des nouvelles provinces au plan des infrastructures, des organes administratifs et des effectifs pour établir la plénitude de leurs fonctions afin de donner un visage et un contenu à la décentralisation.

### 4. Commission « Développement des outils de planification et de gestion »

- Revisiter les outils déjà élaborés, les endosser politiquement et assurer la vulgarisation au niveau des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées;
- Mettre en place un mécanisme de coordination et de collaboration entre les provinces, le Gouvernement Central et les Partenaires Techniques et Financiers pour orienter les interventions,
- Accélérer l'organisation de séances de formation, d'information et de vulgarisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation.
- 4) Réviser le Guide de planification provinciale et locale en intégrant les ODD, en l'adaptant aux questions de changements climatiques, de New Deal et à la vision africaine de l'agenda 2063.
- 5) Reproduire et mettre à la disposition des Provinces et des ETD les 10 outils en quantité suffisante
- 6) Organiser des séances de coaching des acteurs de la décentralisation dans leurs services
- 7) Accompagner les provinces ne disposant pas de plans de développement à les élaborer
- 8) Elaborer et mettre en œuvre une feuille de route provinciale de mise en œuvre de la décentralisation déclinée au niveau des ETD

#### 5. Commission « Harmonisation des processus de décentralisation et de déconcentration »

- 1) Harmoniser les rapports entre les ministres provinciaux et les chefs de divisions à travers l'arrêté provincial fixant l'organisation, le fonctionnement et la répartition des compétences entre les ministres et les mesures d'application de la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du pouvoir central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées;
- 2) Que les ministres du gouvernement central adressent toute instruction aux Chefs de Division relevant de leur Ministère par le truchement du Gouverneur de Province et les Secrétaires Généraux adressent toute instruction au Chef de Division en réservant à leurs Ministères de tutelle et au Gouverneur de Province.
- Standardiser les structures de l'Administration provinciale à travers les 25 provinces et la ville de Kinshasa;
- 4) Parachever la mise à la retraite honorable des agents en âge de retraite et allouer effectivement tous les avantages pécuniaires à ceux déjà retraités depuis 2009-2010 en vue de rajeunir l'administration publique.
- Appuyer l'élaboration et l'actualisation des cadres organiques aussi bien des services déconcentrés que des services décentralisés
- 6) Elaborer les textes des lois manquants ainsi que les mesures d'application des lois relatives à la décentralisation harmonisant les attributions des services du pouvoir central, des provinces et des ETD.
- Mettre en place des espaces de concertations et de coordination, et des mécanismes de complémentarités entre les services déconcentrés et les services décentralisés
- 8) Mettre en place des commissions ad hoc chargées d'élaborer les mesures d'application de textes de lois dans les ministères sectoriels
- 9) Accompagner les assemblées et les gouvernements provinciaux dans l'élaboration des édits spécialement l'édit sur la Fonction Publique Provinciale et Locale.
- 10) Encadrer l'exercice de pouvoir des Assemblées provinciales en assujettissant le vote d'une motion de censure ou de défiance si elle porte sur la gestion financière ou matérielle de la province, à l'avis conforme de la Cour des Comptes. Si la Cour des Comptes donne un avis non conforme, la procédure

- s'arrête. Pour cela, il faudra que les chambres de la Cour des Comptes soient installées dans toutes les Provinces
- 11) Harmoniser les rapports entre les Ministres provinciaux et les Chefs de Division à travers les circulaires précisant la nature de leurs relations professionnelles ;
- 12) Préciser l'autorité hiérarchique de Chef de Division en Province (entre les Gouverneurs et les Secrétaires Généraux); ou laisser le Gouverneur dans son rôle de coordination et de supervision;
- 13) Demander aux Ministres Centraux d'adresser leurs instructions aux Chefs de Service Provinciaux par l'entremise du Gouverneur de Province.
- 14) Négocier et signer des conventions de mise à disposition des capacités techniques des services déconcentrés en faveur des ETD
- 15) Déclencher effectivement le processus de la mise en œuvre d'une fonction publique provinciale.
- 16) Mettre à disposition des services les textes fixant les attributions des uns et des autres
- 17) Assurer la mécanisation de tous ces Agents en fonction des ressources financières disponibles au Budget 2020.

## 6. Commission « Coordination efficace entre l'Etat central, les Provinces et les Entités Territoriales

- Recommandons l'Etat, les institutions provinciales et les ETD de recourir à l'arbitrage de la cour constitutionnelle ou la cour administrative/ d'Appel chaque fois qu'ils estiment que l'un ou l'autre outrepasse les compétences respectives;
- 2) Organiser les assises de la Conférence des Gouverneurs au moins deux fois par an conformément à la loi organique n°08/015 du 07 octobre 2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs;
- Réviser la Loi organique précitée pour intégrer le Ministre de la Décentralisation et Réformes au bureau de la Conférence en le restructurant.
- 4) Renforcer les capacités des Institutions nationales, provinciales et locales à saisir les juridictions d'arbitrage des conflits de compétence
- 5) Organiser une Journée d'échanges et d'information sur le rôle des cours dans la résolution des différends et conflits de compétence entre les différents niveaux de gouvernance.
- 6) Opérationnaliser le CISMD
- 7) Mettre en place les structures de dialogue en province tenant compte du genre
- 8) Instituer les CDP et les CDL dans les ETD restantes, et insérer dans les budgets leurs fonctionnalités
- 9) Organiser des séances entre le niveau central et provincial pour harmonisation et appréciation de la nature et l'étendue des rôles et responsabilités dévolues à chaque niveau.
- 10) Favoriser une justice distributive dans l'affectation des investissements
- 11) Organiser et multiplier des formations conjointes des députés et des membres des gouvernements provinciaux
- 12) Mette en place la commission interministérielle de résolution des conflits de limites entre provinces et entre ETD
- 13) Créer un Comité mixte de coordination et de dialogue sur la décentralisation en province intégrant les
- 14) Recycler ou renforcer les capacités du personnel des ETD et les provinces sur l'étendue de leurs compétences ;

**Commenté [I1]:** Voir les trois dernières recommandations ci-dessous

Commenté [FLY2R1]:

**Commenté [13]:** Recommandation en contradiction avec la recommandation n° 5 de la commission 7 ci-dessous

Commenté [O4]: Je pense qu'il convient de maintenir celle-ci et supprimer celle de la commission 7 qui induit le statuquo décrié.

Commenté [I5R4]: La Commission VII n'a pas préconisé un statu quo, mais a pris en compte la nécessité de poursuivre, pendant 5 ans, le principe de rétrocession traduisant le consensus de solidarité nationale pour les provinces qui participent faiblement à la mobilisation des recettes à caractère national tel qu'obtenu à la première CGP, et de revenir plus tard aux dispositions constitutionnelles de retenue à la source des 40 %. Par ailleurs, la question du financement de la décentralisation a été profondément abordée plutôt par la Commission VII que VI. Donc, je suggère que cette recommandation soit supprimée.

- 15) Encourager le pouvoir central à mettre en œuvre intégralement la retenue à la source et la Caisse Nationale de Péréquation et surtout s'assurer que les autorités provinciales rétrocèdent à leur tour des moyens dévolus aux ETD pour leurs projets de développement
- 16) Organiser des rencontres entre l'exécutif provincial, l'assemblée provinciale et les responsables des ETD pour harmoniser les points de vue, apprécier des compétences de chacun et créer des synergies.
- 17) Renforcer les capacités du personnel des ETD sur l'étendue et les limites de leurs compétences.
- 18) Établir dans les villes une meilleure coordination des moyens financiers et des projets dans le cadre d'un partenariat avec les communes
- 19) Tenir des séances d'harmonisation, d'immersion, d'appréciation et de synergie entre la ville et les communes
- 20) Installer et rendre opérationnelles les communes des villes installées
- 21) Installer les villes et les communes créées
- 22) Poursuivre la municipalisation des entités.

#### 7. Commission « Financement de la Décentralisation et transfert des ressources des ressources »

- Organiser les comités budgétaires dans toutes les ETD et les forums des citoyens; en bref mettre en marche le Budget participatif (BP)
- 2) Faire le recyclage des percepteurs;
- 3) Susciter dans le chef des contribuables le civisme fiscal et vulgariser les lois en collaboration avec la société civile en y impliquant les députés selon leurs circonscriptions
- 4) Soumettre les Entités Territoriales Décentralisées à des contrats de performance et de sanctionner positivement celles qui auront satisfait aux conditions et valoriser également les ressources humaines avec un contrat de performance;
- 5) Maintenir le principe de rétrocession des 40 % des recettes à caractère national avec une période moratoire de 5 ans puis revenir à la retenue à la source conformément aux dispositions légales.
- 6) Actionner un ordre permanent de paiement à la Banque Centrale pour la Caisse Nationale de Péréquation;
- 7) Informatiser et numériser le système d'identification des assujettis en général.

# 8. Commission « Rapports de collaboration entre les institutions provinciales : Assemblée Province et Exécutif provincial »

- 1) Créer, au sein des exécutifs provinciaux, un portefeuille des relations avec les assemblées provinciales
- Encourager les réunions interinstitutionnelles entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux
- 3) Formation des animateurs provinciaux en matière des règles et pratiques de bonne gouvernance;
- 4) Appliquer la sanction pénale et/ou politique à l'endroit des animateurs des institutions provinciales en cas de violation des règles constitutives des infractions à la loi pénale et des règles d'éthique ou de la morale :
- 5) Activer les mécanismes de contrôle parlementaire en respectant les procédures et les formes prescrites par la loi et le Règlement.

### 9. Commission « Organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales »

- 1) Respect de l'engagement formel pour la tenue des élections urbaines, municipales et locales comme prévu dans le projet de loi des finances de l'exercice 2020 ;
- Convoquer une session extraordinaire pour statuer sur le renouvellement des membres de la CENI et installation de nouveau bureau;
- 3) Mobiliser et rendre disponibles les moyens financiers tout en respectant le plan de décaissement pour la tenue effective des élections municipales, Urbaines et Locales ;
- 4) Revisiter la législation électorale en intégrant la dimension genre et les personnes vivants avec Handicap;
- 5) Créer une chambre spéciale pour réprimer la fraude et la corruption électorale.

#### 10. Commission « Evaluation de l'état des lieux du développement provincial et local »

- Allouer un budget d'investissement conséquent dans le secteur d'éducation de la santé, du développement rural, agriculture, pêche et élevage et recourir à d'autres sources de financement;
- 2) Former les agriculteurs et les pêcheurs aux techniques modernes ;
- 3) Aménager les routes de desserte agricole.

#### III.4. Idées de projets

Les participants ont proposé un certain nombre d'idées projets dont les suivantes :

- 1) La création d'un fonds d'appui à la Décentralisation en vue de réaliser la fongibilité des ressources avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers;
- 2) La mise en place d'un projet d'appui à la coordination efficace de la décentralisation ; La mise en place d'un projet de standardisation des pratiques et de la gestion des ETD ;
- Le projet de Construction, Réhabilitation et Equipement des Bâtiments à usage administratif et résidentiel en provinces et dans les ETD;
- 4) La mise en place d'un projet d'Appui à l'Opérationnalisation de la Caisse Nationale de Péréquation;
- 5) Un projet de Campagne de sensibilisation des acteurs et vulgarisation des textes légaux et règlementaires sur la décentralisation;
- 6) Le Projet de création du centre de formation des acteurs de la décentralisation;
- 7) Le Projet de création d'une plateforme « e-Gouvernement Local » ;
- 8) Le Programme national d'éducation à la culture de la paix, de tolérance, de réconciliation nationale et d'éducation civique et électorale ;
- 9) Le développement d'un Programme d'Appui à la Décentralisation Sectorielle ;
- 10) Un Projet intégré pour la Promotion des Questions de Genre, des personnes vivant avec un handicap et des autochtones en matière de Décentralisation afin que nul ne soit laissé au bord du chemin ;
- Projet intégré de Promotion de la Gestion axée sur les Résultats dans les Administrations centrales, en Provinces et dans les ETD;
- 12) Le développement Programme nationale d'éducation à la culture de paix, à la tolérance et à la réconciliation nationale en vue d'une initiation à la Citoyenneté Responsable ;
- 13) Projet d'éducation civique et électorale : Société Civile, Gouvernement et PTF (Partenaires Techniques et Financiers);

- 14) Rentre effective la Caisse Nationale de Péréquation pour la dotation des ETD en moyens financiers, logistiques et communicationnels
- 15) Projets d'autonomisation des femmes et personnes à mobilité réduite : Gouvernement, Organisation de la Société Civile (OSC) et PTF.

QUATRIEME PARTIE: PLENIERE FINALE ET
CEREMONIE DE CLOTURE DES TRAVAUX DU 2ème
FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION

# IV. PLENIERE FINALE ET CEREMONIE DE CLOTURE DES TRAVAUX DU 2ème FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION

La plénière finale et la cérémonie de clôture ont été marquées par trois moments forts. Le premier a porté sur la lecture du rapport final et des recommandations du 2ème Forum et dont copie en annexe. Le deuxième moment est celui d'une série des mots de circonstance prononcés par les représentants des différentes délégations à ce 2ème Forum. Le troisième temps fort est celui de trois allocutions, celle prononcée respectivement par le Représentant Résident du PNUD, celle de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, et celle de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et Représentant Personnel de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Prenant la parole lui accordée, le Représentant des délégués des Associations des jeunes a d'abord rendu hommage au Président de la République qui place la jeunesse au centre de ses préoccupations et félicité le Ministre d'Etat pour l'initiative de ce Forum en vue d'un Congo meilleur.

Si la décentralisation vise le développement à la base, elle exige un processus participatif prenant en compte les besoins de la population. Elle nécessite la prise en compte des rôles de chacun pour qu'il n'y ait pas des acteurs d'un côté et des spectateurs de l'autre. Pour se faire, il a énuméré quelques défis à surmonter dont l'accès de tous à l'information et à la documentation, le développement équitable, le changement de mentalité, le développement de l'esprit de solidarité, d'initiative et d'excellence.

La jeunesse est la plus belle promesse de l'avenir du pays. L'orateur confirme qu'elle est engagée et consciente de ce qu'elle veut et peut pour la réussite de la décentralisation.

Le Représentant des délégués des associations féminines a présenté la situation précaire du genre en RDC. Pour se faire, la décentralisation peut aider à combler le fossé du genre en procédant notamment à : revisiter les politiques sectorielles, réviser et vulgariser les lois, impliquer les femmes à tous les différents niveaux, promouvoir la culture du genre et le dialogue pour mettre fin aux conflits.

Le représentant du Cadre de Concertation de la société civile a d'abord indiqué que celle-ci est d'avantage outillée pour assurer la vulgarisation de la décentralisation en tant qu'ambassadeur des communautés de base. Pour se faire, il sollicite d'éloigner certaines pesanteurs dont l'installation des conseils à différents niveaux, la persistance des conflits coutumiers, la création des entités coutumières non reconnues. Le Représentant de la Société Civile a confirmé ainsi l'engagement de celle-ci à accompagner le gouvernement par la vulgarisation du contenu de la décentralisation, la culture de la paix pour la réussite des élections.

Dans son adresse, le Représentant des Chefs Coutumiers a remercié Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de les avoir associés à ce Forum afin d'apporter leur sagesse, leur expertise à l'édification de la décentralisation. Il a souligné cependant quelques écueils dont la création intempestive des entités sans l'avis préalable des populations concernées, la prise des décisions

sans impliquer les Autorité coutumières, organiser la vulgarisation sans les chefs coutumiers et sans prise en compte des réalités locales, ingérence des administrations dans la gestion des ETD.

Le Représentant des Maires des Villes a souligné la volatilité, l'incertitude et l'ambiguïté dans lesquelles fonctionnent les villes de la RDC. L'Etat, a-t-il rappelé, représente l'esprit de la nation, c'et l'acteur qui donne sens à un pays. Dans ce cadre, les Maires et Bourgmestre sont les guerriers de la nation. C'est ainsi qu'il a plaidé qu'ils soient toujours conviés à ces types de Fora de haute facture et qui devraient être complétés par des rencontres dans d'autres niveaux et lieux pour mieux comprendre cette nouvelle architecture de la république.

Le représentant des délégués des exécutifs provinciaux a, en introduction, sollicité la convocation urgente de la Conférence des Gouverneurs afin 'de permettre aux membres d'exposer les problèmes, les défis et les recommandations nécessaires pour une relance et mise en œuvre efficace du processus de décentralisation.

Le Représentant des délégués des Assemblées provinciales a, dans son adresse, estimé que l'évaluation du processus de mise en œuvre de la décentralisation constitue un acquis pour consolider le développement à la base. Cependant, il estime indispensable que les prérogatives des Assemblée Provinciales dans la gestion des provinces soient respectées, notamment en matière de contrôle parlementaire. A défaut, les exécutifs provinciaux risquent de se comporter comme des électrons libres. Il signale à ce sujet les cas des décisions des Assemblées provinciales de l'Ituni et de Haut-Uélé, bloquées par le gouvernement central en violation de la constitution et des lois de la décentralisation.

Dans son allocution de circonstance, le Représentant Résident du PNUD a de prime abord, saluer l'assiduité des participants. Il a ensuite partagé quelques perspectives d'action futures, au regard des recommandations formulées et dont la nécessité d'appuyer par une approche concertée un processus de renforcement des capacités en faveur des Administrations provinciales et des Assemblées provinciales ; l'amélioration du dialogue entre les acteurs institutionnels en vue de consolider la stabilité des institutions, nécessaire à la réussite de l'œuvre du développement.

Pour conclure, il a indiqué la nécessité de bâtir la stabilité des institutions provinciales autour d'un leadership mobilisateur qui dialogue avec toutes les parties prenantes de la décentralisation et les engagent autour d'une vision claire et profitable aux populations Ainsi, il a affirmé que le PNUD au regard de son mandat, aimerait soutenir un tel cahier de charges.

Prenant la parole, Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles a relevé que nous connaissons là un moment important de l'histoire de la décentralisation en RDC. Ce 2ème Forum a réuni non pas des simples fonctionnaires, mais plutôt des partenaires visionnaires qui ont une psychologie des gagnants pour que triomphe la décentralisation en RDC.

Pour se faire, il a rappelé aux participants quelques armes qui sont entre leurs mains et dont l'intégrité par la recherche permanente de la vérité, de la justice et de la droiture ; la compétence qui exige de lire les Lois et les statuts de l'administration ; le courage qui exige d'être intrépide et

rassurer les collaborateurs ; le développement des bonnes attitudes, du dialogue et de recherche du consensus : l'intransigeance et la tolérance en étant là pour trouver des solutions aux problèmes de la société, grand arbre chez qui les gens viennent s'abriter, ce qui nécessite de bannir le tribalisme, le clanisme ; savoir créer des teams, être team leader ; agir jusqu'à sa dernière énergie pour laisser des traces et avoir de l'impact ; être un bon communicateur et faire savoir ce qu'on entreprend, être cultiver et avoir la curiosité de savoir, être décideur en sachant décider quand on a tous les moyens, et afficher les valeurs chrétiennes.

C'est fort de ces armes, a-t-il conclu, que la décentralisation, cette nouvelle approche de gestion de la chose publique en RDC, peut devenir un instrument d'impulsion du développement local. Aussi, a-t-il souligné, les idées développées ne peuvent devenir réalité que si chaque acteur accepte de respecter les règles du jeu.

Dans son discours de clôture, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, exprimé son plaisir d'un pari gagné et d'avoir communiqué avec l'ensemble de la population à travers ses représentants réunis dans le cadre de ce 2ème Forum sur la décentralisation. La décentralisation bien appliquée, a-t-il souligné, conduit au développement.

Pour se faire, l'assiduité des participants observée lors de ce forum devrait maintenir son élan car les recommandations formulées doivent être traduites en actes. Pour sa part, il s'est engagé à mettre en œuvre celles adressées au Gouvernement et invite tous et chacun à son niveau de s'engager à la réussite du processus de la décentralisation en RDC. Pour se faire, le contrôle des Assemblées provinciales doit se faire dans le strict respect des Lois, en privilégiant la concertation. Bref, nous devons œuvrer pour la paix et le bonheur de tous, a conclu Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, avant de déclarer; au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, clos les travaux du Forum national sur la décentralisation.

CINQUIEME PARTIE: PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET RESOULTIONS DU 2e FORUM SUR LA DECENTRALISATION

# V. PROPOSITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET RESOULTIONS DU 2<sup>e</sup> FORUM SUR LA DECENTRALISATION

#### Introduction:

Les nombreux échanges et débats entre participants ont débouché sur des recommandations idoines, face aux forces et faiblesses relevées, faites à l'endroit des différents acteurs de la décentralisation afin de lever les goulots d'étranglement qui ralentissent ou amoindrissent la pleine expression des effets de la décentralisation. Certaines de ces recommandations sont à la fois transversales et primordiales en ce sens qu'elles constituent un préalable à lever afin de permettre l'amélioration de la situation d'ensemble.

D'où la nécessité d'un exercice de mise en cohérence de la mise en œuvre de toutes les recommandations par une planification adéquate du timing de celle-ci. Cet exercice, en effet, s'avère nécessaire pour dégager un fil conducteur facilitant l'articulation de ces recommandations lors de l'élaboration d'une stratégie de redynamisation de la décentralisation en RD Congo, qui constitue l'objectif ultime du processus dans lequel s'intègre le deuxième forum national. Les tableaux qui suivent sont une base et une esquisse de cet exercice pour lequel des séquences sont suggérés et les acteurs ou groupes d'acteurs de chaque action clairement identifiés.

Cette esquisse demande sans doute un travail de fonds et une formulation plus détaillée pour situer avec précision les indicateurs, les menaces, les enjeux et les opportunités pour chacune des actions à entreprendre.

L'objectif de la présente feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations formulées consiste donc à :

- proposer un calendrier pour leur mise en œuvre en précisant les acteurs responsables, les actions importantes à mener et les échéances nécessaires ;
- guider la définition de la nouvelle orientation stratégique pour accélérer la mise en œuvre de la décentralisation afin que les réformes engagées produisent un impact palpable sur le développement du pays à partir de la base.

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AXE 1: APPROPRIATION EFFECTIVE DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION						
Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chro	nograi	mme	Responsabilités
Recommandations principales	rillantes recherchees	Actions recommandees	2020	2021	2022	Responsabilites
		Mettre en place une cellule interministérielle de vulgarisateurs par Arrêté Ministériel	Х			Ministères de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Budget et Finances.
acteurs de la décentralisation lors des campagnes de	acteurs au projet	Actualiser la stratégie nationale de communication sociale en tenant compte des minorités (peuples autochtones, personnes vulnérables)	X			<ul> <li>Ministère de la Décen-tralisation et Réformes</li> <li>Institutionnelles,</li> <li>Ministre Délégué aux Affaires Sociales chargé des Personnes vivant avec Handicap et autres Vulnérables</li> <li>Ministre Délégué des Affaires Coutumières</li> </ul>
		Renforcer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux et règlementaires en diversifiant les approches : médias, télévisions,		Х	х	Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles

		Intégrer les notions de la décentralisation dans le programme d'Enseignement Primaire et Secondaire	X			Ministères de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Formation Professionnelle, Arts et Métiers.
		Impliquer suffisamment les acteurs provinciaux et locaux dans les préparatifs de la sensibilisation et vulgarisation de la décentralisation	Х	X	Х	Ministères de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, Budget, Finances, PTF, les provinces et les ETDs
	Susciter l'adhésion et responsabiliser tous les	Initier l'élaboration des mesures d'application des textes légaux sur la décentralisation	Х			Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles
Organiser des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation à grand échèle	acteurs de la décentralisation dans la	Traduire les textes légaux et règlementaires dans les 4 langues nationales	x	X	Х	Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles PTF
	act clopperment local	Redynamiser et créer des fora des quartiers, des Comités locaux de paix et de développement	Х	Х	Х	ETD, société civile

	Renforcer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux et règlementaires en diversifiant les approches : médias, télévisions,		x	Х	Ministère de Décentralisation Réformes Institutionnelles,	la et
	Favoriser l'intégration des NTIC dans le processus de décentralisation	Х	Х	Х	Ministères (Décentralisation PNTIC)	et
Integrer les nouvelles technologies de l'information et de communication dans les services décentralisés	Créer un centre de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation		Х	Х	Ministère de Décentralisation Réformes Institutionnelles PTF	la et
	Renforcer les capacités des acteurs dans l'utilisation de NTIC	Х	х	Х	Ministères de Décentralisation Réformes, Budget et Finances	la et

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

	AXE 2: TRANSFERT DES COMPETENCES						
Pacammandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chro	nogra	mme	Pospopsahilités	
Recommandations principales	rinantes recherchees	Actions recommandees	2020	2021	2022	Responsabilités	
Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD	•	Redynamiser les commissions ad hoc au niveau des ministères impliqués dans le processus de décentralisation afin d'accompagner le transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD  Réaliser l'étude d'évaluation du patrimoine de l'Etat en vue de transférer certaines parties aux provinces et aux ETD et des moyens nécessaires pour réhabiliter le patrimoine transféré par les Assemblées Provinciales	X	х	х	Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural	
		Elaborer les mesures d'application clarifiant les compétences concurrentes entre l'Etat et les provinces conformément à l'art. 203				Ministères de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles	

		Actualiser la feuille de route de transfert de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux Provinces et aux ETD	Х	x	Х	Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural
		Fixer le calendrier de transfert des ressources humaines, financières et patrimoniales	Х	х	Х	Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural
Promouvoir la fonction	permettre aux collectivités locales de disposer des ressources humaines compétentes	Accompagner les provinces ans l'élaboration de leur cadre législatif et réglementaire régissant leurs compétences	Х			Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural
publique locale	et prendre en charge les compétences transférées et attributions dévolues	Revisiter certaines lois sectorielles (Santé, EPST, Agriculture, pèche et élevage, Développement Rural, Eau et Électricité, Fonction Publique	х	х	х	Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural

Mettre en place les administrations propres aux Provinces et aux ETD	X	х	Х	Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural
Accompagner le transfert des compétences par le renforcement des capacités	х	х	Х	Ministères de la Décentralisation, de la Fonction Publique, Finances, Budget, Santé, EPSP, Agriculture, Développement Rural

### FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**SUR LA DECENTRALISATION** 

### **AXE 3: RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chro	nograi	nme	Responsabilités
Recommandations principales	rinantes recherchees	Actions recommandees	2020	2021	2022	Responsabilites
	Mettre en place une stratégie de	Elaborer un référentiel (compendium) de toutes les capacités nécessaires à la mise en œuvre effective et productive de la décentralisation  Actualiser la stratégie nationale de renforcement des capacités en adéquation avec le cadre légal, les expériences capitalisées obtenues dans d'autres pays africains, la prise en compte des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine	Х	х		Ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles  Ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles
Elaborer le plan national plurisectoriel de renforcement des capacités suivant une vision prospective	renforcement des capacités accompagnée d'une étude	Traduire la stratégie décennale de décentralisation en plan d'actions quinquennales soumis à évaluation tous les cinq ans		Х		Ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles
	période de 20 à 25 ans	Inventorier les structures nationales et internationales susceptibles de contribuer aux actions de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et managériales	Х			Ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles
		Elaborer un vade mecum devant servir de base à des sessions itératives et régulières de formation des différents acteurs de la décentralisation		х		Ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles

Mettre à niveau les nouvelles provinces au plan des		Doter les nouvelles provinces des infrastructures de base pour leur bon fonctionnement	Х	х		Gouvernement central
infrastructures, des organes administratifs et des effectifs	Donner un visage et un contenu à la	Avoir au niveau des provinces et des ETD des services et des effectifs à la hauteur des compétences qui leur sont transférées	Х	Х	х	Ministère de la Décentralisation et des Réformes
	décentralisation	(effectifs qualifiés et suffisants)				Institutionnelles

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2ème FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AXE 4: DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION						
Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chronogramme			Responsabilités
Recommandations principales	rinances rechercinees	Actions recommandees	2020	2021	2022	•
		Accélération de l'organisation de séances de sensibilisation des outils auprès des différents acteurs de la Décentralisation	Х	Х	Х	Ministère de la Décentralisation Equipe des formateurs CTAD
Doter les Provinces et les ETD de tous les outils de planification et de gestion produits	de planification et de gestion des acteurs.	Vulgariser les différents outils dans les Provinces et ETD	Х	Х	X	Ministère de la Décentralisation Equipe des formateurs CTAD
		Réviser le Guide de planification provinciale et locale en intégrant les ODD à la place des OMD, et en l'adaptant aux questions de genre, de changements climatiques et de New Deal.	Х			Ministère de la Décentralisation / Ministère du Plan
		Reproduire les 10 outils élaborés en quantité suffisante avant leur vulgarisation	Х			Ministère de la Décentralisation Exécutifs provinciaux et PTF
		Finaliser et valider le document de Politique nationale de coopération décentralisée élaborée	Х			Ministère de la Décentralisation

Faire appliquer les approches		Organiser des séances de coaching des acteurs de la décentralisation dans leurs services	Х			Ministère de la Décentralisation Ministère sectoriel Equipe des formateurs CTAD
	Améliorer l'offre des services publics	Intensifier les formations en faveur des utilisateurs des différents outils.		Х	Х	Ministère de la Décentralisation Ministère sectoriel Equipe des formateurs CTAD
de Gestion axée sur le résultat de développement par tous les services publics		Accompagner les provinces ne disposant pas de plans de développement à les élaborer	Х	х	Х	Ministère de la Décentralisation / Ministère du Plan PTF
		Mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter les plans de développement		Х	Χ	Exécutifs provinciaux et PTF
		Assurer le suivi de l'applicabilité et de la mise en œuvre des outils à la base.	Х	Х	Х	Ministère de la Décentralisation Ministère sectoriel Equipe des formateurs CTAD

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AXE 5: HARMONISATION DES PROCESSUS DE DECENTRALISATION ET DE DECONCENTRATION							
Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chronogramme			Despensabilités	
Recommandations principales		Actions recommandees	2020	2021	2022	Responsabilités	
		Appuyer l'élaboration et l'actualisation des cadres organiques aussi bien des services déconcentrés que des services décentralisés	Х		х	Ministère de la Fonction Publique, Ministère de la Décentralisation, 'Ministères sectoriels cibles	
Elaborer des Organigrammes harmonisés et conformes aux nouveaux textes de la décentralisation	Favoriser des synergies et harmoniser des vues entre services décentralisés et les déconcentrés	Restructuration des Ministères sectoriels	х	Х	х	Ministère de la Fonction Publique, Ministère de la Décentralisation, 'Ministères sectoriels cibles	
		Diffuser et vulgariser les textes des lois en matière de la décentralisation	Х	Х	Х	Ministère de la Décentralisation	
		Assurer la mécanisation de tous ces Agents en fonction des ressources financières disponibles au Budget 2020	х			Ministère de la Fonction Publique, , 'Ministères sectoriels	
Elaborer et promulguer les Décrets d'application portant organisation des administrations territoriales	Mettre fin aux conflits des compétences entre les services	Mettre en place des commissions ad hoc chargées d'élaborer les mesures d'application de textes de lois dans les ministères sectoriels	х			Ministère de la Justice, Ministère de la Décentralisation	

	déconcentrés et décentralisés	Mettre à disposition des services les textes fixant les attributions des uns et des autres				Ministère de la Fonction Publique, Ministère de la Décentralisation, 'Ministères sectoriels cibles
		Harmoniser les rapports entre les Ministres provinciaux et les Chefs de Division à travers les circulaires précisant la nature de leurs relations professionnelles	х			Ministère de l'Intérieur Ministère de la Décentralisation
		Demander aux Ministres Centraux d'adresser leurs instructions aux Chefs de Service Provinciaux par l'entremise du Gouverneur de Province.	х			Premier Ministre
		Réorganisation des services déconcentrés en provinces	Х	Х		Ministère de la Fonction Publique, Ministère de la Décentralisation, 'Ministères sectoriels
Déclencher effectivement le processus de la mise en œuvre d'une fonction publique provinciale.	Assurer la prise en charge des compétences transférées, des	Accompagner les assemblées et les gouvernements provinciaux dans l'élaboration des édits spécialement l'édit sur la Fonction Publique Provinciale et Locale.	х	х	Х	Ministère de la Fonction Publique, Ministère de la Décentralisation, PTF

attributions et des	Encadrer l'exercice de pouvoir des					
charges	Assemblées provinciales en assujettissant le					
	vote d'une motion de censure ou de défiance					
	si elle porte sur la gestion financière ou					
	matérielle de la province, à l'avis conforme	Х	Х	X	Sénat,	
	de la Cour des Comptes. Si la Cour des	^	^	^	Premier Ministre,	
	Comptes donne un avis non conforme, la					
	procédure s'arrête. Pour cela, il faudra que					
	les chambres de la Cour des Comptes soient					
	installées dans toutes les Provinces					
	Préciser l'autorité hiérarchique de Chef de					
	Division en Province (entre les Gouverneurs				Ministère de l'Intérieur	
	et les Secrétaires Généraux) ; ou laisser le	Χ			Ministère de la	
	Gouverneur dans son rôle de coordination et				Décentralisation	
	de supervision ;					
	Demander aux Ministres Centraux d'adresser					
	leurs instructions aux Chefs de Service	Х			Premier Ministre,	
	Provinciaux par l'entremise du Gouverneur	^			Ministre de l'Intérieur	
	de Province.					
	Standardiser les structures de				Ministère de la	
	l'Administration à travers toutes les 25	Х	Х		Fonction Publique,	
	provinces de la République Démocratique du	^	^		PRRAP	
	Congo;				FRIVAF	
	Négocier et signer des conventions de mise à				Ministre Provincial de	
	disposition des capacités techniques des	Х			la Décentralisation	
	services déconcentrés en faveur des ETD			ĺ	ia Decentralisation	

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2 $^{\rm ème}$ FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

	AXE 6 : COORDINATION EFFICACE ENTRE L'ETAT CENTRAL ET LES PROVINCES							
Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chronogramme			Responsabilités		
recommandations principales	rillantes recherchees	Actions recommandees	2020	2021	2022	kesponsabilites		
Mettre en blace les structures		Organiser les assises de la Conférence des Gouverneurs au moins deux fois par an conformément à la loi organique n°08/015 du 07 octobre 2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs ;	Х	Х	Х	Présidence de la République Premier Ministre, Ministère de la Décentralisation		
	créer toutes les conditions politiques pour favoriser le dialogue et les échanges sur les grandes questions de la	Renforcer les capacités des Institutions nationales, provinciales et locales à saisir les juridictions d'arbitrage des conflits de compétence	Х	х	х	Senat Ministère de la Justice,		
niveaux tenant compte du genre		Opérationnaliser le Comité Interministériel de Suivi de la Mise en œuvre de la Décentralisation (CISMD)	Х	Х	Х	Premier Ministre, Ministère de la Décentralisation		
	décentralisation	Instituer les CDP et les CDL dans les ETD restantes, et insérer dans les budgets leurs fonctionnalités	Х	х		Ministère du Plan, Ministère de la Décentralisation, Ministère Provincial du Plan, Ministère provincial de la Décentralisation, PTF		

		Organiser des séances entre le niveau central et provincial pour harmonisation et appréciation de la nature et l'étendue des rôles et responsabilités dévolues à chaque niveau.	х	x	x	Ministères Sectoriels
		Créer un Comité mixte de coordination et de dialogue sur la décentralisation et le développement en province intégrant les PTF	х			Gouverneur de Province, Ministre Provincial de la décentralisation, Ministre Provincial du Plan
		Organiser des rencontres entre l'exécutif provincial, l'assemblée provinciale et les responsables des ETD pour harmoniser les points de vue, apprécier des compétences de chacun et créer des synergies	Х			Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Intérieur PTF
		Réviser la Loi organique précitée pour intégrer le Ministre de la Décentralisation et Réformes au bureau de la Conférence en le restructurant.	х			Gouvernement central
		Organiser et multiplier des formations conjointes des députés et des membres des gouvernements provinciaux	Х	х	х	Ministère de la Décentralisation, PTF
Faciliter l'exercice de la mission d'arbitrage des conflits opposant l'Etat et la province, la province et l'ETD	Créer toutes les conditions juridiques pour favoriser le dialogue et les échanges entre les Institutions nationales,	Recourir à l'arbitrage à la cour constitutionnelle ou la cour administrative/ d'Appel chaque fois que l'Etat, les institutions provinciales ou les ETD estiment que l'un ou l'autre outrepasse les compétences respectives ;	х	х	х	Senat Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur

provinciales, et les	Renforcer les capacités des Institutions	l	I	ı	Senat
organes locaux	nationales, provinciales et locales à saisir les				Ministère de la Justice,
	juridictions d'arbitrage des conflits de	Х	Х	Х	Ministère de
	compétence				l'Intérieur, PTF
	Organiser une Journée d'échanges et				Senat
	d'information sur le rôle des cours dans la				Ministère de la Justice,
	résolution des différends et conflits de	Х	Х	Х	Ministère de
	compétence entre les différents niveaux de				l'Intérieur, Ministère
	gouvernance.				de la Décentralisation,
	Organiser des séances entre le niveau central				
	et provincial pour harmonisation et	Х	Х		Ministère de la
	appréciation de la nature et l'étendue des			X	Décentralisation,
	rôles et responsabilités dévolues à chaque				PTF
	niveau.				
	Encourager le pouvoir central à mettre en				
	œuvre intégralement la retenue à la source				Assemblée Nationale,
	et la Caisse Nationale de Péréquation et				Ministère de la
	surtout s'assurer que les autorités X	Χ	Χ	Х	Décentralisation,
	provinciales rétrocèdent à leur tour des				Ministère des
	moyens dévolus aux ETD pour leurs projets				finances, PTF
	de développement				
					Premier Ministre,
					Ministère de la
	Mettre en place un mécanisme automatique	V			Décentralisation,
	de retenu à la source du 40 %	Х			Ministère des
					Finances, Banque
					Central
	Favoriser une justice distributive dans		· ·	V	Premier Ministre,
	l'affectation des investissements	Х	Х	Х	Ministère des TPIR

		Rendre opérationnelles les communes des villes installées	Х	Х	Х	Minstère de la Décentralisation
		Installer et rendre opérationnelles les	Х	Х	Х	Parlement et
		communes des villes installées				Gouvernement central
						Premier Ministre,
			ce la commission ielle de résolution des conflits X tre provinces et entre ETD es villes une meilleure		Minsistère de la	
		Créer des nouvelles villes et communes	×	×	Х	Décentralisation,
		creer des riouveiles villes et communes	_ ^	^	^	Exécutifs et
						Assemblée
						Provinciales
	Concrétiser des	Mette en place la commission		Ministère de la		
	orientations de la	interministérielle de résolution des conflits	Х			Décentralisation,
Poursuivre la municipalisation	Constitution en matière de décentralisation et de développement des	de limites entre provinces et entre ETD				PTF
des entités		Établir dans les villes une meilleure				
des entites		coordination des moyens financiers et des	Х			Gouvernement central
	provinces	projets dans le cadre d'un partenariat avec	^			et PTF
	provinces	les communes				
						Ministère de la
		Tenir des séances d'harmonisation,				Décentralisation,
		d'immersion, d'appréciation et de synergie	Х	Χ		Ministère de
		entre la ville et les communes				l'Intérieur,
						PTF
						Ministère de la
		Recycler ou renforcer les capacités du				Décentralisation,
		personnel des ETD et les provinces sur	Х	Х	Χ	Ministères sectoriels
		l'étendue de leurs compétences ;				cibles,
						PTF

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AXE 7: TRANSFERT DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DE LA DECENTRALISATION							
Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chro	nogra	mme	Responsabilités	
		Actions recommandees	2020	2021	2022	Responsabilites	
		Audit organisationnel des structures provinciales de mobilisation des recettes propres	Х			Exécutifs provinciaux	
	Améliorer les capacités	Adoption d'un cadre organique-type d'une régie provinciale de recettes	Х			Conférence des Gouverneurs	
structures m place dans le	opérationnelles des structures mises en place dans les provinces	Mise en place d'un personnel qualifié dans ces régies restructurées, suivant un processus compétitif de recrutement		Х		Exécutifs provinciaux	
mobilisation des recettes propres (sur base de la	res (sur base de la efficacité et efficience	Renforcement des capacités techniques et logistiques des régies provinciales		Х	Х	Exécutifs provinciaux et PTF	
nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des Provinces et des ETD)	et missions en rapport avec la mobilisation des ressources fiscales, non	Elaboration d'un manuel des opérations des régies provinciales (gestion des imprimés de valeur, des assujettis, du personnel; organisation de la perception, etc.)		Х		Exécutifs provinciaux, COREF et PTF	
	fiscales et	Dépolitisation des régies financières	Х				
exceptionnelles des provinces	·	Echange d'expériences sur la mobilisation des recettes propres entre les provinces	Х	Х	Х	Exécutifs provinciaux	
		Instauration et organisation des semaines fiscales de mobilisation des recettes	Х	Х	Х	Exécutifs provinciaux	
Accompagner les provinces et les ETD pour la réforme de	Améliorer la mobilisation et l'utilisation des	Mise à jour/élaboration des feuilles de route sur la réforme du système de gestion des finances publiques provinciales et locales	Х			Exécutifs provinciaux, COREF et PTF	

leur système de gestion des finances publiques	ressources publiques en provinces et dans les	Numérisation et informatisation du système de gestion des ressources publiques		Х	х	Exécutifs provinciaux et COREF
	ETD	Respect de la procédure en recette/dépense	Х	Х	Х	Exécutifs provinciaux
		Systématisation, en province et dans toutes les ETD, des mécanismes budgétaires participatifs et de redevabilité collective		х	Х	Exécutifs provinciaux et COREF
		Promotion du civisme fiscal par la sensibilisation	х	х	Х	Institutions provinciales, Partis politiques et Société civile
	Mettre fin aux	Poursuite du consensus sur les modalités de				
	retards observés en	rétrocession des 40 % des recettes à				
	matière de transfert de	caractère national pour une période de 5 ans,	Χ	Х	Х	Gouvernement central
	la part des provinces	puis appliquer la retenue à la source				
	sur les recettes à	conformément aux dispositions légales				
	caractère national	Mise sur pied d'une chambre de conciliation				Conférence des
Redynamiser le processus de	'• Concrétiser les	des comptes entre la Province, les régies	Χ			Gouverneurs
transfert aux provinces et aux	postulats de solidarité	financières et la Banque centrale				Gouverneurs
ETD des ressources	nationale et d'équilibre	Domiciliation des ressources rétrocédées aux				
financières autres que leurs	de développement par	ETD dans des comptes officiels distincts de		Х		Gouvernement central
recettes propres	le financement, sur	ceux de Provinces				
	ressources de	Détermination par voie d'Edit de la clé de				
	péréquation, des	répartition des recettes à caractère national	х			Fyácutife provincious
	projets	et celles d'intérêt commun entre les				Exécutifs provinciaux
	d'investissement public	provinces et les ETD				
	des Provinces et des	Transfert de la gestion du fonds	Х			Gouvernement central
	ETD	d'investissement aux Provinces elles-mêmes	^			Gouvernement Celltral

		Opérationnalisation de la Caisse Nationale de Péréquation, installation de ses antennes en province	х			Gouvernement central
		Dépôt par le Ministre national des Finances d'un ordre permanent de paiement à la Banque centrale aussi bien pour les fonds de rétrocession des 40 % de recettes à caractère national que pour l'alimentation de la CNP	Х			Gouvernement central
Retirer la lettre du Ministre national des Finances sur l'emprunt des provinces	Mettre fin à l'interférence du Gouvernement central sur les relations entre les Provinces et les banques commerciales	Retrait de la lettre adressée par le Ministre de Finances du Gouvernement central aux banques commerciales, conformément aux dispositions de l'Article 58 de la loi 08/012 du n°31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces	х			Gouvernement central
Encadrer la mise en application adéquate des	Rendre effectif le financement du	Strict respect par les entreprises minières des dispositions du code minier relatives à la redevance minière et autres revenus à verser directement, à terme échu, dans les comptes des ETD bénéficiaires	Х	х	Х	- Gouvernement central; - Exécutifs provinciaux
dispositions du code minier révisé relatives à la redevance minière et autres revenus au profit des Provinces et des entités locales des zones extractives  développement provincial et des ETD par les ressources prévues dans le cadre de la nouvelle législation minière	Concertation entre les Ministères de Mines et de la Décentralisation pour corriger les faiblesses du Code Minier en vigueur	Х			Gouvernement central	
	de la nouvelle	Transposition des avantages du code minier révisé aux autres produits/ressources naturelles (le bois, le gaz et les hydrocarbures) après la correction de ses insuffisances	Х	х		- Gouvernement central; - Exécutifs provinciaux

Rationaliser les contributions des PTF au développement	Aligner ces interventions sur les priorités définies par les	Mise en place d'un mécanisme de coordination des interventions des PTF en matière de décentralisation	х			Exécutifs provinciaux
provincial et local	provinces et les ETD	Appui à l'élaboration des plans de développement des provinces et des ETD	Х	Х		Provinces, ETD et PTF
Promouvoir la coopération	Améliorer les     conditions des liens de     partenariat tissés avec les collectivités	Elaboration des textes juridiques réglementant les partenariats financiers et fixant les modalités ainsi que le fonctionnement de la coopération décentralisée basée sur des besoins communs dans divers domaines (culture, science, technologie, commerce, recherche)		X		Gouvernement central
décentralisée et la coopération interprovinciale	étrangères • Susciter les relations de coopération entre	Redynamisation de l'Association des Provinces ainsi que l'Association Nationale des Villes et Communes de la RD Congo	Х			Gouvernement central et Provinces
	les provinces	Capitalisation de bonnes pratiques de gouvernance	Х	Х	Х	Provinces et ETD
		Accompagnement des provinces et des ETD dans l'élaboration des accords pour des projets d'intérêt commun	Х	Х	Х	Gouvernement central et PTF

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

# **SUR LA DECENTRALISATION**

AXE 8: RAPPORTS DE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS PROVINCIALES						
Pasammandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chro	nogra	mme	Responsabilités
Recommandations principales	rinances recherchees	Actions recommandees	2020	2021	2022	kesponsabilites
observée au n fonctionneme institutions pr à cause de l'ig	Lutter contre l'instabilité observée au niveau du fonctionnement des institutions provinciales à cause de l'ignorance	Renforcement des capacités et des compétences des animateurs des institutions provinciales sur les lois, textes et règlements, y compris en légistique relative à la décentralisation chaque fois que la nécessité se présente	Х		Х	Gouvernement central
Promouvoir les rapports de bonne collaboration entre les	par les animateurs des dispositions légales et réglementaires, les capacités et	Concertation permanente, autant que faire se peut, entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux, en cas de divergence de vues	Х	Х	х	Gouvernement provincial     Assemblées provinciales
assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux	compétences limitées de certains animateurs des institutions provinciales, la méfiance et l'intolérance, les conflits d'intérêts, le règlement des comptes, le tribalisme et le clientélisme dans la	Respect des procédures et formes de contrôle prescrites par les textes	Х	Х	Χ	Exécutifs provinciaux
executis provinciaux		Création, au sein des exécutifs provinciaux, d'un portefeuille des relations avec les assemblées provinciales	Х			Exécutifs provinciaux
		Vulgarisation, auprès des animateurs des institutions politiques provinciales, du Code de bonne conduite de l'agent public de l'État	х			Institutions provincia- les; Observatoire de Code d'Éthique Professionnelle (OCEP)
	gestion de la chose publique	Développement et mise en œuvre des mécanismes de contrôle citoyen	Х	Х	Х	Société civile

Inviter les instances nationales		Harmonisation par les Ministères de			
concernées à harmoniser les	Clarifier les relations	l'Intérieur, de la Décentralisation et de la			
rapports entre les services	entre les administrations	Fonction Publique de l'interprétation des	Х		Gouvernement central
déconcentrés et les institutions	déconcentrées et les	dispositions légales qui régissent des rapports	^		douvernement central
	institutions provinciales	entre les services déconcentrés et les			
politiques provinciales		institutions politiques provinciales			

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

# **SUR LA DECENTRALISATION**

	AXE 9: ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES, URBAINES ET LOCALES						
Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées	Chro	nogra	mme	Responsabilités	
Recommandations principales	rillances recherchees	Actions recommandees	2020	2021 2022		Responsabilites	
Revisiter la loi électorale	Réduire les défis à la jeune démocratie congolaise qui ont émergé à la suite de l'organisation des	Insertion, dans la prochaine législation électorale, des dispositions qui consacrent l'élection des Gouverneurs, des Maires et des Bourgmestres au suffrage direct ainsi que l'attribution des quotas favorisant la représentativité des femmes et des personnes vivant avec handicap	X			Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)	
	élections générales précédentes (2006/ 2007 et 2018/2019)	Valorisation l'usage de la machine à voter (MAV) dans la loi électorale	X			Gouvernement central, Parlement et Organisations politiques	
Respecter l'engagement pris pour l'organisation des	Finaliser le cycle	Mobilisation et mise à disposition des fonds pour l'organisation et la tenue en 2020 des élections urbaines, municipales et locales	Х			Gouvernement central et PTF	
élections urbaines, municipales et locales en 2020	électoral avec la mise en place des institutions démocratiques dans les ETD	Installation effective des juridictions compétentes pour connaître du contentieux électoral municipal, urbain et local	Х			Gouvernement central	

Renforcer l'implication de toutes les parties prenantes et	Remédier aux failles relevées au cours des précédents cycles	Education civique et électorale de proximité	х	X	x	
la culture démocratique et électorale	avec le déficit d'appropriation du	Levée de la mesure reportant le fonctionnement des nouvelles communes rurales	Х			Parlement et Gouvernement central
	processus électoral	Application de la loi sur le financement des partis politiques en règle avec la loi	Х			Gouvernement central
		Financement des organisations de la Société Civile par le Gouvernement de la RDC	Х			Gouvernement central
Mobiliser les appuis techniques, logistiques et	Assurer impérativement la prise en charge du processus	Mobilisation des appuis techniques, logistiques et financiers au processus électoral	Х			Gouvernement central et PTF
financiers nécessaires au processus électoral et à la prise en charge des organes et institutions démocratiques	de mise en place et du fonctionnement des organes qui seront issus des élections urbaines, municipales et locales	Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures à usage résidentiel et administratif des nouvelles provinces et des ETD	Х	Х		Gouvernement central et PTF
Procéder au renouvellement des membres de la CENI de manière à assurer sa plus grande indépendance	Restructurer et installer le nouveau Bureau de la CENI	Convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale sur la restructuration et l'installation du nouveau Bureau de la CENI	х			Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)

# FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**SUR LA DECENTRALISATION** 

AXE 10 : EVALUATION DE L'ETAT DES LIEUX DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL ET LOCAL AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION, DE LA GOUVERNANCE ET BILAN DE LA DECENTRALISATION DANS LES SECTEURS DECENTRALISES (Ministères Agriculture, Pèche et Elevage, Santé, Développement Rural, Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et Formation Professionnelle, Arts et Métiers)

Recommandations principales	Finalités recherchées	Actions recommandées Chronogramme Respons		Chronogramme		Responsabilités
Recommandations principales	Tillalites reclierchees	Actions recommandees	2020	2021	2022	Responsabilites
		Exécuter des forages	Х	Х	Χ	<ul> <li>Ministères (Budget</li> </ul>
Augmenter les taux de	Améliorer l'accès des	Construire de bornes fontaines	Х	Х	Χ	et Finances)
desserte à l'eau potable et en	populations aux	Construire des mini-barrages	Х	Х	Х	<ul> <li>Provinces et ETD</li> </ul>
énergie électrique	services de base	Construire les parcs solaires	Х	X	X	• SNHR • CNP • PTF
		Former des cantonniers	Χ	Χ	Χ	Caisse Nationale de
Augmenter la production agricole et de la pêche	Lutter contre la précarité et la pauvreté	Rendre disponibles les outils modernes d'agriculture et de pêche	Х	Х	Х	Péréquation PTF ETD
		Assurer l'encadrement technique des fermiers et des paysans	Х	Х	Х	

### VI. ANNEXES

- Termes de Référence du 2<sup>e</sup> Forum National
- Programme du 2<sup>e</sup> Forum
- Rapport-synthèse de l'Etat des lieux de la mise en œuvre du CSMOD
- Principaux textes législatifs et règlementaires sur la mise en œuvre de la Décentralisation (21)
- Règlement Intérieur du Forum
- Fiches et canevas de travail
- Liste Générale des Participants aux Travaux du 2<sup>e</sup> Forum National
- Liste des membres ayant pris part aux travaux, par Commission
- Arrêté portant désignation des membres de l'équipe interministérielle de préparation du forum,
- Liste des Présidents des commissions préparatoires et des Présidents des Commissions thématiques du Forum,
- Liste des participants aux travaux du 2<sup>e</sup> Forum.

# P N U D Au service des peuples et des peuples

# Forum National sur la Décentralisation Termes de référence

#### 1. Contexte

Depuis la promulgation de la Constitution de la 3<sup>ème</sup> République en février 2006, la RDC a choisi la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques. L'engagement du Gouvernement à mettre en place le cadre juridique et institutionnel a été fortement exprimé lors de la tenue du 1er Forum national en 2007. A l'issue de ce Forum, plusieurs actions de grande envergure ont été amorcées notamment la création d'un ministère de la décentralisation et la mise en place d'une cellule technique de suivi du processus, la promulgation de 18 lois sur la décentralisation de 2008 à ce jour, pour ne citer que celles-là. Ces actions ont été soutenues par un engagement manifeste des partenaires pour accompagner ce processus de décentralisation. Après cette période et ce depuis 2015, le processus n'a pas connu d'avancée majeure, le dispositif de suivi ainsi que le cadre institutionnel mis en place ont fonctionné au ralenti et plusieurs cadres de concertations n'ont pas tenu leurs réunions telles que prévues dans le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) qui fixe la vision du pays en matière de décentralisation. De même, la table ronde, outil qui devrait permettre de mobiliser les partenaires ainsi que le Gouvernement, pour le financement du processus, n'a pu s'organiser. En outre, la mise en place de l'architecture institutionnelle prévue dans la nouvelle Constitution devait s'achever en procédant au découpage en 26 provinces au lieu des 11 actuelles n'a pu être effectif qu'en 2015. Prévues de longue date, les élections locales n'ont pu être organisées à ce jour. Il sera difficile de les organiser cette année tel qu'annoncées dans le calendrier de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Par ailleurs, la nouvelle loi sur les finances publiques est porteuse en elle-même de graves germes de conflits entre le pouvoir central et les pouvoirs provinciaux, en ce qu'elle semble remettre en cause des acquis constitutionnels en matière de compétences exclusives.

Cette situation a fortement impacté le fonctionnement des institutions au niveau des provinces et des Entités territoriales décentralisées (ETD) avec des conséquences manifestes dans le développement de ces entités.

Lors de son discours d'investiture du 24 janvier 2019, le président élu a exprimé son engagement à poursuivre les réformes engagées par son prédécesseur et a reconnu que l'amélioration de la gouvernance demeure un défi majeur pour le pays. Aussi, entend-il poursuivre et parachever les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'autorité de l'Etat. C'est à ce titre qu'il a inscrit parmi ses grandes priorités la poursuite du processus de la décentralisation. Cette volonté politique clairement affirmée pour le changement dans le programme de la nouvelle magistrature est susceptible de donner une nouvelle impulsion au processus de décentralisation pour en faire une réalité.

A ce titre, le ministère de décentralisation et réformes institutionnelles envisage d'organiser un Forum national sur la décentralisation pour définir la nouvelle stratégie de mise en œuvre de la décentralisation selon une vision partagée et progressive avec tous les acteurs clés. Il s'agit de dégager un consensus national sur les outils de gestion des provinces et des ETD, et le planning des

transferts des compétences et des ressources. Il sera aussi question de revisiter les axes dudit cadre stratégique et d'intégrer les nouveaux défis de développement après l'alternance ainsi que la passation pacifique de pouvoir. Cet exercice va aider à revisiter les ambitions et les actions en prenant en compte les moyens financiers, humains et techniques pour faciliter son opérationnalisation.

#### 2. Objectifs du forum

Le Forum national sur la décentralisation vise à approfondir le dialogue et la réflexion sur la nouvelle politique de décentralisation à adopter pour les prochaines années selon les principes directeurs énoncés par la Constitution de la Troisième république révisé en janvier 2011. Plus spécifiquement et sur la base des études d'impacts menées par la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation, CTAD et de l'évaluation de l'état de lieux du processus, il s'agira de discuter et de formuler une feuille de route claire pour permettre une mise en œuvre effective et un suivi de la décentralisation en misant sur les principes de progressivité, et faciliter les missions des provinces et des ETD dans l'amélioration du système de livraisons des services de base et de relance des économies régionales. Ce forum devra permettre de :

- Améliorer l'appropriation du processus de décentralisation par tous les acteurs en dégageant une vision partagée avec comme stratégie de mise en œuvre progressive ;
- Évaluer les facteurs de succès et de risque, les atouts, et les difficultés du processus de mise en œuvre de la décentralisation depuis 2007 à ce jour;
- Présenter et discuter les conclusions et recommandations de l'évaluation de l'état de lieux du processus de décentralisation, activité préalable au forum ;
- Apprécier et approfondir les enseignements tirés des expériences des autres pays, surtout africains, en matière de décentralisation et de gouvernance locale;
- Faire des recommandations visant à faciliter la mobilisation de toutes les parties prenantes à la réussite du processus de la décentralisation ;
- Faire des recommandations sur la stratégie à adopter et les mécanismes de financements alternatifs permettant au ministère de la décentralisation et réformes institutionnelles de proposer une feuille de route et une stratégie opérationnelle avec des actions clairement identifiées permettant aux Provinces et aux ETD de remplir leurs missions en matière de développement local et de gestion efficiente des services publics.
- Remobiliser les partenaires au développement dans l'appui à la Décentralisation en RD Congo

# 3. Résultats attendus

Les résultats attendus de ce Forum sont les suivants :

- ➤ Les participants ont une meilleure connaissance des objectifs, des enjeux, des défis et de la feuille de route opérationnelle de mise en œuvre de la décentralisation de façon progressive et du consensus sur le financement du développement des provinces et des ETD;
- ➤ Les participants valident les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation de l'état de lieux du processus après 10 ans de mise en œuvre et s'accordent sur les mécanismes de financement du développement provincial et local ;

- ➤ Les participants s'accordent sur la tutelle, sur la libre administration des provinces et des ETD à la lumière des textes fondamentaux ;
- > Les participants formulent des propositions sur la revue des certains axes, cadres de concertations et structures de pilotage pour prendre en compte l'évolution du contexte politique actuel et la lourdeur du dispositif actuel contenu dans le CSMOD;
- Un document de synthèse et de recommandations des travaux du Forum est disponible et le mécanisme de suivi est mis en place;
- ➤ Un engagement à mettre à jour le cadre stratégique opérationnel, flexible et réalisation adossée d'un plan opérationnel est pris par les parties prenantes ;
- ➤ Les partenaires au développement sont remobilisés pour poursuivre leur engagement auprès des autorités de la RD Congo dans l'appui à la Décentralisation.

# 4. Organisation de l'évaluation du processus à travers la tenue des missions préparatoires

Une évaluation sur l'état de lieux du processus sera faite par les administrations des ministères impliqués sous le leadership du ministère en charge de la décentralisation. Une équipe d'experts, en appui au ministère, sera recrutée afin d'analyser, compiler les rapports d'état de lieux partagés par les experts des administrations et produire une synthèse de recommandations.

Les missions de terrain feront le tour de toutes les provinces et collecteront toutes les informations pertinentes en lien avec les axes stratégiques du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation, CMOD.

Outre les résultats attendus déclinés dans les TDR sur les missions d'état de lieux, (voir copie jointe) les experts prépareront le terrain et mobiliseront les provinces en préparation du Forum national. Pour rappel les objectifs de la mission d'état de lieux tournent autour des points suivants :

- Recueillir des provinces et ETD leurs avis sur l'état du processus actuel et des propositions pour sa mise à jour en leur présentant les recommandations de certaines études d'impact menée par la CTAD;
- Informer et sensibiliser les principaux acteurs des provinces sur les enjeux de la décentralisation en RDC, notamment en matière de refondation de l'Etat et de consolidation de la paix ;
- Informer et sensibiliser les principaux acteurs des provinces sur les objectifs et finalités du 2<sup>ème</sup> Forum national sur la décentralisation, qui devra servir de cadre de dialogue et de concertation entre ces derniers en vue de consolider une vision nationale partagée sur la manière de mettre en pratique cette importante réforme en tenant compte d'une part, des contraintes structurelles et conjoncturelles auxquelles la RDC fait face et d'autre part, de l'impérieuse nécessité de bâtir des solidarités à l'intérieur du pays et à l'intérieur des provinces en se basant sur le principe de progressivité.
- Recueillir les attentes, propositions et recommandations desdits acteurs en direction du Forum
  et des prochaines étapes du processus de mise en œuvre de la décentralisation. Ces éléments
  permettront au comité d'organisation et au cabinet d'études d'avoir un tableau général des
  attentes et questionnements des 26 provinces pour une analyse de l'état actuel et permettra de
  faire des propositions qui constitueront la base de discussions lors dudit Forum.

### 5. Organisation des travaux du forum

Le Forum durera 2 jours et regroupera des cadres des ministères clefs, des élus nationaux, des élus provinciaux, des représentants de la société civile et représentants des partenaires au développement, et des autorités des comités locales (secteurs et chefferies) ainsi que la société civile locale. Il sera placé sous le Haut patronage de M. le Président de la République et coordonné par le ministère de la décentralisation et réformes institutionnelles. Il se déroulera en séances plénières et en commissions. Une équipe de consultants internationaux et nationaux appuiera les travaux du forum. Certains partenaires (à identifier) enrichiront les débats du Forum par la présentation de leurs expériences en matière de décentralisation et de politiques de développement régional.

#### 5.1 Les travaux en séances plénières

La première plénière servira de cadre à l'introduction et la présentation des travaux du Forum :

- > Présentation du programme de travail et des termes de référence du Forum ;
- Présentation de la vision du Gouvernement en matière de gouvernance locale et de décentralisation;
- Etat des lieux et impacts actuels de la décentralisation en RDC : Eléments de réorientation pour sa mise en œuvre :
- ➤ Perspectives comparatives et bonnes pratiques en matière de décentralisation en Afrique (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Afrique du Sud) et dans les pays du Nord (France, Italie);
- > Présentation des recommandations issues de l'étude sur l'état de lieux du processus ;
- Discussion générale

Cette plénière sera suivie des travaux en commission. La deuxième plénière sera consacrée à la présentation des conclusions des commissions et à la présentation de la synthèse des travaux du Forum et de ses principales recommandations.

### 5.2 Les travaux en commissions

Pour des raisons d'efficacité, après les missions de terrain, 3 commissions seront mises en place avec pour objectif de consolider les rapports et de proposer une synthèse que les équipes de consultants à recruter exploiteront. Ces travaux en commissions sont regroupés en tenant compte des axes stratégiques du CSMOD et sont réparties comme suit :

Le ministère de la décentralisation, en collaboration avec les experts des ministères clés, sera chargé de l'organisation et de l'animation des différentes commissions dont chacune travaillera les axes tels que déclinés ci-haut. Ainsi, chaque commission aura pour tâche de :

- Débattre des options proposées dans les rapports de l'étude sur l'état de lieux, les compléter et les enrichir dans le sens de la prise en compte des réalités du pays;
- > Faire des propositions permettant de faciliter la mise en œuvre des choix qui sont faits ;
- > Formuler des propositions et recommandations pertinentes à prendre en compte pour la finalisation des documents du Forum.

### 5.3 Public cible

Le forum regroupera des participants représentants les institutions de la République, les administrations de l'Etat (directeurs et cadres supérieurs), les Assemblées provinciales, les gouvernements provinciaux, la société civile, les universitaires, le secteur privé, les communautés locales (chefferie et secteurs avec les leaders d'opinions), les partenaires au développement, et les personnes ressources identifiées.

### 5.4 Supports

La documentation de base devant alimenter les travaux du Forum sera composée de l'ensemble des études et réflexions conduites sur les problématiques de décentralisation et de développement des provinces et des ETD, ainsi que par des contributions sur l'expérience des pays africains.

### 5.5 Lieu et équipement

Le choix de l'hôtel qui va abriter le forum tiendra compte du nombre des participants (près de 200 personnes) répartis en 3 commissions pendant deux jours.

L'équipement suivant sera disponible :

- 3 projecteurs
- 3 tableaux avec feuilles volantes (flip charts) et marqueurs pour les commissions de travail;
- Autres fournitures et équipement nécessaire pour une bonne organisation d'un forum de cette envergure.

### 5.6 Dispositif d'organisation du forum

Le ministère de la décentralisation et réformes institutionnelles sera le chef de file pour l'organisation de ce Forum. Il veillera à associer certains ministères clés comme les Finances, le Budget, la santé, l'éducation, l'agriculture, le développement rural, la fonction publique, le genre et le Plan ainsi que les provinces (par l'intermédiaire des Gouverneurs). En vue d'approfondir les principaux éléments du débat du Forum, le ministère de la décentralisation sera appuyé par une équipe des consultants de renommée international recrutée à cet effet et qui procédera à des travaux préparatoires à la suite de l'état de lieux et organisera les consultations avec les parties prenantes. Cette équipe s'appuiera sur le travail des experts de l'administration organisée en équipe technique :

♦ Niveau technique: 3 commissions interministérielles pour accompagner l'équipe de consultants dans le traitement des principaux problèmes liés à la mise en œuvre de la décentralisation dans ses dimensions juridiques et financières. Les rapports de ces équipes seront disponibles et consolidés par l'équipe d'experts consultants au plus tard trois semaines avant la tenue du Forum.

◆ Niveau de coordination et de pilotage du Forum à travers la mise en place d'un comité préparatoire.

Le Comité préparatoire sera composé des membres provenant de la Primature et du Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et les autres ministères clés notamment, budget, finances et plan. Il est présidé par le Ministre d'Etat, Ministre de la décentralisation et réformes institutionnelles.

L'équipe de consultants travaillera avec ce comité et les trois commissions interministérielles pour la réalisation des rapports et contributions thématiques qui seront élaborées en s'inspirant des axes stratégiques du CSMOD.

L'équipe d'experts se chargera de l'encadrement et de l'animation du Forum.

### 5.7 Budget estimatif

Un appel d'offre sera lancé pour recruter ces experts dont l'offre technique et financière sera analysée conformément aux procédures du PNUD.

Le budget estimatif de l'organisation du Forum est de 400.000 USD disponible



Ministère de la Décentralisation et <u>Réformes Institutionnelles</u>

Le Ministre d'Etat

# AGENDA DU 2<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION <u>Hôtel Pullman à Kinshasa du 11 au 14 décembre 2019</u>

Jours	Heures	Actions/Thèmes	Responsables
JOUR 1		CEREMONIE D'OUVERTURE SOLENNELLE	
	07h30' - 08h30'	Arrivée des participants : Délégués des Provinces, des Ministères, des Partis	Protocole
		Politiques, des Organisations de la Société Civile, Confessions Religieuses et FEC	
	08h30' - 08h40'	Arrivée des Représentants des PTF, des Agences UN Résident et du Représentant	Protocole
		Résident du PNUD, des membres du corps diplomatique, du Secrétaire Générale	
		des Maires du Sénégal	
	o8h4o' - o8h45'	Arrivée de S.E.M. le MINETAT de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles	Protocole
	o8h45' - o8h55'	Arrivée des Membres du Gouvernement	Protocole
	08h55' - 09h10'	Arrivée des Autorités du Pouvoir Judiciaire (Prés. Cour Constitutionnelle,	Protocole
		Procureur Général près la Cour Constitutionnelle, 1 <sup>er</sup> Prés. Cassation, PG près la	
		Cour de Cassation, 1 <sup>er</sup> Prés. Conseil d'Etat, PG près le Conseil d'Etat)	
	09h10' - 09h15'	Arrivée des Députés et Sénateurs	Protocole
	09h15' - 09h20'	Arrivée de S.E.M. le 1 <sup>er</sup> Ministre, Chef du Gouvernement	S.E.M. le MINETAT/Décentralisation
	09h20' - 09h30'	Arrivée du Président du Sénat	S.E.M. le MINETAT/Décentralisation
		Arrivée de la Présidente de l'Assemblée Nationale	
	o9h3o' - o9h5o'	Arrivée de S.E.M. le Président de la République, Chef de l'Etat	S.E.M. le MINETAT/Décentralisation

09h50' - 11h40'	<ul> <li>Hymne National</li> <li>Présentation du Programme de la Journée</li> <li>Présentation de l'Agenda du Forum</li> <li>Allocution du Représentant du PNUD</li> <li>Allocution du Représentant de l'ONU FEMMES</li> <li>Allocution de S.E.M. le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles : « Contexte globale, enjeux et défis de la Décentralisation en RDC »</li> </ul>	- Protocole d'Etat
	<ul> <li>Allocution de S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement</li> <li>Discours d'ouverture solennelle de S.E.M. le Président de la République, Chef de l'État</li> </ul>	
11h40' - 12h40'	COCKTAIL	
12h4o' – 15hoo'	PLENIERE INAUGURALE	<ul> <li>Président : S.E.M. le 1<sup>er</sup> Ministre</li> <li>Vice-Président : S.E.M. MINETAT</li> <li>Décentralisation et Réf.</li> <li>Institutionnelles</li> <li>Modérateur : Mr Pancrace BOONGO</li> <li>NKOY, Gouverneur Province Tshuapa</li> </ul>
	Exposé 1 : « Présentation du thème central du forum, ses objectifs et résultats	Prof Venance OPANGA,
	attendus »	Expert National /PNUD (15 minutes)
	Exposé 2 : « Parcours du Sénégal dans la Décentralisation : Expérience de la	Mr MBAYE DIONE
	gouvernance locale, de la relation avec le pouvoir central et les collectivités territoriales et mécanisme de financement de la décentralisation »	Secrétaire Général de l'Association des Maires du Sénégal et Maire de Ngoudiane (30 minutes)
	Exposé 3 : « Appropriation effective du processus de la décentralisation »	Mr LELE PERO SG/Décentralisation (15 minutes)
	Exposé 4 : « Transfert des compétences »	Mr MAKOLO JIBIKILAYI Coordonnateur National de Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation /CTAD (15 minutes)

Exposé 5 : « Transfert des ressources et financement de la décentralisation »  - Mr Jean-Baudouin MAYO MAMBEKE  VPM Budget (15 minutes)  - Mr José SELE YALAGHULI Ministre des  Finances (15 minutes)  - Mr Willy KITOBO SAMSONI Ministre
des Mines (15 minutes)  - Me Françoise KENA PCA/CNP (15 minutes)
Exposé 6 : « Développement des outils de planification et de gestion »  - Mme Elysée MUNEMBWE  Vice-Premier Ministre et Ministre du  Plan (15 minutes)
Exposé 7 : « Harmonisation des processus de décentralisation et de Mr SHABANI
déconcentration » SG/Intérieur (15 minutes)
Exposé 8 : « Coordination efficace entre l'Etat central et les provinces et entre les Mr MUYEJ MANGEZ
provinces et les ETD et Expériences de la province de Lualaba dans le domaine de Gouverneur de la Province de Lualaba
développement et gouvernance au niveau provincial et local » (20 minutes)
Exposé 9 : « Renforcement des capacités » Mr Félix YE (Burkina Faso)
Consultant International (20 minutes)
Exposé 10 : « Rapports de collaboration entre les Institutions provinciales : Prof LUMANU
Assemblées Provinciales et Exécutifs Provinciaux » Ancien Ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation (20 minutes)
Exposé 11 : « Organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et Mr Jérôme BOSO
locales » Président de LINELIT (15 minutes)
Exposé 12 : « Evaluation de l'état des lieux du développement provincial et local au Mr MAKOLO JIBIKILAYI Coordonnateur
niveau de l'administration, de la gouvernance et bilan de la décentralisation dans National de Cellule Technique d'Appui à la
les secteurs décentralisés (Ministères Agriculture, Pêche et Elevage, Santé,  Décentralisation /CTAD (15 minutes)
Développement Rural, Enseignement Primaire et Secondaire et Formation
Professionnelle, Arts et Métiers »

	Exposé 13 : « Importance de la coopération décentralisée dans le processus de la	Mr Michel CHAMPEDRON,
	mise en œuvre de la décentralisation »	Coordonnateur Spéciale de l'Aide
	This on carre acta accontains and the	Internationale et de la Coordination du
		groupe des partenaires (15 minutes)
	Rapport synthèse de l'état des lieux du processus de décentralisation en	Mr Arthur POKA (10 minutes) Conseiller
	provinces	Juridique du MINETAT
	Constitution des Commissions Thématiques :	
	- Présentation des commissions et répartition des participants	- Mr Arthur POKA
	- Présentation de l'organisation et du fonctionnement des Commissions	Conseiller Juridique du MINETAT
	(modération, règlement intérieur, police de débat)	- Mr Pancrace BOONGO NKOY
	- Indication des salles de réunions de chaque Commission	Gouverneur Province de la Tshuapa
	- Synthèse des activités de la journée	
	Diner et fin des activités 1ère journée	
JOUR 2	TRAVAUX EN COMMISSIONS	
	Mise en place des bureaux des Commissions Thématiques (Président, Rapporteur	
	Principal, Rapporteur-Adjoint)	
	Travaux en atelier	
	Pause-café	
	Travaux en atelier et préparation des rapports	
	Présentation et adoption des rapports d'étapes des travaux en Commissions et	
	fin des activités de la journée	
	Diner	

JOUR 3		TRAVAUX EN COMMISSIONS	
	08h00' - 10h30'	Travaux en atelier	
	10h30' - 11h00'	Pause-café	
	11h00' - 13h30'	Travaux en atelier et préparation des rapports	
	13h30' - 14h45'	Pause-Déjeuner	
		Rédaction des rapports des Commissions et élaboration des recommandations	Rapporteur principal/Rapporteur-Adjoint
		Validation finale des rapports au sein des Commissions Thématiques	Experts des Commissions
	17hoo'	Fin des travaux de la journée	
	17hoo' – 18h3o'	Session des Présidents et des Rapports de toutes les Commissions en vue de la	Rapporteur Général/Rapporteur Général-
		mise en commun des rapports de toutes les Commissions	Adjoint
JOUR 4		PLENIERE FINALE	
	o7h3o' - o8h3o'	Arrivée des participants : Délégués des Provinces, des Ministères, des Partis	Protocole
		Politiques, des Organisations de la Société Civile, Confessions Religieuses et FEC	
	08h30' - 09h30'	Présentation et adoption du Rapport Général du Forum	Rapport Principal
		CEREMONIE DE CLOTURE	
	09h30' - 09h40'	Arrivée des Représentants des PTF, des Agences UN Résident et du Représentant	Protocole
		Résident du PNUD, des membres du corps diplomatique, du Secrétaire Générale	
		des Maires du Sénégal	
	o9h4o' - o9h45'	Arrivée de S.E.M. le MINETAT de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles	Protocole
	09h45' - 09h55'	Arrivée des Membres du Gouvernement	Protocole
	09h55' - 10h05'	Arrivée des Autorités du Pouvoir Judiciaire (Prés. Cour Constitutionnelle,	Protocole
		Procureur Général près la Cour Constitutionnelle, 1 <sup>er</sup> Prés. Cassation, PG près la	
		Cour de Cassation, 1 <sup>er</sup> Prés. Conseil d'Etat, PG près le Conseil d'Etat)	
	10h05' - 10h10'	Arrivée des Députés et Sénateurs	Protocole
	10h10' - 10h15'	Arrivée de S.E.M. le 1 <sup>er</sup> Ministre, Chef du Gouvernement	S.E.M. le MINETAT/Décentralisation
	10h15' - 10h25'	Arrivée du Président du Sénat	S.E.M. le MINETAT/Décentralisation
		Arrivée de la Présidente de l'Assemblée Nationale	
	10h25' - 10h45'	Arrivée de S.E.M. le Président de la République, Chef de l'Etat	S.E.M. le MINETAT/Décentralisation

10	h45' – 11h45'	- Présentation du Programme de la Journée	Protocole d'Etat	
		- Lecture du rapport final et des recommandations du Forum		
		- Mot du Représentant des associations des Jeunes (Samy WETSHI,		
		Coordonnateur National du Mouvement Patriotique de la Société Civile)		
		- Mot du Représentant des associations des Femmes (Mme Marie YOMBO ZAINA,		
		Coordonnatrice Nationale du Réseau National des ONG pour le développement de		
		la Femme)		
		- Mot du Représentant de la Société Civile (Mr TSHIMANGA MFWAMBA Jean-René,		
		Président de la Société Civile / Kasaï Central)		
		- Mot du Représentant des Chefs Coutumiers (Mwami NDATABAYE)		
		- Mot du Représentant des Bourgmestres et des Maires		
		- Mot du Représentant des délégués des Exécutifs Provinciaux		
		- Mot du Représentant des délégués des Assemblées Provinciales (Mr LULU		
		KITENGE Joseph, Président Assemblée Provinciale Tanganyika)		
		- Allocution du Représentant du PNUD		
		- Allocution de S.E.M. le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et		
		Réformes Institutionnelles		
		- Allocution de S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement		
		- Discours de clôture de S.E.M. le Président de la République, Chef de l'État		
		- Hymne National.		
	12h00'	COCKTAIL DE CLOTURE		